AB SCIENCE S.A.

Société Anonyme au capital de 311 468,54 euros Siège social : 3, avenue George V, 75008 PARIS 438 479 941 RCS Paris

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU GROUPE AB SCIENCE AU 31 DECEMBRE 2010

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION 2010	Page 3
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010	Page 58
COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010	Page 97
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ATTESTATIONS DES RESPONSABLES	Page 114

RAPPORT DE GESTION 2010

Sommaire

1.			GNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE, HISTORIQUE ET PRESENTATION DE	
Ľ,	AC			
	1.1		ISEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE	
	1.2		SENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	
	1.3		TORIQUE DE LA SOCIETE	
2.			MENTS CLEF DE L'ANNEE 2010	
3.			NTAIRES DES DIRIGEANTS SUR LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU GROUPE	
4.			MENTS RECENTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
5.			S LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	
	5.1		QUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	
		5.1.1.	Risques d'échec ou de retard de développement des produits de la Société	
		5.1.2.	Risque de dépendance vis-à-vis du masitinib	
		5.1.3.	Risques liés à la fabrication des produits	
		5.1.4.	Risques liés à la pénurie de produits nécessaires à ses activités	
		5.1.5.	Risque de dépendance vis-à-vis des partenariats stratégiques actuels et futurs	. 13
		5.1.6.	Risques liés à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé	. 13
		5.1.7.	Risques liés à la gestion de la croissance interne de la Société	
		5.1.8.	Risques liés à la concurrence	. 14
		5.1.9.	Risques industriels liés à l'environnement et à l'utilisation de substances dangereuses	
		5.1.10.	Risques d'échec commercial	
		5.1.11.	Risques liés à une expérience limitée de la vente, du marketing et de la distribution	
	5.2		QUES FINANCIERS	
		5.2.1.	Historique des pertes opérationnelles - Risques liés aux pertes prévisionnelles	
		5.2.2.	Besoins en capitaux et financements complémentaires incertains	
		5.2.3.	Risque de dilution	
		5.2.4.	Risque de non encaissement des sommes promises dans le cadre des programmes de recherch	
			nnés	
		5.2.5.	Prix et remboursement des produits	
		5.2.6.	Les fondateurs, et en particulier Alain Moussy, continuent à détenir un pourcentage significat	
			l et des droits de votre de la Société	
			QUES JURIDIQUES	
		5.3.1.	Risques liés aux brevets de la Société	
		5.3.2.	Risques liés aux brevets de tiers	
		5.3.3.	Risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations de la Société et de so	
			re	
		5.3.4.	Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits	. 20
		5.3.5.	L'environnement réglementaire est de plus en plus contraignant pour l'industrie	2.1
			eutique	
	5.4		QUES DE MARCHE	
		5.4.1.	Risque de change	
		5.4.2.	Risque de taux d'intérêts	
		5.4.3.	Risque de liquidité	
_		5.4.4.	Risque sur placements TION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	
6. 7.			RNEMENT D'ENTREPRISERNEMENT D'ENTREPRISE	
/.			MPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	7.1	7.1.1.		
		7.1.1. 7.1.2.	Règles de fonctionnement	
		7.1.2.	Réunions du Conseil d'administration	
			AITES ET CONSEIL SCIENTIFIQUE	
	1.2	7.2.1.	Comité des finances	
		7.2.1.	Comité des rémunérations	
		7.2.2.	Comité scientifique	
		7.2.3.	Administrateurs indépendants	
	7.3		TE DES MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	
	7.4		MUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	
		7.4.1.	Rémunération des administrateurs	
			A COLLEGE WAS A SECURE WAS A SE	/

7.4.	2. Rémunération des dirigeants	29
7.4.	3. Sommes provisionnées par la société aux fins de versement de pensions, de retraites ou	ı d'autres
ava	ntages au profit des administrateurs et dirigeants	33
RE	NSEIGNEMENTS DE CARATERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL	33
8.1.	Capital social	33
8.2.	Modifications du capital social	33
8.3.	Principaux actionnaires	
8.4.	Capital potentiel	35
8.5.	Droit de vote des actionnaires	
8.6.		
8.7.		
SA		
9.1.		
9.2.	Participation des salariés au capital de la Société	37
. AU		
10.1.		
10.2.		
10.3.		
10.4.		
10.5.		
10.6.		
10.7.		
10.8.	Comité d'entreprise	38
11.1.		
11.2.		
11.3.		
11.4.		
11.5.		
11.6.	Rapport sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur le Contrôle Interne	45
	7.4. ava REI 8.1. 8.2. 8.3. 8.4. 8.5. 8.6. 8.7. SAI 9.1. 9.2 AU 10.1. 10.2. 10.3. 10.4. 10.5. 10.6. 10.7. 10.8 AN 11.1. 11.2. 11.3. 11.4. 11.5.	7.4.3. Sommes provisionnées par la société aux fins de versement de pensions, de retraites or avantages au profit des administrateurs et dirigeants RENSEIGNEMENTS DE CARATERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL 8.1. Capital social 8.2. Modifications du capital social 8.3. Principaux actionnaires 8.4. Capital potentiel 8.5. Droit de vote des actionnaires 8.6. Programme de rachat d'actions 8.7. Nantissements sur des valeurs mobilières de la Société SALARIES ET ACTIONARIAT SALARIE 9.1. Effectifs et rémunérations 9.2. Participation des salariés au capital de la Société AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE AB SCIENCE 10.1. Evolution des participations 10.2. Activité de la société en matière de dépenses de recherche et de développement 10.3. Activité de la filiale aux Etats-Unis 10.4. Délais de règlement 10.5. Dividendes mis en distribution au cours de 3 derniers exercices 10.6. Dépenses non déductibles fiscalement 10.7. Modification des méthodes d'évaluation 10.8. Comité d'entreprise ANNEXES 11.1. Capital autorisé non émis au 31 décembre 2010 11.2. Options de souscription ou d'achat d'actions 11.3. Informations sur les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise 11.5. Tableau des cinq derniers exercices (comptes sociaux AB Science SA)

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE, HISTORIQUE ET PRESENTATION DE L'ACTIVITE

1.1. Renseignements concernant la société

AB Science est une Société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français, notamment par les dispositions du Code de commerce et été constituée le 11 juillet 2001 pour une durée de 99 ans expirant le 11 juillet 2100, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Son siège social est situé au 3, avenue George V – 75008 Paris. Son principal établissement est situé au 3, avenue George V – 75008 Paris, et le numéro de téléphone de son principal établissement est le +33 (0)1 4720 0014.

1.2. Présentation de l'activité de la société

AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées dont l'action consiste à modifier les voies de signalisation au sein des cellules.

Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

La Société est propriétaire d'un important portefeuille de molécules. Ce portefeuille de molécules s'appuie sur deux brevets de structures chimiques distinctes délivrés notamment en Europe et aux Etats-Unis. La molécule phare d'AB Science est le masitinib.

1.3. Historique de la Société

Fondée en juillet 2001, AB Science est une société pharmaceutique basée à Paris dont l'effectif est composé au 31 décembre 2010 de 77 personnes dont 65 en recherche et développement. L'activité d'AB Science repose sur la recherche, le développement et la commercialisation d'inhibiteurs de tyrosine kinase. Il s'agit d'une nouvelle classe de molécules thérapeutiques utilisée dans le traitement de tumeurs cancéreuses, de maladies inflammatoires et de maladies neuro-dégénératives, en santé humaine et en santé animale.

Depuis sa création, AB Science focalise ses activités de recherche et développement sur les programmes d'optimisation de nouvelles molécules ainsi que par la poursuite du programme de développement du masitinib.

Les études cliniques avec le masitinib ont débuté à la fin de l'année 2003 et la Société a constamment poursuivi le renforcement de ses équipes de développement afin de conduire en interne la gestion de ses études cliniques.

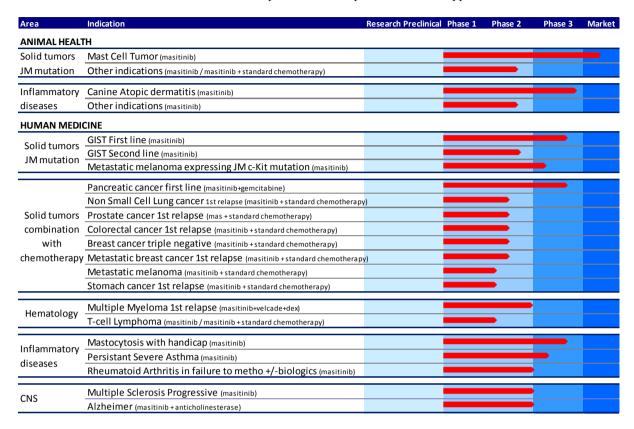
En médecine humaine, la société dispose ainsi en 2010 de cinq études de phase 3 en cours, trois en oncologie, dans le cancer du pancréas, le cancer gastro-intestinal stromal (GIST), le mélanome métastasé exprimant la mutation JM de c-Kit, et deux dans les pathologies inflammatoires, la mastocytose, et l'asthme persistant sévère. La société a par ailleurs reçu les autorisations réglementaires d'initier trois autres études de phase 3, dans le myélome multiple, la polyarthrite rhumatoïde (phase 2B/3), et les formes progressives de la sclérose en plaque.

En médecine vétérinaire, la société a obtenu en 2008 l'enregistrement, de la part de l'agence européenne du médicament (EMA), du masitinib dans un cancer canin, le mastocytome du chien et a initié en 2009 son exploitation commerciale en Europe. En décembre 2010, la société a obtenu de la part des autorités de santé des Etats-Unis (FDA) l'enregistrement conditionnel de commercialiser le masitinib dans le même cancer canin.

L'année 2010 a également été marquée par la réalisation avec succès de l'introduction en bourse de la société sur le Compartiment B de NYSE Euronext.

Par ailleurs, en 2008, la société a créé une filiale aux Etats-Unis, détenue à 100%, ayant pour objet d'assurer le support à la commercialisation du masitinib en santé animale, et d'assurer le suivi des études cliniques, sur le territoire américain. Depuis 2009, AB Science dispose du statut d'établissement pharmaceutique exploitant de médicaments vétérinaires, enregistré sous le numéro V 1262/09.

Au 31 décembre 2010, l'état d'avancement du portefeuille des produits en développement est le suivant :



2. EVENEMENTS CLES DE L'ANNEE 2010

- AB Science a réalisé avec succès son introduction en bourse sur le Compartiment B de NYSE Euronext.
 - Le prix du placement global a été de 12,65 euros par action
 - 1.305.700 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre et 1.189.909 actions existantes cédées (dont 137.574 au titre de la clause d'extension et 325.515 au titre de la clause de surallocation)
 - Le produit brut de l'émission a été d'environ 31,6 millions d'euros, se décomposant en une augmentation de capital d'environ 16,5 millions d'euros, et des cessions d'actions existantes pour un montant d'environ 15,1 millions d'euros.
- Six obligations ont été converties le 23 avril 2010 à l'issue de l'introduction en bourse d'AB Science en 237.154 actions ordinaires de 0,01 euro de valeur nominale chacune, entraînant une augmentation du capital de 2 371,54 euros.
- 381BSPCE ET 408 BSA ont été exercés en novembre et décembre 2010 entraînant une augmentation de capital de 7.890 euros correspondant à l'émission de 789 000 actions de valeur nominale de 0,01 euro.
- Depuis le début de l'année, la société poursuit le développement de ses études cliniques en cours en médecine humaine et vétérinaire, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, notamment avec cinq études de phase 3 en cours, trois en oncologie (pancréas, GIST, mélanome métastasé) et deux dans la pathologie inflammatoire (mastocytose et asthme persistant sévère).

- OSEO, par son programme d'appui à l'Innovation Stratégique Industrielle, apportera un soutien d'un montant total de 6,2 M€ à AB Science, dont 1,8 M€ sous forme de subvention et 4,4 M€ sous forme d'avances remboursable. dans le cadre du projet APAS-IPK pour le développement d'une nouvelle génération de médicaments anticancéreux
- Le chiffre d'affaires du groupe, aujourd'hui intégralement lié à son activité dans le domaine de la médecine vétérinaire, progresse à bon rythme et s'élève à 917 K€, contre 316 k€ au 31 décembre 2009.
- AB Science a reçu de la part de la FDA l'autorisation de commercialiser le masitinib aux Etats-Unis dans le traitement du mastocytome canin au mois de décembre et enregistré ses premières ventes au premier trimestre 2011.

3. COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS SUR LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU GROUPE

Etat du résultat global au 31 décembre 2010 (normes IFRS) :

(En milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Chiffre d'affaires net	917	316
Résultat opérationnel	(9 589)	(8 297)
Résultat net	(9 489)	(8 110)
Résultat global de la période	(9 481)	(8 110)
Résultat par action - en euros	(0,32)	(0,28)
Résultat dilué par action - en euros	(0,32)	(0,28)

Résultats opérationnels

Produits d'exploitation

(En milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Chiffre d'affaires net	917	316
Autres produits	263	0
Total des produits d'exploitation	1 180	316

Les produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2010 à 1 180 K€, contre 316 K€ un an plus tôt et comprennent :

- Le chiffre d'affaires au titre de l'année 2010, 917K€. Afin de disposer d'une base de clients établie dès que la molécule sera enregistrée aux Etats-Unis, le groupe a décidé d'honorer gratuitement des demandes d'importation émanant de vétérinaires aux Etats-Unis pour un montant équivalent à environ 1 111 K€ de chiffre d'affaires au titre de l'année 2010, contre 218K€ en 2009, soit une hausse de 409,6%.
- Des autres produits qui concernent principalement une indemnité reçue de 260 K€ dans le cadre du règlement d'un litige.

Charges opérationnelles

(En milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Coût des ventes	377	150
Charges de commercialisation	1 146	988
Charges administratives	1 252	1 643
Charges de recherche et développement	7 994	5 833
Autres charges opérationnelles	0	0
Total des charges d'exploitation	10 769	8 614

Les charges opérationnelles se sont élevées au 31 décembre 2010 à 10.769 K€ contre 8.614 K€ un an plus tôt, soit une augmentation de 25 %.

Les charges de commercialisation de la Société s'élèvent à 1.146 K€ au 31 décembre 2010, dont 685 K€ au titre de l'exploitation du masitinib en médecine vétérinaire en Europe, le solde correspondant à des frais de mise en place de la structure en vue de la future commercialisation aux Etats-Unis.

Ces charges augmentent de 158 K€ par rapport au 31 décembre 2009 (+16%). Cette évolution est principalement la conséquence du recrutement de représentants commerciaux en Allemagne et au Royaume-Uni au cours de la période, représentant des coûts supplémentaires de 151 K€.

Les charges administratives ont diminué de 23,8 %, passant de 1 643 K€ au 31 décembre 2009 à 1 252 K€ au 31 décembre 2010. Cette baisse (-391 K€) s'explique notamment par la baisse des honoraires comptables, fiscaux et juridiques.

Les frais de recherche et développement ont augmenté de 37%, passant de 5 833 K€ au 31 décembre 2009 à 7 994 K€ au 31 décembre 2010.

Cette hausse s'explique notamment par les effets suivants :

- l'accroissement des autres charges de recherche et développement (+1 848K€) du fait du développement des études cliniques, du lancement de nouvelles études et des démarrages des études de phase 3 notamment.
- et la baisse du crédit d'impôt recherche de 314K€, qui passe de 3 176 K€ en 2009 à 2 862 K€ en 2010. Cette baisse résulte de la prise en compte dans l'assiette des subventions et avances conditionnées reçues au cours de la période pour un montant de 2 367 K€, soit un impact de 710 K€ sur le montant du crédit d'impôt recherche. Les avances seront rajoutées à la base de calcul du crédit d'impôt l'année de leur remboursement.

Cette baisse relative à la prise en compte des avances et subventions est compensée en partie par l'augmentation des dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche qui passent de 10 586 k€ au 31 décembre 2009 à 11 908 k€ au 31 décembre 2010.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel au 31 décembre 2010 correspond à une perte de 9 589 K€, contre une perte de 8 297 K€ au 31 décembre 2009, soit un accroissement du déficit opérationnel de 1 292 K€ (15,6%) pour les raisons exposées ci-dessus.

Résultat financier

Le résultat financier au 31 décembre 2010 affiche un gain de 102 K€ contre un gain de 193 K€ un an plus tôt. Cette dégradation est due principalement à la baisse des revenus de valeurs mobilières de placement (-70 K€).

Résultat net

La perte nette s'élève au 31 décembre 2010 à 9 489 K€ contre 8 110 K€ au 31 décembre 2009, en augmentation de 17 %, pour les raisons évoquées ci-dessus.

Trésorerie et ressources en capitaux

<u>Actif</u>

Compte tenu des perspectives de commercialisation des produits attendus, les frais de développement ont été comptabilisés en charges. Le montant immobilisé correspond essentiellement au coût d'enregistrement des brevets de la Société. Les frais d'enregistrement des brevets de la Société activés en valeurs nettes ont connu une augmentation d'environ 22,8% au 31 décembre 2010, passant de 759 K€ au 31 décembre 2009 à 932 K€ au 31 décembre 2010.

Les stocks s'élèvent à 832 K€ au 31 décembre 2010 contre 985 K€ au 31 décembre 2009. Ils sont relatifs au stock de matières premières et principes actifs (408 K€), au stock de produits intermédiaires (350 K€) et au stock de produits finis (74 K€).

Les créances clients sont restées stables au 31 décembre 2010 (107 K€) malgré l'augmentation du chiffre d'affaires.

Les actifs financiers courants ont augmenté de 390,7 % entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, passant de 3 506 K€ à 17 203 K€. Ces actifs financiers correspondent principalement à des instruments de trésorerie dont l'échéance est supérieure à trois mois. Cette augmentation résulte du placement de la trésorerie obtenue suite à l'introduction en bourse de la société en avril 2010.

Les autres actifs courants de la Société s'élèvent à 7 384 K€ au 31 décembre 2010 contre 6 746 K€ au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 9,5% sur la période. Cette évolution s'explique par les principaux effets suivants :

- Baisse des montants des crédits d'impôt à recevoir (354 K€)
- Compensée principalement par :
 - L'augmentation des avances conditionnées à recevoir (180 K€)
 - L'augmentation des subventions à recevoir (475 K€)

La trésorerie a augmenté de 50,1 % entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, passant de 1 785 K€ à 2 679 K€, en raison du placement de la trésorerie obtenue suite à l'introduction en bourse de la société en avril 2010.

Passif

Les financements utilisés par l'entreprise sont principalement constitués d'augmentations de capital et de diverses aides publiques (crédits d'impôt recherche, avances remboursables et subventions).

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres de la Société entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010.

(En milliers d'euros) - Normes IFRS	Capitaux propres de la société
Capitaux propres au 31 décembre 2009	1 041
Augmentations de capital et primes d'émission nettes des frais	23 036
Résultat global de la période	(9 481)
Paiements fondés en actions	281
Actions propres	(93)
Capitaux propres au 31 décembre 2010	14 783

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 14 783 K€.

Au cours des deux derniers exercices, les principaux mouvements, en dehors des résultats de la période ont été des augmentations de capital en 2010 et 2009 pour des montants respectivement de 23 036 K€ et 111 K€.

Les passifs courants s'élèvent à 7 869 K€ au 31 décembre 2010 contre 7 965 K€ à fin 2009, soit une diminution de 1,2% relative principalement à la baisse du poste « fournisseurs ». Cette stabilité s'explique par les principaux effets suivants :

- Baisse du poste « fournisseurs » (830 K€)
- Augmentation du poste « autres passifs courants » (200 K€) due notamment au paiement en 2010 des cotisations sociales 2009 dont le paiement avait été reporté en raison de l'application du statut de PME de croissance, variation compensée par la comptabilisation d'un produit constaté d'avance relatif à la subvention à recevoir d'Oséo.
- Augmentation du poste « provisions courantes » (480 K€), consécutive à la comptabilisation d'une provision suite à la proposition de redressements notifiée à la Société en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2007, 2008 et 2009 (voir également note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les passifs non courants comprennent principalement une dette bancaire de 1 000 K€ et des avances conditionnées. Ils s'élèvent à 6 745 K€ au 31 décembre 2010 contre 5 080 K€ au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 1 665 K€ liée notamment à l'obtention d'une avance conditionnée restant à recevoir d'Oséo pour 1 921 K€.

4. EVENEMENTS RECENTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En médecine humaine

- AB Science a annoncé le lancement de deux nouvelles études de phase 3 avec le masitinib, puis le recrutement des premiers patients :
 - o dans le traitement des mélanomes métastasés exprimant la mutation JM de c-Kit,
 - o dans le traitement de l'asthme persistent sévère.

Le masitinib est à présent évalué dans cinq phase 3, trois en oncologie (cancer du pancréas, le cancer stromal gastro-intestinal ou GIST, et mélanome métastasé exprimant la mutation JM de c-Kit), et deux dans des pathologies inflammatoires (la mastocytose qui est une maladie orpheline, et l'asthme persistant sévère).

A noter que la mutation JM de c-Kit se retrouve également dans le mastocytome du chien, ou le masitinib est déjà enregistré, et dans le cancer stromal gastro-intestinal chez l'homme, ou le masitinib est également en phase 3 en première ligne de traitement et en phase 2 en seconde ligne de traitement en résistance à l'imatinib. Dans ces cancers, le masitinib est utilisé seul sans combinaison avec la chimiothérapie, et ces indications représentent le socle du programme de développement du masitinib et présentent la plus forte probabilité de succès en raison de mécanisme d'action déjà établi.

- AB Science a annoncé le lancement de trois nouvelles études de phase 2 avec le masitinib en oncologie
 - o dans le traitement des mélanomes métastasés (ceux n'exprimant pas la mutation JM de c-Kit),
 - o dans le traitement du cancer de l'estomac,
 - O Dans le traitement du lymphome T périphérique.

Le masitinib est à présent évalué dans neuf phase 2 en oncologie :

- Une phase 2 évaluant le masitinib seul versus sunitinib dans le traitement du GIST en seconde ligne, après échec de l'imatinib,
- Sept phases 2 évaluant le masitinib en combinaison avec les chimiothérapies de référence dans des tumeurs solides métastasées (poumon non à petites cellules, prostate, colon, sein, sein triple négatif, mélanome, estomac),
- Une phase 2 dans un cancer hématologique, le lymphome T périphérique, initié chez l'humain
 à la suite des résultats très probants obtenus avec le masitinib chez le chien dans la même
 maladie.
- AB Science a en outre annoncé la présentation à l'ASCO des données de suivi à 4 ans dans l'étude clinique de phase 2 du masitinib dans le traitement du GIST en première ligne. Ces résultats sont encourageants pour le masitinib dans le GIST en première ligne, en particulier sur la médiane de survie sans progression de 41 mois. Dans l'éventualité où cette tendance serait confirmée dans la phase 3, 200 patients pourraient être suffisants pour démontrer la supériorité du Masitinib sur l'Imatinib.

En médecine vétérinaire

- AB Science a reçu de la part de la FDA (Food and Drug Administration) l'autorisation de commercialiser le masitinib aux Etats-Unis dans le traitement du mastocytome du chien. La commercialisation effective a débuté aux Etats-Unis début février 2011.
- AB Science a publié, dans la revue American Journal of Veterinary Research, des résultats de phase 3 démontrant que le masitinib augmente la survie dans le traitement du mastocytome, ce qui est l'objectif recherché en oncologie et de nature à positionner le masitinib comme le traitement de référence dans cette pathologie.
- AB Science a publié, dans la revue The Veterinary Journal, des résultats d'étude préclinique démontrant que le masitinib a le potentiel de resensibiliser à la chimiothérapie.

Cette étude apporta des preuves supplémentaires que l'activité anti tumorale du masitinib s'étend audelà de l'inhibition de ses principales tyrosine kinases cibles, en agissant en synergie avec les chimiothérapies de référence. Elle renforce ainsi la stratégie d'évaluation du masitinib en combinaison avec la chimiothérapie dans différents cancers chez l'homme.

Autres évènements

AB Science a obtenu une ligne de crédit pour 1.7 million d'euros, à échéance février 2016, souscrite auprès de la banque Neuflize OBC (groupe ABN Amro) et de BNP Paribas, et remboursable sur 5 années à compter de la date de signature du Contrat, avec un différé de remboursement de deux ans. Elle est contre-garantie à 60% par Oséo.

Cette ligne de crédit a pour objet de financer les projets de croissance de la société. Le coût par patient dans les études de phase 3 du masitinib représentant un coût marginal de 10k€, ce montant de financement non dilutif est significatif pour la société car il représente approximativement le coût de la phase 3 dans le mélanome métastasé exprimant la mutation JM de c-Kit (200 patients).

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

5. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

- 5.1. Risques lies à l'activité de la société
 - 5.1.1. Risques d'échec ou de retard de développement des produits de la Société

AB Science développe des inhibiteurs de tyrosine kinase. Dans chacune de leurs indications respectives, ses produits en développement sont à différentes phases pré-cliniques et cliniques. Le développement d'un candidat-médicament est un processus en plusieurs phases, long, coûteux et incertain, dont l'objectif est de démontrer le bénéfice thérapeutique apporté par ce candidat-médicament dans une ou plusieurs indications.

La Société pourrait être dans l'incapacité de démontrer la bonne tolérance, l'absence d'effets indésirables ou l'efficacité d'un ou plusieurs de ses produits chez l'animal et chez l'homme. Tout échec aux différents stades cliniques pour une indication donnée pourrait retarder le développement, la production et la commercialisation du produit voire entraîner l'arrêt de son développement.

Par ailleurs, la Société compte sur les économies d'échelle permises par la réglementation pour réaliser ses essais cliniques dans des conditions avantageuses de temps comme de budget. Toute remise en cause de cette règle, ou décision des autorités sanitaires de ne pas l'appliquer dans le cas des molécules d'AB Science ou toute décision de demander des essais ou examens complémentaires serait de nature à retarder, voire interrompre, le développement du produit concerné.

La Société développe des médicaments pour des indications à fort besoin médical. Ces indications sont moins sensibles que d'autres à l'existence d'effets secondaires indésirables. Néanmoins, si, après leur enregistrement, les produits de la Société entraînaient des effets secondaires inacceptables, il lui serait impossible de les commercialiser dans tout ou partie des indications visées, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Rien ne permet à la Société de garantir que ces développements aboutiront, ni qu'ils aboutissent dans des délais compatibles avec les besoins du marché. Tout échec ou retard dans le développement de ses produits pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.1.2. Risque de dépendance vis-à-vis du masitinib

Au 31 décembre 2010, le produit le plus avancé de la Société dans le processus de développement est le masitinib.

Le développement de ce candidat-médicament a exigé et continuera d'exiger de la part de la Société des investissements importants en temps et en ressources financières ainsi que l'implication d'un personnel très qualifié.

Le futur succès d'AB Science et sa capacité à générer des revenus dépendront de la réussite technique et commerciale de ce produit et notamment, de la survenance de nombreux facteurs tels que :

- la réussite des programmes cliniques du masitinib ;

- l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché (« AMM ») accordée par les autorités réglementaires ;
- le succès du lancement commercial; et
- l'acceptation du masitinib par la communauté médicale, les prescripteurs de soins et les tiers payants (tels que les systèmes de sécurité sociale).

Si la Société ne parvient pas à développer et commercialiser son produit le plus avancé, l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement pourraient être significativement affectés.

5.1.3. Risques liés à la fabrication des produits

Parmi les produits commercialisés par la Société, beaucoup sont fabriqués en recourant à des procédés techniquement complexes faisant appel à des sites spécialisés et d'autres contraintes de production. Du fait de la complexité de ces procédés et des standards que les gouvernements et la Société imposent, celle-ci est exposée à certains risques. La production ou la conservation de produits dans des conditions, réelles ou supposées, qui ne seraient pas conformes aux spécifications peut entraîner la perte de stocks et, dans certains cas, le rappel de produits générant des dommages en termes d'image et des risques de mise en cause de la responsabilité du fait des produits. L'analyse et la résolution de ces éventuels problèmes de production peuvent entraîner des retards de production, des dépenses importantes, une baisse du chiffre d'affaires, affecter le résultat opérationnel et la situation financière et entraîner un retard de lancement de nouveaux produits.

La Société recourt à la sous-traitance dans le cadre de ses activités. Elle confie à ses sous-traitants la fabrication et le développement de procédés complexes, lourds et qui doivent être très surveillés. Elle dépend de ces tiers pour la fabrication de tous ses produits, et notamment de son produit le plus avancé, le masitinib.

En cas de rupture ou de détérioration de ses relations avec ses sous traitants, la Société pourrait se trouver dans l'impossibilité de nouer des relations avec d'autres sous traitants à des conditions commerciales acceptables, voire pas du tout, ce qui pourrait nuire à sa capacité de produire, développer et commercialiser ses produits avec succès.

De plus, la dépendance vis-à-vis de fabricants tiers pose des risques supplémentaires auxquels la Société ne serait pas confrontée si elle produisait ses produits elle-même, à savoir :

- la non-conformité des produits fabriqués par ces tiers avec les normes réglementaires et de contrôle qualité :
- la violation des accords avec la Société par ces tiers ; et
- la rupture ou le non-renouvellement de ces accords pour des raisons échappant au contrôle de la Société.

Si des produits fabriqués par des fournisseurs tiers s'avéraient non conformes aux normes réglementaires, des sanctions pourraient être infligées à la Société. Ces sanctions pourraient inclure des amendes, des injonctions, des dommages et intérêts, le refus des instances réglementaires de lui laisser procéder aux essais cliniques ou d'accorder l'AMM de ses produits, des retards, la suspension ou le retrait des autorisations, des révocations de licences, la saisie ou le rappel de ses produits, des restrictions opérationnelles et des poursuites pénales, toutes ces mesures pouvant avoir un impact négatif considérable sur ses activités.

Dans la mesure où la Société changerait de fabricants pour ses produits, il lui serait demandé de procéder à la revalidation du procédé et des procédures de fabrication en conformité avec les normes de Bonnes Pratiques de Fabrication (« BPF ») en vigueur. Cette revalidation pourrait être coûteuse, consommatrice de temps et pourrait requérir l'attention du personnel le plus qualifié de la Société. Si la revalidation était refusée, la Société pourrait être forcée de chercher un autre fournisseur, ce qui pourrait retarder la production, le développement et la commercialisation de ses produits et accroître leurs coûts de fabrication.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

5.1.4. Risques liés à la pénurie de produits nécessaires à ses activités

La Société est dépendante de tiers pour l'approvisionnement en divers matériaux, produits chimiques ou biologiques qui sont nécessaires à la fabrication de ses candidats-médicaments ou à la réalisation de ses essais cliniques.

L'approvisionnement de la Société en l'un quelconque de ces produits pourrait être réduit ou interrompu. De plus, si tel était le cas, elle pourrait ne pas être capable de trouver d'autres fournisseurs de matériaux, produits chimiques ou biologiques de qualité acceptable, dans des volumes appropriés et à un coût acceptable. Si ses principaux fournisseurs ou fabricants lui faisaient défaut ou si son approvisionnement en produits et matériaux était réduit ou interrompu, elle pourrait ne pas être capable de continuer de développer, de produire puis de commercialiser ses produits à temps et de manière concurrentielle. Ces matériaux sont soumis à des exigences de fabrication strictes et des tests rigoureux. Des retards dans l'achèvement et la validation des installations et des procédés de fabrication de ces matériaux chez ses fournisseurs pourraient affecter sa capacité à terminer des essais cliniques et à commercialiser ses produits de manière rentable et dans des délais raisonnables.

Si la Société rencontrait des difficultés dans l'approvisionnement de ces matériaux, produits chimiques ou biologiques, si elle n'était pas en mesure de maintenir ses accords de sous-traitance, de nouer de nouveaux accords, ou d'obtenir les matériaux, produits chimiques ou biologiques nécessaires pour développer et fabriquer ses produits dans le futur, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement pourraient en être significativement affectés.

5.1.5. Risque de dépendance vis-à-vis des partenariats stratégiques actuels et futurs

Afin de développer et de commercialiser ses produits, la Société a été amenée à conclure un nombre restreint d'accords de collaboration, notamment avec des institutions académiques. Dans le cadre de la commercialisation, même si elle a pour objet de produire et commercialiser elle-même des produits qu'elle développe, elle pourra être amenée à conclure des accords de collaboration, notamment pour la commercialisation hors d'Europe et des Etats-Unis.

La Société pourrait échouer à maintenir les accords en vigueur ou ne pas réussir à en établir de nouveaux à des conditions acceptables. De plus, ses accords de partenariats existants et futurs pourraient ne pas porter leurs fruits. Si la Société était dans l'incapacité de maintenir en vigueur ses accords de partenariats existants ou de conclure de nouveaux accords, elle devrait étudier des conditions de développement et de commercialisation alternatives, ce qui pourrait freiner voire limiter sa croissance et augmenter ses besoins en capitaux.

La Société ne peut contrôler ni l'importance ni le calendrier des ressources que ses partenaires existants ou futurs consacrent et consacreront à ses produits. Ces partenaires pourraient ne pas remplir leurs obligations comme la Société l'a anticipé. C'est pourquoi la Société pourrait être confrontée à des retards significatifs ou ne pas réussir à introduire ses produits sur certains marchés.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.1.6. Risques liés à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé, en particulier, le Président Directeur Général, Alain Moussy, et des membres du conseil scientifique. La Société n'a conclu à ce jour aucune assurance dite « homme clef » (police d'assurance invalidité permanente/décès) et la perte de leurs compétences pourrait altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Par ailleurs, la Société aura besoin de recruter de nouveaux cadres dirigeants et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités et au fur et à mesure que la Société s'étendra dans les domaines qui nécessitent un surcroît de compétences, tels que la fabrication, la commercialisation et les affaires réglementaires.

La Société est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et retenir les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.1.7. Risques liés à la gestion de la croissance interne de la Société

Si la Société est en mesure de faire croître son activité de manière significative, elle aura besoin de recruter du personnel et d'étendre ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes. A cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ; et
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.1.8. Risques liés à la concurrence

Les marchés dans lesquels évolue la Société, à savoir la recherche et le développement d'inhibiteurs de tyrosine kinase, se caractérisent par l'évolution rapide des technologies, la prédominance de produits protégés par des droits de propriété intellectuelle et une concurrence intense. De nombreuses structures, laboratoires pharmaceutiques, sociétés de biotechnologie, institutions académiques et autres organismes de recherche, sont activement engagées dans la découverte, la recherche, le développement et la commercialisation d'inhibiteurs de tyrosine kinase. Les technologies ou produits de la Société entrent en concurrence avec un certain nombre de médicaments établis. Ces produits pourraient aussi se trouver en concurrence avec un certain nombre de thérapies innovantes en cours de développement ou récemment commercialisées.

De par leur taille et l'antériorité des technologies utilisées dans le développement des médicaments, ces concurrents bénéficient de ressources et d'une expérience en matière de gestion, de fabrication, de commercialisation et de recherche beaucoup plus importantes que celle de la Société.

Dans ces conditions, la Société ne peut garantir que ses médicaments, et en particulier le masitinib :

- deviennent ou restent concurrentiels face à d'autres produits développés par ses concurrents qui seraient plus efficaces dans leur production et leur commercialisation et qui s'avéraient plus sûrs, plus efficaces ou moins coûteux ; ou
- ne soient pas rendus obsolètes ou non rentables par d'autres thérapies développées par ses concurrents.

De tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.1.9. Risques industriels liés à l'environnement et à l'utilisation de substances dangereuses

Les activités de recherche et développement de la Société l'exposent à des risques chimiques et biologiques et la contraignent à des mesures de prévention et de protection des opérateurs et de gestion des déchets conformément aux réglementations en vigueur. Dans ce cadre, la Société a rédigé, en application du Code du travail, son « document unique » et ainsi évalué les différents risques pour les membres de son équipe à chaque poste de travail.

Dans le cadre de ses programmes de recherche et développement, la Société utilise des matières dangereuses et des matériaux biologiques, des solvants et autres produits chimiques potentiellement génotoxiques. En conséquence, la Société est soumise à des législations et à des réglementations en matière d'environnement et de sécurité régissant l'utilisation, le stockage, la manipulation, l'émission et la mise au rebut des matières dangereuses, y compris les produits chimiques et biologiques.

En cas de non-respect des réglementations en vigueur, de non obtention ou de retrait des agréments nécessaires dans le cadre de ses activités, la Société serait soumise à des amendes et pourrait devoir suspendre tout ou partie de ses activités. Le respect des législations relatives à l'environnement, la santé et la sécurité lui impose des coûts complémentaires, et elle pourrait être amenée à engager des dépenses significatives pour se conformer aux législations et réglementations futures en matière d'environnement. La mise en conformité avec les législations et réglementations environnementales pourrait lui imposer d'acquérir des équipements, de modifier des installations et plus généralement d'engager d'autres dépenses importantes.

Bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques et biologiques et de déchets industriels soient en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être totalement éliminé. En cas d'accident ou de contamination, la responsabilité de la Société pourrait être

engagée, ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages et pourrait avoir un impact négatif sur ses résultats et sa situation financière.

5.1.10. Risques d'échec commercial

Si la Société réussit à obtenir une AMM lui permettant de commercialiser ses produits, il pourrait lui falloir du temps pour gagner l'adhésion de la communauté médicale, des prescripteurs de soins et des tiers payants.

Le degré d'acceptation du marché dépendra de plusieurs facteurs, notamment :

- de la perception du bénéfice thérapeutique du produit par les prescripteurs ;
- des développements cliniques effectués après l'AMM;
- de la survenance d'effets indésirables postérieurement à l'AMM;
- de la facilité d'utilisation du produit, liée notamment au mode d'administration ;
- du coût du traitement;
- des politiques de remboursement des gouvernements et autres tiers ;
- de la mise en œuvre efficace d'une stratégie de publication ; et
- du soutien d'experts reconnus.

Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

5.1.11. Risques liés à une expérience limitée de la vente, du marketing et de la distribution

La Société manque d'expérience dans les domaines de la vente, du marketing et de la distribution. Elle devra, à moyen terme, développer sa propre capacité de marketing et de vente, soit seule, soit avec des partenaires, notamment pour la distribution de médicaments hors d'Europe et des Etats-Unis. Dans le cadre de la mise en place de sa propre infrastructure de vente et de marketing, elle aura besoin d'engager des dépenses supplémentaires, de mobiliser des ressources de gestion, de mettre en œuvre de nouvelles compétences et de prendre le temps nécessaire pour mettre en place l'organisation et la structure appropriées pour supporter le produit, conformément à la législation en vigueur et, plus généralement, optimiser ses efforts de commercialisation. Toutefois, elle évaluerait également les avantages stratégiques et financiers d'un accord avec un partenaire pour la commercialisation de ses produits. Il est possible qu'elle ne parvienne pas à conclure de partenariat pour la vente et le marketing de ses produits à des conditions économiquement raisonnables ni à maintenir de tels partenariats. Par ailleurs, ses partenaires chargés de la commercialisation de certains de ses produits pourraient également rencontrer des difficultés lorsque ces produits couvrent des domaines où leur expérience commerciale est plus limitée.

La Société ne distribue pas directement ses médicaments à ses clients hors d'Europe et des Etats-Unis mais utilise les circuits de commande et de distribution de ses partenaires. Ces derniers pourraient cependant ne pas effectuer la distribution dans les délais et selon les modalités prévues.

De tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

5.2. Risques financiers

Cette section doit être lue en relation avec la section 5.4 (risques de marché) du présent rapport et la section 5 de l'annexe aux comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2010.

5.2.1. Historique des pertes opérationnelles - Risques liés aux pertes prévisionnelles

La Société a enregistré des pertes opérationnelles chaque année depuis le début de ses activités en 2001. Au 31 décembre 2010, ses pertes nettes consolidées cumulées (report à nouveau et perte de l'exercice) s'élevaient à 52.058 K€. Ces pertes résultent essentiellement des frais de recherche et des coûts de développement. La Société pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles plus importantes que par le passé au cours des prochaines années, au fur et à mesure que ses activités de recherche et développement et de commercialisation se poursuivront, et en particulier du fait :

- du passage de certains de ses produits à des stades de développements cliniques ;
- du développement de son activité d'identification de molécules thérapeutiques, consommatrice de ressources importantes en recherche et développement ;
- de l'accroissement des exigences réglementaires pour la fabrication et les essais de produits en phase déjà avancée de développement ;

- de l'accroissement de son portefeuille de produits par l'ajout de nouveaux produits pour de futurs développements.

L'augmentation de ces dépenses, particulièrement en cas d'absence ou d'interruption de sources de revenus, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.2.2. Besoins en capitaux et financements complémentaires incertains

La Société a réalisé d'importants efforts de recherche depuis le début de son activité en 2001, ce qui a généré des flux de trésorerie opérationnels négatifs jusqu'à ce jour. Les flux de trésorerie négatifs générés par l'exploitation de la Société se sont respectivement élevés à 7.863 K€ et 7.766 K€ pour les exercices 2010 et 2009 (normes IFRS). La Société anticipe dans un avenir proche des besoins en capitaux en vue de mener de nouvelles études cliniques avec ses produits existants. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance, ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Ses besoins futurs en capitaux dépendront de nombreux facteurs, tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et développement ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts pour répondre aux développements technologiques et du marché, pour conclure dans les délais envisagés et maintenir en vigueur des accords de collaboration et pour assurer la fabrication et la commercialisation efficaces de ses produits;
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits prometteurs ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés ; et
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux escomptés pour l'obtention des autorisations réglementaires, y compris le temps de préparation des dossiers de demande auprès des instances réglementaires.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à lever des fonds suffisants à des conditions acceptables, voire à ne pas lever de fonds du tout, lorsqu'elle en aura besoin. Si les fonds nécessaires ne sont pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire voire supprimer des programmes de recherche et développement ou réduire ses effectifs ;
- fermer certains de ses sites ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la forcer à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits, droits auxquels elle n'aurait pas renoncé dans un contexte différent;
- accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins attrayants pour elle que ceux qu'il aurait été possible d'obtenir dans un contexte différent ; ou
- envisager des cessions d'actifs, voire un rapprochement avec une autre société.

De plus, dans la mesure où la Société pourrait lever des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires dans la Société pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait aussi comprendre des conditions restrictives.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière, ses perspectives, ainsi que sur la situation de ses actionnaires.

5.2.3. Risque de dilution

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a, depuis sa création, régulièrement attribué ou émis des options de souscription d'actions et des bons de souscriptions d'actions. La Société pourrait procéder à l'avenir à l'attribution ou à l'émission de nouveaux instruments donnant accès au capital, y compris des actions gratuites.

Au 31 décembre 2010, l'exercice de l'ensemble des instruments effectivement exerçables de la Société donnant accès au capital permettrait la souscription d'un maximum de 5.213.060 ¹ actions nouvelles représentant environ

¹ L'exercice de 830.000 BSA et 290.000 SO est conditionné à hauteur de 60% à la vente du masitinib dans le cancer du pancréas chez l'homme.

16,7% du capital social. En conséquence, les instruments donnant accès au capital de la Société restant en circulation immédiatement après l'introduction en bourse entraîneraient en cas d'exercice une dilution maximale d'environ 14,3%. L'exercice des instruments donnant accès au capital en circulation, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution significative pour les actionnaires.

5.2.4. Risque de non encaissement des sommes promises dans le cadre des programmes de recherche subventionnés

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions de subventions et d'avances remboursables ou déciderait de ne plus poursuivre les programmes de recherche subventionnés ou aidés, la Société pourrait ne pas recevoir les aides prévues. Les organismes publics français ayant accordé des subventions et des avances remboursables pourraient également suspendre ou clore un programme en raison des résultats intermédiaires obtenus par ce programme

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues avec ces organismes publics français, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées.

Ces situations pourraient priver la Société des moyens financiers pour mener à bien ses recherches et développements. En effet, la Société n'aura pas nécessairement les moyens financiers supplémentaires disponibles ni le temps de remplacer ces ressources financières par d'autres.

5.2.5. Prix et remboursement des produits

Les performances de la Société dépendent, en partie, des conditions de remboursement des médicaments. La pression sur les prix et le remboursement s'intensifie du fait notamment :

- des contrôles de prix imposés par de nombreux Etats ;
- du déremboursement croissant de certains produits ;
- de la difficulté accrue à obtenir et maintenir pour les médicaments un taux de remboursement d'un niveau satisfaisant : et
- de la tendance actuelle des Etats et des prestataires de services de santé privés à promouvoir largement les médicaments génériques.
 - 5.2.6. Les fondateurs, et en particulier Alain Moussy, continuent à détenir un pourcentage significatif du capital et des droits de votre de la Société.

Au 31 décembre 2010, Alain Moussy et les autres fondateurs détenaient environ 49,7% du capital social et des droits de vote de la Société. Par ailleurs, des actionnaires agissant de concert avec ces fondateurs détenaient, au 31 décembre 2010, 7.5% du capital social et des droits de vote de la société. Des personnes physiques liées à ces actionnaires font actuellement partie du conseil d'administration de la Société. Tant que ces actionnaires maintiendront leur participation respective dans le capital de la Société, Alain Moussy et, dans une moindre mesure, les fondateurs resteront en mesure d'exercer une influence déterminante sur la désignation des administrateurs et des dirigeants de la Société ainsi que sur d'autres décisions sociales nécessitant l'autorisation des actionnaires.

5.3. Risques juridiques

5.3.1. Risques liés aux brevets de la Société

Le projet économique de la Société repose essentiellement sur deux familles de brevets distinctes, l'une relative au composé masitinib (brevets et demandes de brevet couvrant le masitinib), l'autre relative à des composés dits oxazoles (brevets et demandes de brevet oxazoles).

A cet effet, la Société a obtenu le brevet Thiazoles (couvrant le masitinib) en Europe délivré par l'Office Européen des Brevets (OEB) sous le numéro EP1525200B1 et aux Etats-Unis délivré par l'Office américain des Brevets (USPTO) sous le numéro US 7,423,055. D'autre part, aucun tiers n'a formulé d'opposition auprès de l'OEB à l'encontre du brevet européen couvrant le masitinib dans le délai imparti. En termes de portée, les revendications des brevets couvrant le masitinib en Europe et aux Etats-Unis sont jugées adéquate par la Société pour protéger le masitinib et de ses proches analogues. S'agissant des demandes de brevets oxazoles en Europe et aux Etats-Unis, l'OEB et l'USPTO ont donné leur accord respectif pour la délivrance des brevets.

Il n'y a aucune certitude que les demandes de brevet de la Société donneront lieu à des brevets ou que si les brevets sont accordés ils ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ou qu'ils procureront une protection

efficace face à la concurrence et aux brevets de tiers couvrant des composés similaires. L'absence d'une protection suffisamment étendue, l'invalidation ou le contournement de brevets pourrait avoir des effets négatifs sur la Société. En outre, le succès commercial de la Société dépendra notamment de sa capacité à développer des produits et technologies qui ne contrefassent pas de brevets de concurrents. La Société ne peut être certaine d'être la première à concevoir une invention et à déposer une demande de brevet, compte tenu du fait notamment que la publication des demandes de brevets est différée dans la plupart des pays à 18 mois après le dépôt des demandes.

Il est important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les brevets couvrant le masitinib et oxazoles et ses droits de propriété intellectuelle en Europe, aux Etats-Unis et dans d'autres pays.

Par ailleurs, la Société entend continuer sa politique de protection par brevet en effectuant de nouveaux dépôts aux moments qu'elle jugera opportuns. En particulier, la Société entend continuer sa politique de protection du masitinib et ses applications en déposant le cas échéant de nouvelles demandes de brevets et des demandes de CCPs (Certificat Complémentaire de Protection) dans l'objectif d'obtenir une extension de la durée de protection du masitinib au delà de la date d'expiration des brevets couvrant le masitinib le 31 juillet 2023. Un CCP se base sur le brevet de base couvrant le médicament et sur l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) dudit médicament et peut dans certaines conditions rallonger la durée de protection de quelques années à 5 ans maximum en Europe. Il existe des possibilités d'extension similaire au Etats-Unis et dans d'autres pays. En Europe, il est également possible de requérir une protection supplémentaire de 6 mois dans la mesure où un médicament a fait l'objet d'études pour des applications pédiatriques.

Toutefois, il ne peut être exclu que :

- La Société ne parvienne pas à développer de nouvelles inventions brevetables.
- La Société ne parvienne pas à obtenir la délivrance de CCPs.
- Les brevets de la Société soient contestés et considérés comme non valables ou que la Société ne puisse pas les faire respecter. La délivrance d'un brevet ne garantit pas sa validité ou son application et des tiers pourraient mettre en cause ces deux aspects. Des actions en justice ou auprès des offices compétents pourraient s'avérer nécessaires pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la Société, protéger ses secrets commerciaux ou déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle. Tout litige pourrait entraîner des dépenses considérables, influer négativement sur le résultat et la situation financière de la Société et ne pas apporter la protection recherchée. Les concurrents de la Société pourraient contester avec succès la validité de ses brevets devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures. Cela pourrait réduire la portée de ces brevets, et permettre un contournement par des concurrents. En conséquence, les droits de la Société sur des brevets accordés pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.
- L'étendue de la protection conférée par un brevet soit insuffisante pour protéger la Société contre les contrefaçons ou la concurrence. La question des brevets de médicaments est très complexe et pose des problèmes juridiques, scientifiques et factuels. Il existe des tendances générales afin d'uniformiser l'approche dans le domaine des brevets portant sur la brevetabilité des inventions dans le domaine de la pharmacie par les trois grands organismes de brevets mondiaux aux Etats-Unis, en Europe et au Japon. Néanmoins, il existe encore des incertitudes notamment quant à l'interprétation de la portée des revendications qui pourront être accordées, question qui relève encore du droit national. Des évolutions ou des changements d'interprétation des lois régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux Etats-Unis ou dans d'autres pays pourraient modifier la situation juridique et le positionnement de la Société face à des concurrents. En outre, il existe encore certains pays qui ne protègent pas les droits de propriété intellectuelle de la même manière qu'en Europe ou aux Etats-Unis, et les procédures et règles nécessaires à la défense des droits de la Société peuvent ne pas exister dans ces pays.
- Des tiers revendiquent des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle que la Société détient en propre ou en copropriété, ou sur lesquels elle bénéficie d'une licence. Les collaborations, contrats de prestations de service ou de sous-traitance de la Société avec des tiers exposent celle-ci au risque de voir les tiers concernés revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur les inventions de la Société ou ne pas assurer la confidentialité des innovations ou perfectionnements non brevetés et du savoir-faire de la Société. Par ailleurs, la Société peut être amenée à fournir, sous différentes formes, des informations, données ou renseignements aux tiers avec lesquels elle collabore (tels que des établissements universitaires et d'autres entités publiques ou

privées) concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation de ses produits. Malgré les précautions, notamment contractuelles, prises par la Société avec ces entités, celles-ci pourraient revendiquer la propriété de droits de propriété intellectuelle résultant des essais effectués par leurs employés. S'agissant de copropriété de droits de propriété intellectuelle, ces entités pourraient ne pas concéder l'exclusivité d'exploitation à la Société selon des modalités jugées acceptables par celle-ci.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.3.2. Risques liés aux brevets de tiers

Il est important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure d'exploiter librement le masitinib vis-à-vis de brevets de tiers. La Société a étudié la situation juridique vis-à-vis de brevets de tiers depuis la découverte du masitinib et ses analogues, et des études ont été diligentées en Europe. Dans les pays européens, la société considère qu'elle n'a mis en évidence aucun brevet déposé avant les brevets de la Société et susceptible de constituer un obstacle absolu à l'exploitation du masitinib (risque de contrefaçon à l'identique).

Toutefois, il ne peut être exclu que :

- Des brevets d'interprétation complexe soient susceptibles de couvrir certaines activités de la Société.
- Des tiers agissent en contrefaçon à l'encontre de la Société en versements de dommages intérêts ou en vue d'obtenir la cessation de ses activités de fabrication ou de commercialisation de produits ou procédés ainsi incriminés. Si ces poursuites sont menées à leur terme, la Société pourrait être obligée d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou candidats produits ou encore de procédés visés par ces procès, ce qui affecterait de façon significative ses activités.
- La Société soit dans l'obligation de solliciter une licence d'un brevet de tiers pour pouvoir poursuivre certaines de ses activités. Cela pourrait affecter négativement les perspectives et la situation financière de la Société. Il n'y a aucune assurance que la Société pourrait prévaloir dans une telle situation ni qu'elle serait en mesure d'obtenir une licence à des conditions économiques acceptables et qu'elle ne serait pas empêchée de fabriquer et de vendre ses produits incriminés.
- Un litige intenté contre la Société, quelle qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts substantiels et compromettre sa réputation. Certains concurrents disposant de ressources plus importantes que la Société pourraient être capables de mieux supporter les coûts d'une procédure complexe. Tout litige de ce type pourrait affecter la faculté de la Société à poursuivre toute ou partie de son activité.

De manière générale, de nombreux litiges et poursuites portant sur la violation des droits de propriété intellectuelle sont intentés dans l'industrie pharmaceutique. En plus des poursuites intentées directement contre la Société, cette dernière pourrait être partie à une procédure ou à un litige telle qu'une procédure d'opposition de l'Office Européen des Brevets (OEB) ou d'interférence de l'Office américain des brevets et marques (USPTO) concernant les droits de propriété intellectuelle de ses produits et technologies. Même si ces litiges et procédures étaient résolus en faveur de la Société, les coûts de défense pourraient être substantiels. Certains concurrents de la Société disposent de ressources plus importantes que la Société et pourraient mieux supporter les coûts d'une procédure complexe. De telles procédures ou de tels litiges pourraient également être très consommateurs de temps pour les dirigeants de la Société. Les incertitudes liées à l'initiation ou à la poursuite d'une procédure ou d'un litige dans ce domaine pourraient avoir un effet négatif important sur la compétitivité de la Société.

Ainsi, en cas de litiges substantiels évoqués ci-dessus, la Société pourrait être dans une situation de :

- cesser de vendre ou utiliser l'un quelconque de ses produits qui dépendrait de la propriété intellectuelle contestée, ce qui pourrait réduire ses revenus ;
- obtenir une licence de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue à des conditions raisonnables, voire pas du tout ;
- concevoir à nouveau ou dans le cas de revendications concernant des marques déposées, renommer ses produits afin d'éviter d'empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait s'avérer

impossible ou être coûteux en terme de temps et de ressources financières et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

La Société entend diligenter, comme elle l'a fait pour le masitinib, les études préalables qui lui semblent nécessaires au regard des risques précités avant d'engager des investissements en vue de mettre sur le marché ses différents produits.

Néanmoins, avant de pouvoir commercialiser certains de ses produits, la Société pourrait avoir besoin d'obtenir des licences de la part de tiers qui possèdent des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle. Par exemple, en ce qui concerne la problématique des brevets, des tiers ont déposé ou sont susceptibles de déposer des demandes de brevets recouvrant les technologies que la Société souhaite utiliser ou des produits qui sont similaires aux produits qui pourraient être développés par la Société. Si ces demandes de brevets devaient aboutir à l'octroi d'un brevet, la Société devrait obtenir une licence de la part de son propriétaire pour utiliser cette technologie ou produit breveté. Ces licences pourraient ne pas être disponibles, la Société pourrait devoir modifier ses technologies et produits potentiels, ou éviter ou stopper la conduite de certaines de ses activités de recherche et de développement.

Les marques de la Société sont des éléments importants de l'identité de la Société et de ses produits. Quand bien même les principaux éléments de ses marques ont été déposés en France, en Europe et aux Etats-Unis, d'autres sociétés du secteur pharmaceutique pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des éléments de cette marque, et créer ainsi une confusion dans l'esprit des tiers.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.3.3. Risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations de la Société et de son savoir-faire

La Société dépend également de technologies, de méthodes, de savoir-faire et de données non brevetés qu'elle considère comme étant des secrets industriels. La protection de ceux-ci est notamment assurée par la conclusion d'accords de confidentialité entre la Société et ses employés, ses consultants, ses partenaires de recherches publics ou privés et certains de ses sous-contractants. La Société ne peut être certaine que ces accords ou que tout autre type de protection de ses secrets industriels seront efficaces ou, qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés.

La Société peut être amenée à fournir des informations et des matériaux à des entités publiques ou privées dans le but de conduire certains tests aux fins de recherche ou de validation de projets commerciaux. Dans les deux cas, la Société a recours à la signature d'accords de confidentialité. Son activité dépend également de technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés que la Société considère comme des secrets commerciaux et qu'elle protège en partie par des accords de confidentialité avec ses employés, ses consultants et certains partenaires et sous-traitants. Il ne peut être exclu que ces accords ou autres modes de protection des secrets commerciaux n'assurent pas la protection recherchée ou ne soient pas respectés, que la Société n'ait pas de solution appropriée contre de telles violations, ou que ses secrets commerciaux soient divulgués à ses concurrents ou développés indépendamment par eux.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.3.4. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

La Société pourrait être exposée à des risques de mise en jeu de sa responsabilité lors du développement clinique ou de l'exploitation commerciale de ses produits, en particulier la responsabilité du fait des produits, liée aux essais, à la fabrication et à la commercialisation de produits thérapeutiques chez l'homme et chez l'animal. Sa responsabilité pourrait également être engagée au titre des essais cliniques dans le cadre de la préparation des produits thérapeutiques testés et des effets secondaires inattendus résultant de l'administration de ces produits. Des plaintes ou des poursuites pourraient être déposées ou engagées contre la Société par des patients, les agences réglementaires, des sociétés pharmaceutiques et tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits. Ces actions peuvent inclure des plaintes résultant d'actes de ses partenaires, licenciés et soustraitants, sur lesquels la Société n'exerce pas ou peu de contrôle. La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle. Si sa responsabilité ou celle de ses partenaires, licenciés et sous-traitants était ainsi mise en cause, si elle-même ou si ses partenaires, licenciés et sous-traitants n'étaient pas en mesure d'obtenir et de maintenir une

couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et plus généralement de nuire à ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.3.5. L'environnement réglementaire est de plus en plus contraignant pour l'industrie pharmaceutique

Dans le monde entier, l'industrie pharmaceutique est confrontée à un changement de son environnement réglementaire et à la surveillance accrue de la part du public qui exige davantage de garanties quant à la sécurité et l'efficacité des médicaments. Par ailleurs, les mesures d'incitation à la recherche se trouvent réduites.

Les autorités de santé et notamment la FDA aux Etats-Unis ont imposé des exigences de plus en plus lourdes en terme de volume de données demandées afin de démontrer l'efficacité et la sécurité d'un produit. Ces exigences ont réduit le nombre de produits qui sont autorisés. Les produits commercialisés font en outre l'objet d'une réévaluation régulière du rapport bénéfice risque après leur autorisation. La découverte tardive de problèmes non décelés au stade de la recherche peut conduire à des restrictions de commercialisation, à la suspension ou au retrait du produit et à un risque de contentieux accru.

Parallèlement, alors qu'il devient de plus en plus difficile de mettre sur le marché des produits innovants pour les raisons susvisées, les autorités gouvernementales cherchent à faciliter l'entrée de génériques sur le marché des produits déjà commercialisés par le biais de nouvelles réglementations visant à modifier le droit des brevets et les règles d'exclusivité des données sur les principaux marchés. Les Etats-Unis ont ainsi mis en place une procédure accélérée d'approbation des génériques pour les produits biologiques à grosses molécules.

Dans la mesure où de nouvelles réglementations augmentent les coûts d'obtention et de maintien de l'approbation des produits ou limitent la valeur économique d'un nouveau produit pour son inventeur, les perspectives de croissance de l'industrie pharmaceutique et de la Société sont réduites.

5.4. Risques de marché

5.4.1. Risque de change

La Société est peu exposée au risque de change du dollar US ou de toute autre devise, l'équivalent de 2.311 K€ de ses dépenses opérationnelles étant libellées en devises autres que l'euro en 2010. Ces dépenses ont été principalement réalisées aux Etats-Unis et facturées en dollars US. Cette exposition évoluera en fonction de l'évolution de l'activité de la Société.

L'effet d'une variation des taux de change impacterait de la même façon le résultat et les capitaux propres de la société, ainsi :

- Une variation à la hausse ou à la baisse de la parité dollar US/ euro de 10% conduirait respectivement à une amélioration ou une dégradation du résultat de 200 K€.
- Une variation de la parité £/euro de plus ou moins 10% aurait une incidence négligeable sur le résultat et les capitaux propres.

La Société n'a pris, à ce stade de son développement, aucune disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. La Société suivra l'évolution de son exposition au risque de change en fonction de l'évolution de sa situation. La stratégie de la Société est d'utiliser l'euro comme devise principale dans le cadre de la signature de contrats. Cependant, la Société pourrait éventuellement souscrire des contrats de couverture de change dans le futur, si le besoin apparaissait, et si les risques étaient jugés significatifs. Si elle devait ne pas parvenir à prendre des dispositions de couverture efficaces dans le futur, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

La quasi-totalité des actifs, passifs et engagements du groupe est en euros.

5.4.2. Risque de taux d'intérêts

La Société est exposée à des risques de marché dans le cadre de la gestion à la fois de ses liquidités et de ses dettes à moyen et long terme.

Concernant les liquidités, le risque de taux est piloté par des procédures de suivi et de validation existantes au niveau de la Société. Ce risque est géré par la direction financière de la Société. Les liquidités sont en outre principalement investies dans des dépôts à terme et des valeurs mobilières de placement à capitaux garantis à échéance et offrant une grande qualité de signature.

Au 31 décembre 2010, les dettes financières de la Société sont constituées d'avances remboursables auprès d'Oséo-Innovation afin de financer des programmes de recherche et une ligne de crédit de 1.000 K€ intégralement tirée et portant intérêt au taux Euribor 3 mois + 1,50%.

Les avances conditionnées d'Oséo-Innovation sont à taux zéro à hauteur de 1.950K€ et, pour le solde, soit environ 1.740K€ prévoient le paiement d'un intérêt calculé sous la forme d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé à partir de la troisième année de commercialisation du masitinib en médecine humaine.

La Société pourra, en cas de poursuite du programme jusqu'à son terme, recevoir un maximum de 363 K€ de subventions et d'environ 771 K€ d'avances conditionnées participatives au cours des quatre prochaines années. Les intérêts qui pourraient devoir être payés en cas de succès s'élèvent au maximum à 4.000K€ par an, avec un plafond total des intérêts de 16.000K€. l'ensemble de ces montants est calculé hors effets d'actualisation.

Le tableau ci-après présente la situation des dettes au 31 décembre 2010 :

		Inférieur à 1		Au-delà de 5
(En milliers d'euros)	31.12.10	an	De 1 à 5 ans	ans
Avances conditionnées (1)	1 800	300	1 500	0
Avance conditionnelles participative (2)	3 661			3 661
Avances remboursables	900	250	650	
Ligne de crédit	1 000		1 000	

- (1) Dettes ne portant pas d'intérêts
- (2) A ce jour ces avances d'Oséo-Innovation sont acquises à la Société dans leur principe, mais n'ont pas encore été encaissées par elle.

En conclusion, la Société estime être peu exposée au risque de taux d'intérêt.

Un accroissement des taux d'intérêt de 1% augmenterait les charges financières de la Société de 10 K€ sur une base annuelle.

5.4.3. Risque de liquidité

Historiquement, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital et des aides publiques.

Pour faire face à ses besoins de liquidité, AB Science dispose d'une ligne de crédit de 1.000 K€ auprès de la banque Neuflize OBC Entreprises, mise en place le 18 février 2009, pour trois ans et entièrement tirée au 31 décembre 2009. Le taux de référence de l'emprunt est égal à : taux Euribor 3 mois + 1.50%. Un remboursement anticipé du prêt peut survenir dans les conditions suivantes :

- La Société réalise une augmentation de capital dont le produit s'élève à au moins 50M€.
- Par captation des revenus provenant de la commercialisation de médicaments et selon les ratios suivants :
 - à hauteur de 10% de la marge brute tant que celle-ci n'atteint pas 15M€;
 - à hauteur de 30% de la marge brute si celle-ci excède 15M€.

Par ailleurs, cet emprunt peut être exigible par anticipation dans des conditions usuelles ou si la participation de Monsieur Alain Moussy devait devenir, directement ou indirectement, inférieure à 32,5% du capital et des droits de vote de la Société.

D'autre part, cet emprunt n'est pas soumis au respect de covenants financiers particuliers.

5.4.4. Risque sur placements

Les placements de trésorerie de la Société ont été, essentiellement effectués sur des OPCVM monétaires et certificats de dépôt négociables.

L'analyse du portefeuille au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

	Valeur comptable	
	au 31 décembre	
	2010 (normes	Valorisation au 31
(En milliers d'euros)	IFRS)	décembre 2010
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	2 412	2 412
Dépôts à terme	17 000	17 000
Total	19 412	19 412

6. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2011, AB Science continue à allouer la majeure partie de ses ressources à la poursuite du développement du masitinib, la molécule la plus avancée de la société. Cinq études de phases 3 sont en cours de réalisation, dans trois cancers, le cancer du pancréas, le cancer gastro-intestinal et le mélanome métastasé exprimant la mutation JM de c-Kit), et dans deux pathologies inflammatoires, la mastocytose et l'asthme persistant sévère. Afin d'exploiter le potentiel d'applications thérapeutiques de la molécule, la Société prépare activement le lancement de nouvelles études de phase 2B/3.

La Société a par ailleurs continué à investir dans les activités de drug discovery afin d'alimenter son portefeuille de molécules et anticipe, sous réserve de disposer des ressources financières nécessaires, de débuter les études précliniques réglementaires de nouvelles molécules issues de son propre programme de recherche.

Enfin, la Société va poursuivre son effort de commercialisation du masitinib en médecine vétérinaire en Europe et aux Etats-Unis, à la suite de l'autorisation de commercialisation reçue de la FDA fin 2010.

7. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.1. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

7.1.1. Règles de fonctionnement

La Société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi.

La société a choisi dans le cadre des modalités d'exercice de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Monsieur Alain Moussy est donc le Président Directeur général de la société.

7.1.2. Composition du Conseil d'administration

Le conseil d'administration, à la date du présent rapport est composé de 6 administrateurs (y compris le Président) et 2 censeurs :

Administrateurs

- Alain Moussy (Président)
- Bioparticipations, représentée par Bertrand de Talhouet
- Pierre Chambon (Administrateur indépendant)
- Jean-Pierre Kinet
- Patrick Moussy
- Guy Paillaud

Censeurs

- John Pieters.
- Bertrand Dumazy

7.1.3. Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises les 3 février, 18 mars, 6 avril, 20 avril, 23 avril, 16 juin, 8 septembre, 29 octobre et 14 décembre 2010, avec un taux moyen de présence de 83%.

Le nombre de réunions du conseil d'administration tient compte des différents événements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, si une année est riche en événements, le conseil d'administration se réunit plus fréquemment.

Les administrateurs s'entretiennent régulièrement avec le président directeur général de la Société et sont amenés à donner leur opinion sur des décisions devant être prises rapidement entre deux réunions du conseil et ce par toute voie de communication.

7.2. Comités et Conseil scientifique

Le conseil d'administration de la Société a constitué les comités suivants :

7.2.1. Comité des finances

Le comité des finances a été mis en place par le conseil d'administration le 15 décembre 2009 dans le cadre de l'évolution des règles de gouvernance de la Société.

Le comité des finances est composé de deux membres, nommés pour une durée de deux années.

- Monsieur Guy Paillaud, administrateur
- Monsieur Bertrand Dumazy

Le Comité des Finances est présidé par Guy Paillaud. Il s'est s'est réuni une fois en 2010 avec un taux de présence de 100%, lors de la revue des comptes semestriels 2010.

7.2.2. Comité des rémunérations

- Un comité des rémunérations et des nominations a été constitué par le conseil d'administration, constitué de 3 personnes :
 - Monsieur Jean-Pierre Kinet, administrateur AB Science, et membre du conseil d'administration du groupe UCB Pharma ;
 - Monsieur John Pieters, Censeur AB Science et ancien Directeur Général d'Amgen France ;
 - Monsieur Matthieu O'Neill, personnalité indépendante, Associé en charge de département « *Benefits* » du Groupe Hay en France.

Monsieur Jean-Pierre Kinet préside le comité des rémunérations et des nominations.

Le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois en 2010 avec un taux de présence de 100%.

7.2.3. Comité scientifique

Le Comité scientifique, anciennement dénommé Conseil scientifique, a été mis en place en 2002. Il a pour mission de définir les grandes orientations scientifiques de la Société. Il propose des méthodes et stratégies pour l'atteinte des objectifs technologiques de la Société. Il évalue les travaux menés par la Société et les résultats obtenus.

Le Comité scientifique a également pour mission de conforter les choix et orientations scientifiques stratégiques notamment retenus et mis en œuvre par le Directeur scientifique de la Société.

Le Comité scientifique se réunit à chaque fois que nécessaire. L'ensemble des travaux du département scientifique de la Société ainsi que ses objectifs lui sont présentés lors de ces réunions.

Le comité scientifique, co-présidé par Jean-Pierre Kinet et Olivier Hermine, comprend les quatre membres suivants :

- Christian Auclair
- Pierre Chambon
- Patrice Dubreuil
- Olivier Hermine
- Jean Pierre Kinet

Le Comité scientifique s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2010 avec un taux de présence de 100%.

7.2.4. Administrateurs indépendants

La Société dispose d'un administrateur indépendant, Pierre Chambon, depuis le 31 décembre 2009, dont elle considère qu'il répond depuis sa nomination au code AFEP-MEDEF de décembre 2008

7.3. Liste des mandats des membres des organes d'administration

Nom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	Autres mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq derniers exercices et non exercés au 31 décembre 2010
Alain Moussy	11.07.2001 (date de création de la Société)	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Président, Directeur Général	Président de l'Association Française pour les initiatives de recherche sur le mastocyte et les mastocytoses Président de la société AMY SAS	Aucun	Aucun
Patrick Moussy	11.07.2001 (date de création de la Société)	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Administrateur	Directeur commercial Etablissement Blin	Aucun	Aucun
Jean-Pierre Kinet	11.07.2001 (date de création de la Société)	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Administrateur Président du Conseil des Rémunérations	Professeur de Pathologie, Harvard Medical School Directeur, Laboratory of Immunology and Allergy, Beth Israel Deaconess Medical Center Président, iXLife	Administrateur : - UCB Pharma - Vaxon - Qualist Président - Theravectys Membre comité scientifique - Synta	Aucun

Nom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	Autres mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq derniers exercices et non exercés au 31 décembre 2010
Bioparticipation, représentée par Bertrand de Talhouet	21.12.2007	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Administrateur		(pour Bertrand de Talhouët) VOLTALIA INVESTISSEMENT Administrateur HELEXIA Administrateur VOLTALIA Administrateur HELEXIA DEVELOPPEMENT Président du Conseil d'Administration HELEXIA Administrateur CEPRODI Représentant permanent de CREADEV, membre du CS MAUNA KEA TECHNOLOGIES SAS Représentant permanent de CREADV, membre du CA GROUPE MAISONS DE FAMILLE Représentant permanent de CREADEV, membre du CS Administrateur	Président Directeur Général de : - S.A. LA REDOUTE - S.A. RUSHCOLLECTION Président de : - S.A. LA REDOUTE CATALOGUE BENELUX - S.A. LA REDOUTE PORTUGAL Président du conseil d'administration de: - S.A. LA MAISON DE VALERIE Gérant de : - LA REDOUTE VERSAND GmbH Administrateur de : - S.A. LA REDOUTE - S.A. LA REDOUTE - S.A. LA REDOUTE - S.A. LA REDOUTE CATALOGUE BENELUX - S.A. LA REDOUTE PORTUGAL - S.A. RUSHCOLLECTION - S.A. LA MAISON DE VALERIE Représentant permanent de LA REDOUTE S.A., Président de : - S.A.S. LES AUBAINES - S.A.S. LES AUBAINES Représentant permanent de LA REDOUTE S.A., membre du conseil de direction de : - S.A.S. LA REDOUTE MAG
Guy Paillaud	29.06.2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Administrateur Président du Conseil des Finances	Président de la société BEFIVE	Président BEVIGUEN, Président NEPTIS, Administrateur CEPRODI Administrateur COLD PACK SYSTEM Administrateur WAGRAM FINANCE Administrateur ALIZEO	Aucun

Nom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	Autres mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq derniers exercices et non exercés au 31 décembre 2010
Pierre Chambon	31.12.2009	31.12.2015	Administrateur	Aucune	Aucun	Aucun

7.4. Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération totale incluant les avantages de toute nature versée durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société est indiquée ci-après. Cette rémunération comprend, pour certains membres des organes de direction, une partie fixe et une partie variable, le montant de la partie fixe incluse dans la rémunération totale est signalé.

7.4.1. Rémunération des administrateurs

Tableau de synthèse des rémunérations et options et actions attribuées à Alain Moussy, PDG:

(En milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Avantages à court terme	299	394
Paiements fondés sur des actions	124	176
Total	422	570

Les administrateurs d'AB Science ne sont pas rémunérés pour leur mandat d'administrateur.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social					
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2010	Montants versés en 2009			
Jetons de présence	N	éant			
Autres rémunérations	110	can			
TOTAL					

7.4.2. Rémunération des dirigeants

Rémunération du directeur général, Monsieur Alain Moussy

Rémunérations (en euros) versées et dues durant l'exercice 2010 (montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux) :

	Montants versés en 2010	Montants versés en	Montants versés en
Γ		2010 au titre de 2010	2010 au titre de 2009
Rémunération fixe :	155 413	155 413	-
- salaire de base	144 235	144 235	-
- prime d'ancienneté	11 178	11 178	-
Rémunération variable :	117 310	17 310	100 000
- prime d'intéressement (1)	17 310	17 310	-
- prime sur objectif (2)	100 000	-	100 000
Rémunération exceptionnelle :	15 400	-	15 400
- prime exceptionnelle (4)	15 400	-	15 400
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (5)	10 431	10 431	-
TOTAL	298 554	183 154	115 400

⁽¹⁾ Intéressement : réalisation des objectifs fixés dans l'accord d'intéressement

- (2) Objectif 1 : objectif fixé par le conseil d'administration : démarrage phase 3 chez l'homme (100k€)
- (4) Rémunération exceptionnelle : prime forfaitaire votée par le conseil d'administration
- (5) Avantages en nature : véhicule et assurance chômage

Aucune Action de Performance n'a été attribuée au Directeur général. Par conséquent, aucune Action de Performance n'est devenue disponible.

Options de	souscription ou d'achat d'action par chaque dirigeant manda		e
Nom du dirigeant	N° plan et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice 2010	Prix d'exercice
Alain MOUSSY	N° : BCE2-2A Date : 07/11/2005	217	2 300,75

				Hist	orique des attribi	utions d'options	de souscription o	u d'achat d'actio	ns					
					Information	sur les options	de souscription o	u d'achat						
Date d'assemblée	BCE1A	BCE1B	BCE1C	BCE2A	BCE3A	BCE3B	BCE2B	BCE2C	BCE2007A	BCE2007B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2010A
	19/09/	12/12/	30/07/	07/11/	07/11/	07/11/	28/02/	03/10/	17/06/	16/12/	13/01/	13/01/	19/11/	03/02/
Date du CA	2003	2003	2004	2005	2005	2005	2006	2006	2008	2008	2009	2009	2009	2010
Nb total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :														
Les mandataires sociaux														
Alain MOUSSY	300	160	50	217	189	189	189	120	906	288	235	220	123	28784
Point de départ d'exercice des	18/09/	11/12/	30/07/	07/11/	24/05/	12/03/	28/02/	03/10/	17/06/	16/12/	13/01/	13/01/	19/11/	03/02/
options	2004	2004	2005	2006	2008	2009	2007	2007	2009	2009	2010	2010	2010	2011
	18/09/	11/12/	29-juil	06/11/	24/05/	11/03/	27/02/	02/10/	16/06/	15/12/	12/01/	12/01/	18/11/	03/02/
Date d'expiration	2008	2008	/2009	2010	2013	2013	2011	2011	2013	2013	2014	2014	2014	2016
Prix de souscription	1 564,86	1 564,86	1 564,86	2 300,75	2 300,75	2 300,75	2 300,75	4 266,75	7 680,00	7 680,00	7 680,00	7 680,00	7 680,00	12,28
M odalités d'exercice					réalisation objectifs									
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2010	300	160	50	217										
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-33	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice					189	189	189	120	906	288	235	187	123	28 784

Dirigeants mandataires	Contrat de travail		Régime de retraite		Indemnités ou avantages		Indemnités relatives à une	
sociaux			supplémentaire			ptibles d'être	clause de non concurrence	
					dus à raison de la cessation			
					ou du char	rgement de		
				I		tions		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Moussy Alain	X			X		X		X
Fonction: PDG								
Date début Mandat :								
Date fin Mandat:								

Rémunération du directeur général délégué, Monsieur Cyrille Denariez

Rémunérations (en euros) versées et dues durant l'exercice 2010 (montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux) :

	Montants versés en 2010	Montants versés en 2010 au titre de 2010	Montants versés en 2010 au titre de 2009
Rémunération fixe :	85 029	85 029	-
- salaire de base	85 029	85 029	-
- prime d'ancienneté	0	0	-
Rémunération variable :	18 360	15 671	2 689
- prime d'intéressement (1)	18 360	15 671	2 689
Rémunération exceptionnelle :	929	929	-
- prime exceptionnelle	929	929	-
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant
TOTAL	104 319	101 629	2 689

 $^{(1) \} Intéressement: réalisation \ des \ objectifs \ fix\'es \ dans \ l'accord \ d'intéressement$

Aucune Action de Performance n'a été attribuée au Directeur général délégué. Par conséquent, aucune Action de Performance n'est devenue disponible.

Aucune Option de souscription ou d'achat d'actions attribuée au Directeur général délégué n'est devenue disponible durant l'exercice. Par conséquent, aucune Option n'a été levée.

Historique des attributions d'options de souscription d'a Directeur généra		ux (Cyrille Denariez,				
SO3CC S						
Date d'octroi par le conseil d'administration	15/09/2009	01/07/2010				
Date d'acquisition des droits	16/09/2012	01/07/2014				
Maturité du plan	14/09/2019	30/06/2020				
Nombre d'options attribuées	5	230				
Rapport options / actions	1	1				
Prix d'exercice (en euros)	7 680,00	12,65				
Conditions de performance	N/A	N/A				

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		supplémentaire dus dus		ou avantages eptibles d'être le la cessation agement de tions		elatives à une a concurrence
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non		
Cyrille Denariez	X			X		X		X		
Fonction : Directeur Général délégué Date début Mandat :										
Date fin Mandat : 17/12/2010										

7.4.3. Sommes provisionnées par la société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société a constitué des provisions pour indemnités de départs en retraite.

Le passif éventuel représentant le montant des indemnités de départ concernant les dirigeants au 31 décembre 2010, calculé en application de la convention collective et de l'ancienneté, hors charges sociales s'élèvent à 92 888 €.

AB Science verse les cotisations de retraite chaque mois à des organismes qui assureront le versement des pensions aux salariés lorsqu'ils seront en retraite (régime à cotisations définies).

La Société cotise par ailleurs depuis 2009 à un régime d'assurance chômage pour M. Alain Moussy.

8. RENSEIGNEMENTS DE CARATERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

8.1. Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social de la Société s'élève à 311.468,54 euros, divisé en 31.146.854 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro intégralement libéré.

8.2. Modifications du capital social

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social de la Société depuis le 1er janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2010.

Date	Nature des Augments opérations de capi		Prime d'émission ou d'apport (en euros)	Nombre d'a	ctions créées	Valeur nominale (en euros)	Nom	bre d'actions cum	ulées	Capital après opération (en euros)
		(=======)	(======)	Cat A	Cat B		Cat A	Cat B	Cat	
CA 05/10/2004	Exercice de 7.034 BSA	70 340	0	7 034		10	17 740	-	17 740	177 400
CA 22/12/2004 (AG 15/10/2004)	Conversion de 4 obligations convertibles en 432 actions B	4 320	989 604		432	10	17 740	432	18 172	181 720
CA 31/12/2004 (AGE 22/12/2004)	Augmentation de capital en numéraire	30 900	7 078 417	3 090		10	20 830	432	21 262	212 620
CA 25/10/2005 (AGE 29/06/2005)	Augmentation de capital en numéraire	21 750	4 980 750	2 175		10	23 005	432	23 437	234 370
CA 03/10/2006 (AGE	Augmentation de capital en numéraire	23 430	9 974 151	2 343		10	25 348	432	25 780	257 800
29/06/2006) CA 24/05/2007 (AGE 30/12/2006)	Augmentation de capital en numéraire	12 940	8 268 660	1 294		10	26 642	432	27 074	270 740
CA 17/01/2008 (AGE 21/12/2007)	Augmentation de capital en numéraire	8 310	6 373 770	831		10	27 473	432	27 905	279 050
CA 14/10/2008	Exercice de 360 BCE1-A le 15/9/2008	3 600	559 749	360		10	27 833	432	28 265	282 650
CA 14/10/2008	Exercice de 15 BSA1 le 13/10/2008	150	23 323	15		10	27 848	432	28 280	282 800
CA 13/01/2009	Exercice de 220 BCE1-B le 28/11/2008	2 200	342 069	220		10	28 068	432	28 500	285 000
CA 15/09/2009	Exercice de 70 BCE1-C le 31/07/2009	700	108 850	70		10	28 138	432	28 570	285 700
AGE 31/12/2009	Division du nominal par 1000					0,01	28 138 000	432 000	28 570 000	285700
CA 03/02/2010	Augmentation de capital en numéraire	2450	3 006 150	245 000		0,01	28 383 000	432 000	28 815 000	288 150
CA 23/04/2010	Augmentation de capital en numéraire	13057	3 006 150	1 305 700		0,01	29 688 700	432 000	30 120 700	301 207
CA 16/06/2010	Conversion de 6 obligations convertibles	2371,54	2 997 627	237 154		0,01	29 925 854	432 000	30 357 854	303 578,54
AG 08/09/2010	Conversion actions de préférence en actions ordinaires			432 000	(432 000)	0,01	30 357 854	0	30 357 854	303 578,54
06/11/2010	Exercice de 381 000 BSPCE	3810	872 776	381 000		0,01	30 738 854	0	30 738 854	307 388,54
29/12/2010	Exercice de 408 000 BSA	4080	934 626	408 000		0,01	31 146 854	0	31 146 854	311 468,54

⁽¹⁾ Augmentation de capital non encore constatée par le Conseil d'Administration

Le capital n'est constitué que d'actions ordinaires au 31 décembre 2010.

8.3. Principaux actionnaires

Tableau récapitulatif des principaux actionnaires au 31 décembre 2010

		% du capital et des
Actionnaire	Actions détenues	droits de vote
- Moussy, Alain	846 999	2,72%
- AMY SAS (100% owned by Alain Moussy)	12 273 000	39,40%
- Moussy, Patrick	1 000	0,00%
- Kinet, Jean Pierre	358 710	1,15%
- Bioparticipations	3 112 752	9,99%
- Paillaud, Guy	1 000	0,00%
- Pierre Chambon	1	0,00%
Sous-total membres du Conseil d'Administration	16 593 462	53,27%
Parande SAS	1 382 881	4,44%
Autres investisseurs	13 170 511	42,29%
Sous-total Investisseurs privés	14 553 392	46,73%
Total	31 146 854	100,00%

La répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2009, après prise en compte de la dilution maximale induite par les valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription est indiquée au paragraphe 8.4 du présent rapport.

Historique du capital et des droits de vote de la Société

	Au 31 décer	mbre 2009*	Au 31 déce	embre 2008	Au 31 décer	mbre 2007
	Actions détenues	%	Actions détenues	%	Actions détenues	%
Actionnaire						
- Moussy, Alain	12 919 000	45,22%	12 987	45,92%	12 887	47,60%
- Moussy, Patrick	1 000	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
- Kinet, Jean Pierre	264 000	0,92%	264	0,93%	264	0,98%
- Bioparticipations	3 400 000	11,90%	3 400	12,02%	2 024	7,48%
- Paillaud, Guy	1 000	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Sous-total membres du Conseil d'Administration	16 585 000	58,05%	16 653	58,89%	15 177	56,06%
Parande SAS	1 516 000	5,31%	1 516	5,36%	1 516	5,60%
Autres Investisseurs privés	10 469 000	36,64%	10 111	35,75%	10 381	38,34%
Total			100,00%		100,00%	

^(*) Division du nominal par 1000 décidée par l'assemblée générale du 31 décembre 2009

8.4. Capital potentiel

_

La Société a émis des titres supplémentaires dans le but d'intéresser les scientifiques et le personnel au développement d'AB Science. Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être émises est de 5.213.060du fait de ces titres supplémentaires en circulation et de 302 528² du fait de ces titres autorisés et pas encore émis.

² L'exercice de 830.000 BSA et 290.000 SO est conditionné à hauteur de 60% à la vente du masitinib dans le cancer du pancréas chez l'homme.

- Bons de souscription d'actions (BSA)
 - 94 BSA donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont autorisés en circulation
 - 835.000 BSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont en circulation
- Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)
 - 3.276 BCE donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont en circulation
 - 72.588 BCE donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont en circulation
- Options de souscription d'actions (SO)
 - 538 SO donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont en circulation
 - 397.472 SO donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire en circulation
 - 302 528 SO donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont autorisés mais non encore émis

Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2010 est la suivante

				% du capital et des
		% du capital et	Actions détenues	droits de vote sur
	Actions	des droits de	sur une base	une base
Actionnaire	détenues	vote	totalement diluée	totalement diluée
- Moussy, Alain	846 999	2,72%	4 131 783	11,36%
- AMY SAS	12 273 000	39,40%	12 273 000	33,75%
- Moussy, Patrick	1 000	0,00%	1 000	0,00%
- Kinet, Jean Pierre	358 710	1,15%	443 710	1,22%
- Bioparticipations	3 112 752	9,99%	3 112 752	8,56%
- Paillaud, Guy	1 000	0,00%	1 000	0,00%
- Pierre Chambon	1	0,00%	1	0,00%
Sous-total membres du Conseil d'Administration	16 593 462	53,27%	19 963 246	54,90%
Parande SAS	1 382 881	4,44%	1 382 881	3,80%
Autres investisseurs	13 170 511	42,29%	15 013 787	41,29%
Sous-total Investisseurs privés	14 553 392	46,73%	16 396 668	45,10%
Total	31 146 854	100,00%	36 359 914	100,00%

8.5. Droit de vote des actionnaires

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action de la Société donne droit à une voix au moins.

Néanmoins, par décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 31 décembre 2009 et conformément aux dispositions du Code de commerce, toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficieront à compter du 1er avril 2010, d'un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent. Les premiers actionnaires à bénéficier du droit de vote double en bénéficieraient à compter du 1er avril 2012.

8.6. Programme de rachat d'actions

Un contrat de liquidité avec la société SG SECURITIES SAS a été conclu le 23 juin 2010 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Le versement initial a été de 100 K€.

Le montant des frais annuels s'élève à 20 K€ HT.

Le nombre d'actions vendues et achetées en 2010 est respectivement de 16 221 et 23 727.

Le cours moyen de vente s'établit à 9,95 euros et le cours moyen d'achat à 10,28 euros. Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 7 506 titres.

8.7. Nantissements sur des valeurs mobilières de la Société

Messieurs Alain Moussy et Laurent Guy ont souscrit des prêts personnels auprès de la Banque Neuflize OBC, de BNP Paribas, et de la Banque Martin Maurel afin de financer l'acquisition d'actions de la Société. Messieurs Alain Moussy et Laurent Guy ont remis en garantie de leurs obligations des titres de la Société dans les conditions suivantes :

- 300.000 actions nanties par Monsieur Alain Moussy au profit de BNP Paribas en garantie d'un contrat de prêt personnel d'un montant en principal de 670.000 euros ;
- 252 000 actions de la Société nanties par Monsieur Alain Moussy au profit de Banque Neuflize OBC en garantie d'un prêt personnel d'un montant en principal de 628.000 euros;
- 54.000 actions nanties par Monsieur Laurent Guy au profit de BNP Paribas en garantie d'un contrat de prêt personnel d'un montant en principal de 125.000 euros ; et
- 104 000 actions de la Société nanties par Monsieur Laurent Guy au profit de Banque Neuflize OBC en garantie d'un prêt personnel d'un montant en principal de 262.000 euros ; et
- 49.040 actions nanties par Monsieur Laurent Guy au profit de la banque Martin Maurel en garantie d'un contrat de prêt personnel d'un montant en principal de 113.000 euros ; et

9. SALARIES ET ACTIONARIAT SALARIE

9.1. Effectifs et rémunérations

Au 31 décembre 2010, le groupe emploie 77 salariés dont six aux Etats-Unis. La répartition des salariés est la suivante :

	31.12.10	31.12.09
Département Commercial	4	4
Département Drug Discovery	20	19
Département Clinique	45	41
Département Direction & Gestion	8	7
TOTAL	77	71

(En milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Salaires et traitements	4 447	4 086
Charges sociales	1 773	1595
Paiements en actions	281	260
Charges de personnel	6 501	5 942

Les charges de personnel du Groupe, pour l'exercice 2010 se sont élevées à 6 501 K€, soit une augmentation de 559 K€ par rapport à 2009. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement de l'effectif au cours de l'exercice.

Les paiements en action ont été valorisés pour un montant de 281 K€.

9.2. Participation des salariés au capital de la Société

La participation des salariés au capital de la société au 31 décembre 2010 est de 48,5% (dont 42.1% Alain Moussy et AMY SAS).

10. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE AB SCIENCE

10.1. Evolution des participations

La société n'a pris aucune nouvelle participation au cours de l'exercice

10.2. Activité de la société en matière de dépenses de recherche et de développement

La part des dépenses de recherche et développement s'établit sur les deux derniers exercices clos au 31 décembre 2010, et 2009 respectivement à 65,5% (soit 6 316 K€), et 75% (soit 6 268 K€), du total des dépenses opérationnelles.

La part des dépenses de commercialisation s'établit sur les deux derniers exercices clos au 31 décembre 2010, et 2009 respectivement à 5.5% (soit 685 k€) et 6% (soit 486 K€) du total des dépenses opérationnelles.

En termes d'organisation, AB Science va continuer à externaliser, sous son contrôle, les activités de production pharmaceutique ainsi que la réalisation des études précliniques réglementaires. La société prévoit de continuer à développer en interne son expertise dans le domaine du drug discovery et du développement clinique.

10.3. Activité de la filiale aux Etats-Unis

La filiale Américaine AB Science USA LLC a poursuivi ses activités de suivi des études clinique du Groupe sur le territoire des Etats-Unis et de préparation de l'exploitation du masitinib dans le traitement du mastocytome du chien.

10.4. Délais de règlement

Au 31 décembre 2010, le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » s'élève à 3 311 K€, contre 6 157 K€ au 31 décembre 2009, dont 1 344 K€ sont échus au 31 décembre 2010 contre 3 511 K€ l'an passé.

10.5. Dividendes mis en distribution au cours de 3 derniers exercices

Conformément aux dispositions légales (art 243 Bis du Code général des impôts), il est rappelé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

10.6. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en compte des charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (amortissements excédentaires), visées par l'article 39-4 du Code Général des impôts, pour un montant total de 6,6 K€.

10.7. Modification des méthodes d'évaluation

La société n'a procédé à aucune modification de ses méthodes d'évaluation et de comptabilisation

10.8. Comité d'entreprise

La Société compte plus de 50 salariés et est donc tenue de mettre en place un Comité d'entreprise. A ce jour, le Comité d'entreprise n'a pas été formé et aucun délégué du personnel n'a été désigné comme l'atteste le procèsverbal de carence établi le 13 octobre 2009.

11. ANNEXES

11.1. Capital autorisé non émis au 31 décembre 2010

Délégations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009	Montant maximum de l'augmentation de capital nominale (en euros)	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation au cours de l'année 2010
Emission d'options de souscription d'actions	3 047.16	38 mois (1)	- Attribution de 387 472 SO - Solde de 302 528 SO à attribuer

^{(1) :} A compter de la date de réunion de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009. Délégation fixée à 18 mois par l'assemblée générale du 31 décembre 2009, portée à 38 mois par l'assemblée générale du 27 février 2010.

11.2. Options de souscription ou d'achat d'actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par la Société et en vigueur au 31 décembre 2010 sont décrites dans le tableau figurant ci-après.

La Société a uniquement consenti des options de souscription d'actions. Celles-ci donnent droit à des actions ordinaires.

Il convient de préciser que la différence entre les options attribuées et les options exerçables s'explique comme suit :

- certaines options sont devenues caduques par perte de la qualité de salarié ou de mandataire social ;
- certaines options sont devenues caduques en raison de la non réalisation des objectifs conditionnant leur levée;
- certaines options n'ont pas été attribuées et sont devenues caduques du fait de l'expiration de l'autorisation accordée par l'assemblée ;
- certaines options n'ont pas été attribuées et sont devenues caducs du fait d'un mécanisme de plafonnement décidée par l'assemblée et consistant à ce que le nombre total de titres à émettre du fait de l'exercice des options de souscription d'actions autorisées ou des bons de souscription d'actions autorisés ne dépasse pas, en cumul, un certain nombre fixé par l'assemblée.

Options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2010

Date d'émission par	Date de l'attribution	Point de Départ		Nombre d'actions auxquelles	Prix d'exercice		Options			Actions pouvant être
l'Assemblée	par le Conseil	d'exercice des	Date	donne droit	d'une	Options	rendues	Options	Options	souscrites à la date de
Générale	d'Administration	options	d'Expiration	chaque option	option	Attribuées	caduques	exerçables	exercés	clôture
19/09/2003	19/09/03	20/09/06	18/09/13	1000	1 564,86	45	-15	30		30 000
	12/12/03	13/12/06	11/12/13	1000	1 564,86	80	-5	75		75 000
	07/11/05	08/11/08	06/11/15	1000	2 300,75	48	-6	42		42 000
	Retour au plan et solde					-13				0
Sous Total						160	-26	147		147 000
29/06/2005	07/11/05	08/11/08	06/11/15	1000	2 300,75	11	-3	8		8 000
	03/10/06	04/10/09	02/10/16	1000	4 266,75	55	-8	47		47 000
	12/09/07	13/09/10	11/09/17	1000	6 400,00	53	-5	48		48 000
	17/06/08	18/06/11	16/06/18	1000	7 680,00	81	-8	73		73 000
	Retour au plan et solde			1000		30	-30	0		0
Sous Total						230	-54	176		176 000
21/12/2007	14/10/08	15/10/11	13/10/18	1000	7 680,00	23		23		23 000
	16/12/08	17/12/11	15/12/18	1000	7 680,00	66	-3	63		63 000
	15/09/09	16/09/12	14/09/19	1000	7 680,00	112	-2	108		110 000
	03/02/10	04/02/13	02/02/20	1000	12 280,00	19		19		19 000
	Retour au plan et solde			1000		10	-10	0		0
Sous Total						230	-17	213		215 000
31/12/2009	18/03/10	18/03/14	17/03/20	1	15,61	290 000		290 000		290 000
	29/10/10	29/10/14	28/10/20	1	12,65	97 472		97 472		97 472
	Solde à attribuer					302 528				0
Sous Total						690 000		387 472		387 472
27/02/2010	01/07/10	01/07/14	30/06/20	1	12,65	5 985		5 985		5 985
	29/10/10	29/10/14	28/10/20	1	12,65	4 015		4 015		4 015
	Retour au plan et solde									0
Sous Total		11/07/14	10/07/20	1	12,65	10 000		10 000		10 000
Total général										935 472

11.3. Informations sur les bons de souscription d'actions

L'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2003 a procédé à l'émission réservée de 60 BSA pour un titre unitaire de souscription de 10 euros conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 1.564,86 euros. Au 31 décembre 2010, 15 BSA ont été exercés et 45 ont été rendus caducs.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2005 a procédé à l'émission réservée de 478 BSA pour un prix unitaire de souscription de 10 euros conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 2.300,75€. Au 31 décembre 2010, sur les 408 BSA ont été exercés et 70 ont été rendus caducs.

L'assemblée générale mixte du 26 décembre 2008 a décidé l'émission de 85 bons de souscription d'actions autonomes (dits « BSA4 ») pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 7.680 euros, incluant une prime d'émission de 7.670 euros. Au 31 décembre 2010, les 85 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 31 décembre 2009 a décidé l'émission de 9 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12.280 euros, incluant une prime d'émission de 12.270 euros. Au 31 décembre 2010, les 9 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 31 décembre 2009 a décidé l'émission de 830.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro. L'assemblée générale du 27 février 2010 a fixé le prix d'exercice par BSA de 15.61 euros, incluant une prime d'émission de 15.60 euros. Au 31 décembre 2010, les 830.000³ ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 8 septembre 2010 a décidé l'émission de 5.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,65 euros, incluant une prime d'émission de 12,64 euros. Au 31 décembre 2010, les 5.000 BSA ont été alloués et souscrits.

٠

³ L'exercice des 830.000 BSA est conditionné à hauteur de 60% à la vente du masitinib dans le cancer du pancréas chez l'homme

Date d'émission par l'Assemblée Générale 31/08/2001 19/09/2003	Date D'attribution des titres 19/09/2003 30/12/2005	Nom des bénéficiaires Moussy, A. Arys, E. Sassi, R. Ciufolini, M. Elissagaray, J.R. Drieux, G. Girault, Ph. Kinet, J.P. Le Bigot, J.F. Tanamera Prop. Vin Passion SAS	Nombre d'actions auxquelles donne droit chaque bon 1000 1000	Prix d'exercice d'un bon 10 1 564,86 2 300,75	Bons Attribuées 7036 60 478	Bons rendus caduques -2 -45 -70	Bons exercés 7034 15 408	Actions pouvant être souscrites à la date de clôture 0 0
26/12/2008	26/12/2008	Kinet, J.P.	1000	7 680,00	85			85 000
31/12/2009	03/02/2010	Arys, Elisabeth	1000	12 280,00	9		•	9 000
31/12/2009	03/02/2010	Moussy, Alain	1	15,61	830 000			830 000
08/09/2010	05/10/2010	Bernard, S. Cottert, Ch.	1	12,65	5 000			5 000
Total								929 000

11.4. Informations sur les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

L'Assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2003 a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'émission gratuite et réservée, en une ou plusieurs fois, de 785 BCE, conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro. Au 31 décembre 2010, 650 BCE ont été exercés, et 135 BCE ont été rendus caducs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration de procéder, à l'émission, en une ou plusieurs fois, de 790 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise. Le prix de souscription des 1000 actions auxquelles donne droit chacun des BCE sera égal à 2.300,75 euros ou tout prix de souscription d'une action de la Société retenu à l'occasion d'émission d'actions qui serait intervenue postérieurement au 29 juin 2005. Au 31 décembre 2010, 381 BCE ont été exercés, 393 ont été alloués et souscrits, et 16 BCE ont été rendus caducs.

L'Assemblée générale mixte en date du 30 décembre 2005 a décidé l'émission réservée de 512 BCE conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BCE de 2.300,75 euros. Au 31 décembre 2010, les 512 BCE étaient alloués et souscrits.

L'Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2007 a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'émission gratuite et réservée, en une ou plusieurs fois, de 1.570 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BCE 2007 »), conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro, pour un prix d'exercice par BCE de 7.680 euros, incluant une prime d'émission de 7.670 euros. Au 31 décembre 2010, les 1570 BCE étaient alloués et souscrits.

L'Assemblée générale extraordinaire du 26 décembre 2008 a décidé de déléguer sa compétence au conseil d'administration aux fins d'émission ultérieure, en une ou plusieurs fois, de 851 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BCE 2008 »), chacun d'eux donnant droit à la souscription de 1000 actions nouvelles ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro, pour un prix d'exercice par BCE de 7.680 euros, ou tout prix de souscription d'une action de la Société retenu à l'occasion d'émission d'actions qui serait intervenue postérieurement au 26 décembre 2008. Au 31 décembre 2010, 50 BCE ont été rendus caducs et les 801 BCE restent alloués et souscrits.

L'Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009 a décidé de déléguer sa compétence au conseil d'administration aux fins d'émission ultérieure, en une ou plusieurs fois, de 72.588 bons de souscription de parts

de créateurs d'entreprise (« BCE 2010 »), chacun d'eux donnant droit à la souscription de une action nouvelle ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro, pour un prix d'exercice par BCE de 12,28euros, incluant une prime d'émission de 12,27 euros. Au 31 décembre 2010, 72.588 BCE ont été alloués et souscrits.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Total								3 348 588
Sous total					72 588			72 588
		Moussy, Alain						
31/12/2009	03/02/2010	Bellamy, François Guy, Laurent	1	12,28	72 588			72 588
Sous total	03/02/2010	Dollamy Eronasi-	1	12.29	851 72.599	-50		801 000
G	03/02/2010	Chapuis, Ch.	1000	12 280,00	15	-5 5 0		10 000
	19/11/2009	Guy, Laurent Moussy, Alain	1000	7 680,00	185			185 000
26/12/2008	13/01/2009	Chapuis, Ch. Guy, Laurent Moussy, Alain	1000	7 680,00	651	-45		606 000
Sous total	12/01/2000	Chanuia Ch	1000	7 690 00	1 570 651	ΛE		1 570 000
G	10/12/2008	Moussy, Alain	1000	7 000,00				
21/12/2007	17/06/2008	Guy, Laurent Moussy, Alain Guy, Laurent	1000	7 680,00 7 680,00	1 191 379			1 191 000
Sous total	17/06/2000	C I	1000	7.690.00	512			512 000
30/12/2005	30/12/2005	Guy, Laurent Moussy, Alain	1000	2 300,75	512			512 000
Sous total					790	-16	381	393 000
	Rendus caduc	es	1000		16	-16		0
		Iche, Marina Moussy, Alain		- ,				
	03/10/2006	Iche, Marina Moussy, Alain Guy, Laurent	1000	4 266,75	180			180 000
	28/02/2006	Philippe Guy, Laurent	1000	2 300,75	266		53	213 000
		Guy, Laurent Moussy, Alain Reginault,						
29/06/2005	07/11/2005	Bellamy, François	1000	2 300,75	328		328	0
Sous total		J ,			785	-135	650	0
	30/07/2004	Guy, Laurent Moussy, Alain	1000	1 564,86	70		70	0
	12/12/2003	Auge, Pascale Guy, Laurent Moussy, Alain	1000	1 564,86	260	-40	220	0
		Bellamy, François Guy, Laurent Moussy, Alain						
Générale 19/09/2003	des titres 19/09/2003	bénéficiaires Auge, Pascale	chaque bon 1000	d'un bon 1 564,86	Attribuées 455	caduques -95	exercés 360	de clôture
Date d'émission par l'Assemblée	Date D'attribution	Nom des	Nombre d'actions auxquelles donne droit		Bons	Bons rendus	Bons	Actions pouvant être souscrites à la date

11.5. Tableau des cinq derniers exercices (comptes sociaux AB Science SA)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	257 800	270 740	285 000	285 700	311 468,54
b) Nombre des actions ordinaires existantes	25 348	26 642	28 068	28 138 000	31 146 854
c) Nombre d'action de préférences	432	432	432	432 000	0
d) Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes e) Nombre maximal d'actions futures à					
créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription	2 950	4 721	4 901	4 713 000	5 249 364
II. Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	[0]	533 933	2 027 942
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-7 266 581	-6 569 226	-7 908 856	-11 607 715	-9 147 442
c) Impôts sur les bénéfices	-569 976	-586 519	-2 146 098	-3 215 940	-2 862 271
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice				0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-7 122 059	-6 804 777	-6 439 506	-7 700 436	-8 350 889
f) Résultat distribué *	0	0	0	0	0
III. Résultat par action					
a) Résultat après impôts et avant participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-259,76	-220,98	-202,2	-0,3	-0,2
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-276,26	-251,34	-225,95	-0,27	-0,27
c) Dividende distribué à chaque action *					
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés pour l'exercice	39	42	52	63	70
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	1 950 019	2 290 667	3 059 969	3 623 555	3 973 457
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	343 398	468 863	790 932	1 417 598	1 640 700

11.6. Rapport sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur le Contrôle Interne

Introduction

Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration et approuvé par le Conseil d'administration le 21 mars 2011 conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il a pour objectif de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, ainsi que des principes et règles arrêtées par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux. Il vous est présenté en complément du rapport de gestion dans lequel figurent notamment les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société suit les principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées du MEDEF et de l'AFEP, dans la mesure où ces principes seront compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Pour l'élaboration, la mise en œuvre et la description de son système de contrôle interne et de gestion des risques, la Société s'appuie sur le cadre de référence proposé par l'Autorité des marchés financiers pour les valeurs petites et moyennes.

1 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 6 administrateurs (y compris le Président) et 2 censeurs :

1.1.1. Biographie des administrateurs

Alain Moussy

Alain Moussy est Président Directeur Général depuis le 11 juillet 2001. Son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Alain Moussy est ingénieur de formation (ENSTA) et diplômé de Wharton (MBA 1993). Il a été consultant chez Booz, Allen & Hamilton puis responsable du Corporate Development chez Carrefour. Il est Président de l'AFIRMM, une association de patients souffrants de la mastocytose.

Patrick Moussy

Patrick Moussy est administrateur AB Science SA depuis le 11 juillet 2001. Son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Patrick Moussy est ingénieur de formation (ENSCI). Il est directeur commercial de l'Etablissement Blin et pilote instructeur.

• Jean-Pierre Kinet

Jean-Pierre Kinet est administrateur AB Science SA depuis le 11 juillet 2001. Son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Jean-Pierre Kinet est médecin, professeur de Pathologie à Harvard Medical School et directeur du Laboratoire d'Immunologie au Beth Israel Deaconess Medical Center (Boston – USA). Il est membre de plusieurs comités internationaux, dont le panel d'experts du National Institutes of Health (NIH) aux Etats-Unis. Il dispose également d'une large expérience dans la recherche et le développement de molécules. Il est membre du conseil d'administration d'UCB pharma.

• Bioparticipations, représentée par Bertrand de Talhouet

La société Bioparticipations est administrateur AB Science SA depuis le 21 décembre 2007. Son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Son représentant, Bertrand de Talhouet, est Polytechnicien et Inspecteur des Finances. Il est un ancien directeur général de la Redoute et à présent directeur général de Creadev.

• Guy Paillaud

Guy Paillaud est administrateur AB Science SA depuis le 29 juin 2005. Son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Guy Paillaud est diplômé de l'Université de Paris-Dauphine, détenteur d'un Executive MBA HEC et est diplômé d'expertise comptable. Il est ancien directeur financier adjoint du Groupe Promodes.

• Pierre Chambon,

Pierre Chambon est administrateur AB Science SA depuis le 31 décembre 2009. Son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Pierre Chambon est médecin, biochimiste, généticien, membre de l'Académie des sciences, professeur honoraire au Collège de France, directeur de l'Institut clinique de la souris (ICS), élu à la National Academy of Sciences aux États-Unis. Il a obtenu en 1979 la médaille d'or du CNRS, et en 2004 le très prestigieux prix Lasker en recherche médicale fondamentale, pour la découverte d'une famille de récepteurs nucléaires liant des hormones, des vitamines ainsi que d'autres molécules impliquées dans la signalisation cellulaire.

1.1.2. Biographie des censeurs

John Pieters.

John Pieters est censeur AB Science SA depuis le 30 décembre 2006. Son mandat de censeur viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. John Pieters est ingénieur commercial et ancien directeur général Amgen France.

• Bertrand Dumazy

Bertrand Dumazy est censeur AB Science SA depuis le 8 septembre 2010. Son mandat de censeur viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Monsieur Bertrand Dumazy est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et d'un MBA à Harvard (1999). Il a été consultant chez Bain & Company, directeur d'investissement au sein de BC Partners, fondateur et président du directoire de Constructeo (2000). Monsieur Dumazy a été directeur du marketing et de la stratégie du Groupe Neopost à partir de 2002, PDG de 2005 à 2008 de Neopost Etats-Unis puis directeur financier du groupe (depuis 2008).

1.1.3. Indépendances des administrateurs

Tous les administrateurs sont également actionnaires de la Société, à l'exception de Monsieur Pierre Chambon, détenteur d'une action de la société au titre d'un contrat de prêt gratuit de consommation conclu conformément aux Articles 1892 et suivants du Code Civil. Seuls Alain Moussy et Bioparticipations détiennent chacun une participation supérieure à 10% du capital et des droits de vote.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Société, chaque administrateur doit faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec la Société et ses filiales, et doit s'abstenir de participer à la discussion et au vote de la résolution correspondante. Au cours de l'exercice, aucun administrateur n'a déclaré de situation de conflit d'intérêt et n'était lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de services.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société, à l'exception des liens entre Alain Moussy et Patrick Moussy.

La Société considère que Pierre Chambon répond à la qualité d'administrateur indépendant selon le code AFEP-MEDEF.

1.1.4. Absence de condamnation pénale

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social en fonction au cours de l'année 2010 n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou règlementaires au cours des cinq dernières années au moins.

Enfin, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social en fonction au cours de l'année 2010 n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de

surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

1.2. Fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société et de ses comités de travail est régi par un règlement intérieur qui a été mis à jour le 16 juin 2010.

Ce règlement intérieur comporte des dispositions notamment sur :

1.2.1. Missions du conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent. Dans ce cadre, le Conseil, notamment :

- délibère sur la stratégie de la Société et sur les opérations qui en découlent ;
- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers notamment des comptes et du rapport annuel ou à l'occasion d'opérations très importantes.

1.2.2. ,Composition, modalités de fonctionnement et missions du comité scientifique

Le comité scientifique, a pour mission de définir les grandes orientations scientifiques de la Société. A cette fin :

- il propose des méthodes et stratégies pour l'atteinte des objectifs technologiques de la Société ;
- il évalue les travaux menés par la Société et les résultats obtenus ;
- il conforte les choix et orientations scientifiques stratégiques notamment retenus et mis en œuvre par le Directeur scientifique de la Société.

Le comité scientifique est composé de cinq membres désignés par le Conseil d'administration pour une durée de trois ans. Il se réunit valablement si au moins trois de ses membres sont présents.

Le comité scientifique se réunit à l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration. L'ensemble des travaux du département scientifique de la Société ainsi que ses objectifs lui sont présentés lors de ces réunions.

Le Président du comité scientifique ou un membre du comité désigné à cet effet par le comité rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, conclusions et propositions. Le comité scientifique éclaire le Conseil d'administration de ses avis et fait part de toutes observations et recommandations utiles aux délibérations du Conseil. Le Conseil d'administration approuve ces propositions.

1.2.3. Constitution, composition, modalités de fonctionnement et missions du comité des finances

Le comité des finances procède à l'examen du budget et des comptes annuels avec les dirigeants de la Société et tient également le rôle de comité d'audit. Le comité des finances veille à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la qualité de l'information fournie au public ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission. A ce titre, le comité des finances émet des avis, propositions et recommandations au Conseil d'administration.

Les attributions du comité des finances sont les suivantes :

- évaluer l'existence et la pertinence des procédures de contrôle financier et d'audit interne ;
- apprécier la pertinence de la politique comptable de la Société;
- examiner les comptes annuels de la Société et les documents annexes, notamment ceux émis par les commissaires aux comptes. Le rapport qu'il produit sur les comptes annuels est communiqué au Conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires;
- s'assurer de la pertinence et examiner les changements et adaptations des principes et règles comptables utilisés dans le cadre de l'établissement des comptes ;
- s'assurer de l'indépendance et de la compétence des commissaires aux comptes ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration et directeur général, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance;

• examiner les risques significatifs pour la Société, et notamment les risques et engagements hors bilan.

Le comité des finances est composé de deux membres désignés par le Conseil d'administration pour une durée de trois ans. Il ne se réunit valablement si les deux membres sont présents.

Le comité des finances se réunit au moins une fois par an, notamment avant le Conseil d'administration qui convoque l'Assemblée Générale annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette assemblée. Il examine les projets de résolutions relatifs aux questions relevant de son domaine de compétence. Il se réunit en tant que de besoin sur la convocation de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration.

Le Président du comité des finances ou un membre du comité désigné à cet effet par le comité rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, conclusions et propositions. Le comité des finances éclaire le Conseil d'administration de ses avis et fait part de toutes observations et recommandations utiles aux délibérations du Conseil. Le Conseil d'administration approuve ces propositions.

1.2.4. Constitution, composition, modalités de fonctionnement et missions du comité des rémunérations et des nominations

Les attributions du comité des rémunérations sont les suivantes :

- En matière de rémunération, le comité des rémunérations et des nominations exerce les missions suivantes:
 - O Il formule auprès du Conseil d'administration des recommandations et propositions concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des administrateurs, du Président, du Directeur Général, ainsi que des principaux dirigeants de la Société;
 - Il formule auprès du Conseil d'administration des recommandations et propositions concernant la détermination d'une enveloppe globale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites de la Société aux dirigeants et cadres de la Société, ainsi que les conditions générales de ces attributions;
 - o Il formule auprès du Conseil d'administration un avis sur les propositions de la direction générale concernant le nombre des attributaires.
- En matière de nomination, le comité des rémunérations et des nominations exerce les missions suivantes:
 - o Il formule des propositions sur la sélection des administrateurs ;
 - Il examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au Conseil d'administration;
 - o Il prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux ;

Le comité des rémunérations et des nominations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration pour une durée de trois ans. Le comité se réunit valablement si au moins deux de ses membres sont présents.

Aucun administrateur n'assiste aux délibérations du comité des rémunérations et des nominations qui sont relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations et des nominations se réunit au moins une fois par an, notamment avant le Conseil d'administration qui convoque l'Assemblée Générale annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette assemblée. Il examine les projets de résolutions relatifs aux questions relevant de son domaine de compétence. Il se réunit en tant que de besoin sur la convocation de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration.

Le Président du comité des rémunérations et des nominations ou un membre du comité désigné à cet effet par le comité rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, conclusions et propositions. Le comité des rémunérations et des nominations éclaire le Conseil d'administration de ses avis et fait part de toutes observations et recommandations utiles aux délibérations du Conseil. Le Conseil d'administration approuve ces propositions.

1.3. Rémunération des membres du conseil d'administration

Les administrateurs d'AB Science ne sont pas rémunérés pour leur mandat d'administrateur.

1.4. Principales dispositions statutaires

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi, nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Nul ne peut être nommé administrateur, si, ayant dépassé l'âge de soixante cinq ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil, le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante cinq ans, ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante cinq ans, ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'administrateur. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. La durée des fonctions des administrateurs est de six années; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment. Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante cinq ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. En cas d'absence du Président, le Conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Les administrateurs pourront être assistés de leurs conseils lors des réunions du Conseil d'administration. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance n'est pas prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

1.5. Evaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Aucune évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration n'a été réalisée au cours de l'exercice 2010.

1.6. Réunions du conseil d'administration

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni neuf fois :

Dates des réunions du Conseil	Nombre d'administrateurs	
d'administration	participant	Nombre total d'administrateurs
3 février 2010	6	6
18 mars 2010	4	6
6 avril 2010	4	6
20 avril 2010	5	6
23 avril 2010	4	6
16 juin 2010	4	6
8 septembre 2010	4	6
29 octobre 2010	3	6
14 décembre 2010	5	6
Pourcentage	72.22%	

Les principaux thèmes délibérés par le conseil d'administration de la Société a au cours de l'exercice 2010 ont été le processus d'admission des titres de la société sur le compartiment B d'Euronext, l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, les programmes de développement préclinique et clinique et l'activité de la société en général, la rémunération du Président Directeur Général, les émission de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'action, l'examens des conventions réglementés, la mise à jour du règlement intérieur de la Société.

Pour préparer la réunion du conseil, il est envoyé aux administrateurs et aux censeurs, dans les jours qui précèdent le conseil, un ordre du jour détaillé ainsi que le procès verbal du précédent conseil et tout autre document nécessaire ou utile aux délibérations du Conseil d'administration.

A l'issue des réunions de conseils, un projet de compte rendu est rédigé par un secrétaire désigné durant la réunion du conseil. Ce projet de compte rendu est ensuite envoyé aux membres du conseil. Il est approuvé et signé après corrections des membres, le cas échéant.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont arrêté les comptes sociaux et consolidés tant annuels que semestriels.

1.7. Composition et fonctionnement des comités

Le Conseil d'administration comporte trois Comités dont le fonctionnement est régi par le règlement intérieur du Conseil d'administration : le comité scientifique, le comité des finances, et le comité des rémunérations et des nominations.

1.7.1. Comité scientifique

Le comité scientifique, co-présidé par Jean-Pierre Kinet et Olivier Hermine, comprend les membres suivants :

- Christian Auclair, docteur ès sciences pharmaceutiques, ancien interne des hôpitaux de Paris, Professeur des universités. Christian Auclair est l'auteur de plus de 120 publications et est titulaire de nombreux brevets dans le domaine de la pharmacologie moléculaire et cellulaire appliquée à la cancérologie et la virologie. Il est directeur du département de biologie de l'école normale supérieure de Cachan et a dirigé pendant 15 ans une unité CNRS localisée à l'Institut Gustave Roussy puis à l'ENS de Cachan. Il est cofondateur et directeur des études de l'école doctorale de cancérologie de la faculté de médecine Paris-Sud XI. Il a été directeur adjoint du département des sciences de la vie du CNRS de 1996 à 2000.
- Pierre Chambon, médecin, biochimiste, généticien, membre de l'Académie des sciences, professeur honoraire au Collège de France, directeur de l'Institut clinique de la souris (ICS), élu à la National Academy of Sciences aux États-Unis. Il a obtenu en 1979 la médaille d'or du CNRS, et en 2004 le très prestigieux prix Lasker en recherche médicale fondamentale, pour la découverte d'une famille de récepteurs nucléaires liant des hormones, des vitamines ainsi que d'autres molécules impliquées dans la signalisation cellulaire.

- Patrice Dubreuil : docteur en immunologie, directeur de recherche niveau 1 à l'Inserm (Responsable du laboratoire d'hématopoïèse moléculaire et fonctionnelle), et auteur de 110 publications, il dispose d'une expertise reconnue dans le domaine de la transduction du signal et les tyrosines kinases.
- Olivier Hermine, médecin, professeur d'hématologie à l'Université Paris V-René Descartes, chef du service d'hématologie adulte de l'hôpital Necker à Paris. Il est également responsable d'un groupe de recherches intitulé «Cytokines Virus Réponse immune et hématopoïèse normales et pathologiques » au sein de l'unité CNRS-UMR 8147, et auteur de plus de 260 publications scientifiques dans le domaine des maladies du sang. Il est lauréat du prix Jean Bernard 2008.
- Jean-Pierre Kinet, médecin, professeur de Pathologie à Harvard Medical School et directeur du Laboratoire d'Immunologie au Beth Israel Deaconess Medical Center (Boston USA). Il est membre de plusieurs comités internationaux, dont le panel d'expert du National Institutes of Health (NIH) aux Etats-Unis. Il dispose également d'une large expérience dans la recherche et le développement de molécules. Il est membre du conseil d'administration d'UCB pharma.

Au cours de l'exercice 2010, le comité scientifique s'est réuni une fois avec un taux de présence de 100%.

1.7.2. Comité des finances

Le comité des finances a été mis en place par le conseil d'administration le 15 décembre 2009 dans le cadre de l'évolution des règles de gouvernance de la Société.

Le comité des finances est composé de deux membres, nommés pour une durée de deux années.

- Monsieur Guy Paillaud, administrateur
- Monsieur Bertrand Dumazy

Le Comité des Finances est présidé par Guy Paillaud. Il s'est réuni une fois en 2010 avec un taux de présence de 100%, lors de la revue des comptes semestriels 2010.

1.7.3. Comité des rémunérations et des nominations

Un comité des rémunérations et des nominations a été constitué le 15 décembre 2009 dans le cadre de l'évolution des règles de gouvernance de la Société.

Ce comité est constitué de 3 personnes :

- Monsieur Jean-Pierre Kinet, administrateur AB Science, et membre du conseil d'administration du groupe UCB Pharma;
- Monsieur John Pieters, Censeur AB Science et ancien Directeur Général d'Amgen France;
- Monsieur Matthieu O'Neill, personnalité indépendante, Associé en charge de département « Benefits » du Groupe Hay en France.

Monsieur Jean-Pierre Kinet préside le comité des rémunérations et des nominations.

Le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois en 2010 avec un taux de présence de 100%.

1.8. Participation des actionnaires aux assemblées générales

Lors de l'assemblée générale du 27 février 2010, les actionnaires présents ou représentés composaient 97,3% du capital et des droits de vote de la Société.

Lors de l'assemblée générale du 17 avril 2010, les actionnaires présents ou représentés composaient 67,2% du capital et des droits de vote de la Société.

Lors de l'assemblée générale du 8 septembre 2010, les actionnaires présents ou représentés composaient 76,3% du capital et des droits de vote de la Société.

Dans chacune de ces assemblées générales, les actionnaires ont eu la possibilité de voter par correspondance, de donner mandat au Président de la séance ou de se rendre sur place pour assister à l'assemblée.

Toutes les résolutions présentées ont été adoptées, à chaque fois à une majorité significative.

2 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

La Société n'avait pas l'obligation d'établir un rapport sur son contrôle interne au titre de l'exercice 2009 dans la mesure où ses titres n'étaient pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à la mise en place de procédures de contrôle interne. Ce dispositif de contrôle interne mis en place par la société s'appuie sur les recommandations formulées dans « le cadre de référence du contrôle interne : guide de la mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » édité par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 9 janvier 2008.

Le dispositif est applicable à la société mère AB Science SA et à sa filiale américaine AB Science LLC.

2.1 Objectifs de la société en matière de contrôle interne

Le contrôle interne a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations et le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des principes auxquels la Société souhaite se conformer.
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité son activité et sa situation, et
- de veiller à la mise en place de politiques d'identification, de prévention et de gestion des principaux risques au sein de la Société.

Le processus de contrôle interne de la Société repose essentiellement sur des moyens humains. Ainsi, s'il peut donner une assurance raisonnable, il n'a pas vocation à garantir de façon absolue la maîtrise des risques touchant la Société.

2.2 Organisation du contrôle interne

Le Conseil d'administration est le premier acteur du contrôle interne. Il a adopté un règlement intérieur fixant, notamment, les responsabilités et les modalités de fonctionnement du comité scientifique, du comité des finances et du comité des rémunérations et des nominations.

Le Comité des finances, dont le rôle est consultatif auprès du conseil d'administration, est notamment chargé dans le cadre du dispositif de contrôle interne :

- d'évaluer l'existence et la pertinence des procédures de contrôle financier et d'audit interne ;
- d'apprécier la pertinence de la politique comptable de la Société ;
- de s'assurer de la pertinence et examiner les changements et adaptations des principes et règles comptables utilisés dans le cadre de l'établissement des comptes ;
- d'examiner les risques significatifs pour la Société, et notamment les risques et engagements hors bilan.

Le Comité des rémunérations et des nominations, dont le rôle est consultatif auprès du conseil d'administration, est notamment chargé dans le cadre du contrôle interne, de formuler :

- des recommandations et propositions concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des administrateurs, du Président, du Directeur Général, ainsi que des principaux dirigeants de la Société;
- des recommandations et propositions concernant la détermination d'une enveloppe globale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites de la Société aux dirigeants et cadres de la Société, ainsi que les conditions générales de ces attributions;
- des propositions sur la sélection des administrateurs ;
- des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux.

2.3 Diffusion de l'information

La société respecte des règles strictes quant à la diffusion d'informations.

L'ensemble des collaborateurs a un engagement contractuel de confidentialité vis-à-vis des certaines informations et l'ensemble des collaborateurs est informé régulièrement de ses obligations de confidentialité et de discrétion vis-à-vis des « informations dites privilégiées ». Une liste des personnes « initiées » a été mise en place et est tenue à jour.

Des communiqués de presse sont diffusés régulièrement. Ils sont rédigés en interne et font l'objet d'une double revue par les départements impliqués et la direction générale.

Un document de référence faisant état des principales informations financières et notamment d'un examen de la situation financière et du résultat de la société, des principaux facteurs de risques, d'un aperçu des activités ainsi que des règles de gouvernance sera rédigé annuellement.

Les informations concernant la société sont accessibles sur le site interne www.ab-science.com.

2.4 Gestion des risques

Dans sa revue des risques, la société s'appuie notamment sur la cadre de référence du contrôle interne défini par l'AMF pour les valeurs moyennes et petites.

AB Science a pris la décision de réactualiser chaque année son document de référence qui inclut un large chapitre sur les facteurs de risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats. Ce document traite notamment des facteurs de risques tant opérationnels que financiers, environnementaux, commerciaux et technologiques.

Face à un certain nombre de ces risques, la Société adopte une politique de précaution en matière d'assurance et de couverture des risques. AB Science considère qu'à ce jour la couverture d'assurance dont elle dispose est adaptée pour l'ensemble des opérations.

Lors de leur mission d'évaluation des comptes annuels, les Commissaires aux Comptes procèdent à une revue des procédures de contrôle interne. La conclusion de ces travaux est présentée à la Direction Financière et permet aux acteurs du Contrôle Interne d'enrichir le dispositif d'identification des risques. Les réponses apportées par le management sont notamment rapprochées du plan d'action correctif.

Les principaux risques identifiés sont :

- Les risques liés à l'activité de la Société
 - risques liés au non respect des Bonnes Pratiques Cliniques nationales et internationales, du Code de la Santé Publique ;
 - risques d'échec ou de retard de développement des produits de la Société ;
 - risque de dépendance vis-à-vis du masitinib ;
 - risques liés à la fabrication des produits ;
 - risques liés à la pénurie de produits nécessaires à ses activités ;
 - risque de dépendance vis-à-vis des partenariats stratégiques actuels et futurs ;
 - risques liés à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé ;
 - risques liés à la gestion de la croissance interne de la Société ;
 - risques liés à la concurrence ;
 - risques industriels liés à l'environnement et à l'utilisation de substances dangereuses ;
 - risques d'échec commercial;
 - risques liés à une expérience limitée de la vente, du marketing et de la distribution.
- Les risques financiers
 - risques liés aux pertes prévisionnelles ;
 - risque de dilution;
 - risque de non encaissement des sommes promises dans le cadre des programmes de recherche subventionnés ;
 - Prix et remboursement des produits.
- Les risques juridiques
 - risques liés aux brevets de la Société;
 - risques liés aux brevets de tiers ;

- risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations de la Société et de son savoir-faire :
- risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits ;
- l'environnement réglementaire est de plus en plus contraignant pour l'industrie pharmaceutique.
- Les risques de marché
 - risque de change ;
 - risque de taux d'intérêts ;
 - risque de liquidité ;
 - risque sur placements.

2.5 Contrôle des risques

2.5.1 Procédures relatives aux processus opérationnels

La Société est entrée dans une démarche qualité qui l'a conduite à mettre en place un ensemble de Procédures Opératoires Standardisées (POS) pour ses activités de recherche, de développement clinique, et de gestion des médicaments expérimentaux, afin notamment de garantir que les activités de la société sont conduites en conformité aux lois et règlements applicables.

Ce système qualité est l'un des dispositifs majeur de maîtrise des risques opérationnels, et porte notamment sur les domaines suivants : Opérations Cliniques, Opérations Pharmaceutiques, Pharmacovigilance, Biométrie. La gestion du système qualité fait l'objet de POS propres de « Système de Management de la Qualité ». Celles-ci ont pour objectif de :

- Définir le système de gestion de la qualité de la Société et les responsabilités internes à la Société ;
- Définir les lois et règlements auxquels la Société doit se conformer, notamment le Code de la Santé Publique (loi 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ; décision du 24 novembre 2006 fixant les règles de bonnes pratiques cliniques pour les recherches biomédicales portant sur des médicaments à usage humain ; décision du 24 juillet 2009 fixant les règles de bonnes pratiques de fabrication de médicaments à usage humain) ; les directives européennes 2001/20/EC, 95/46/EC; le Code of Federal Regulation (CFR) américain ; les Conférences Internationales d'Harmonisation (ICH) sur les Bonnes Pratiques Cliniques (ICH-GCP E6(R1)).
- Assurer la cohérence du système de management de la qualité et des POS qui le composent ;
- Définir les règles de contrôle du système et la mise en place d'actions correctrices ;
- Définir les règles de mise à jour du système et des responsabilités internes ;
- Définir les règles de réalisation et de contrôle des recherches biomédicales par les sites d'investigation clinique et les sociétés prestataires.

Ce système qualité fait l'objet d'un audit mensuel de la part d'un prestataire externe, la société Sunnikan Consulting. Au cours de l'exercice 2010, 17 audits ont été conduits, portant notamment sur la documentation des recherches biomédicales conduites par la Société, le respect de la réglementation nationale et européenne en vigueur et la réalisation des recherches biomédicales par les sites d'investigation clinique.

Les comptes rendus d'audit font l'objet de mesures correctives qui permettent d'améliorer continuellement le système de management de la qualité.

2.5.2 Elaboration de l'information comptable et financière

Acteurs

La comptabilité d'AB Science SA est tenue en interne par la responsable administrative et financière de la société. La comptabilité de la filiale américaine AB Science LLC est sous traitée à un cabinet d'expertise comptable. L'établissement des comptes consolidés du Groupe de fait égalent en interne.

La Société dialogue de façon régulière avec ses Commissaires aux comptes, son Comité des finances et avec des tiers pour l'interprétation ou la mise en place des nouveaux principes comptables applicables français et IFRS, ainsi que pour toute mesure touchant au contrôle interne.

Etablissement des comptes sociaux et consolidés

Les comptes consolidés sont produits dans le cadre de la procédure d'arrêté des comptes annuels.

Les procédures de remontée d'information de la filiale vers la société mère ainsi que les procédures de clôture comptable permettent l'élaboration des comptes consolidés réalisés par la société mère. Un calendrier de clôture est diffusé chaque semestre, afin d'assurer que les personnes concernées fournissent toutes les informations nécessaires dans les délais.

Les comptes sociaux de chaque société du Groupe sont préparés semestriellement au 30 juin et au 30 décembre de chaque année et sont audités à cette même date. Chaque filiale prépare ses propres comptes sociaux selon les normes comptables locales en vigueur. Pour les besoins de la consolidation, un même plan comptable IFRS est utilisé par toutes les sociétés du Groupe. Les données sont ensuite retraitées selon les normes IFRS.

Budget et reporting mensuel

Par ailleurs un reporting financier est établi au niveau de la filiale et du groupe.

Pour chaque entité du groupe, ce reporting se compose d'un :

- compte de résultat mensuel (par entité et consolidé) ;
- budget mensuel de trésorerie (intégrant un comparatif réel/budget) ;
- budget annuel.

Le budget pour l'année à venir est réalisé une fois par an, ou en cas de changement notable dans l'activité de la société. Chaque responsable de groupe doit élaborer son budget, en matière de besoin en ressources humaines complémentaires, de consommables et d'investissements, et communique ces éléments au département contrôle de gestion. Une synthèse et des arbitrages sont réalisés par le Président Directeur Général et le Directeur Financier. Ce budget complet est ensuite présenté au conseil d'administration pour information.

Le rapprochement des données comptables et prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Ces différents états sont transmis au directeur administratif et financier. Ces documents sont à usage interne uniquement. Ils fournissent une composante majeure du dispositif de contrôle et de pilotage du Comité de Direction.

Budget

Un budget pour l'année à venir est réalisé annuellement, ou en cas de changement notable dans l'activité de la société. Chaque responsable de groupe doit élaborer son budget, en matière de besoin en ressources humaines complémentaires, de consommables et d'investissements, et communique ces éléments au département contrôle de gestion. Une synthèse et des arbitrages sont réalisés par le Président Directeur Général et le Directeur Financier. Ce budget complet est ensuite présenté au conseil d'administration pour information.

2.5.3 Les procédures relatives à l'information comptable et financière

Au cours de l'exercice 2010, la société à mis en place les procédures suivantes destinées à limiter les risques en matière de gestion financière.

- Définition des principes et règles comptables (PCI PC 01). Il s'agit de :
 - s'assurer de la fiabilité des comptes publiés ;
 - s'assurer du suivi de l'évolution des règles applicables ;
 - s'assurer de la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables :
 - s'assurer que les principes retenus sur le plan comptable permettent la mise en œuvre de la convergence avec les IFRS.
- Conservation des données (PCI CD 01). Il s'agit de :
 - décrire des supports et des principales durées de conservation des documents ayant un lien avec la comptabilité au sein du groupe AB Science ;
 - s'assurer du respect des règles comptables, fiscales et pénales en la matière.

- Respect des obligations d'information en matière d'arrêté des comptes et de communication financière (PCI OI 01). Il s'agit de :
 - identifier et traiter les obligations périodiques du groupe en matière de communication financière, comptable et autres, au marché ;
 - établir un échéancier récapitulant ces obligations ;
 - s'assurer du contrôle des informations avant leur diffusion ;
 - s'assurer de la diffusion les informations dans les délais impartis et respecter les obligations d'information des sociétés cotées.

• Gestion des stocks (PCI GS 01). Il s'agit de :

- respecter la règlementation imposée par la loi pharmaceutique sur les quantités entrées et sorties des stocks (autorisations appropriées et suivi régulier) ;
- valider les soldes comptables de la réalité physique ;
- valider la séparation des exercices à la date de chaque clôture ;
- s'assurer que la valorisation des stocks fait l'objet de calculs adéquats et cohérents avec les éléments comptables réels ;
- vérifier et s'assurer de la séparation des fonctions : achats, réceptions, magasinage, fabrication, paiement, expédition, comptabilisation, saisie de l'inventaire.

• Ventes/clients (PCI_VE_01; PCI_VE_02; PCI_VE_03; PCI_VE_04; PCI_VE_05). Il s'agit de:

- respecter la règlementation imposée par la loi pharmaceutique européenne ;
- s'assurer de la validation les comptes clients et des commandes à traiter dans le respect de la règlementation ;
- assurer le traitement, le suivi des comptes clients, la facturation et les encaissements.

• Achats/fournisseurs (PCI_AC_01; PCI_AC_02). Il s'agit de :

- s'assurer que le principe de comptabilisation des charges est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes comptables en vigueur ;
- s'assurer que le principe de séparation des exercices (cut-off) est correctement appréhendé ;
- s'assurer que toutes les sommes payées sont correctement comptabilisées et préalablement validées ;
- éviter les risques de détournement de fonds en assurant la ségrégation entre la personne qui génère l'ordre de paiement des factures fournisseurs et la personne qui le valide ;

Trésorerie/Rapprochement bancaire (PCI_TR_01). Il s'agit de :

- vérifier que les soldes comptables de banque sont en conformité avec les relevés bancaires ;
- eviter les risques de détournement de fonds en assurant la ségrégation entre la personne qui gère des opérations d'encaissements et de règlements, la personne qui effectue le rapprochement bancaire et la personne qui contrôle les opérations en suspens et le rapprochement bancaire.

Personnel (PCI PE 01). Il s'agit de :

- éviter les risques de détournement de fonds en assurant la séparation des fonctions de calcul, de contrôle, de paiement et de transmission des paies;
- s'assurer que les montants comptabilisés sont justes, compte tenu des engagements de la société ;
- S'assurer que les sommes non versées à la fin de chaque période sont comptabilisées ;
- Vérifier que la comptabilisation des coûts sociaux est en adéquation avec les normes comptables en vigueur et la règlementation.

• Sécurité système informatique comptable (PCI_SI_01). Il s'agit de :

- s'assurer du respect de la confidentialité des informations financières ;
- prévenir tour risque de fraude en préservant la répartition entre les travaux de paramétrage et le suivi de l'exploitation ;

• Contrôle des filiales du groupe (PCI FIL 01). Il s'agit de :

- assurer le contrôle de la société mère sur sa filiale américaine :
- assurer le contrôle des coûts de la filiale ;
- garantir la fiabilité des comptes consolidés.

2.6 La surveillance du dispositif de contrôle interne

Dans le cadre de son activité, le département contrôle de gestion, placé la responsabilité du directeur administratif et financier, est également en charge de piloter et de surveiller le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne relatif à l'information financière. La direction des opérations cliniques est pour sa part en charge de piloter et de surveiller le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne relatif au respect des bonnes pratiques cliniques.

Les travaux sur les risques et le contrôle interne seront présentés une fois par an par la direction financière en comité des finances qui évaluera chaque année l'efficacité des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société. Les résultats de cette évaluation seront transmis au conseil d'administration par le Président du Comité des finances.

Le présent rapport, rédigé annuellement par le Président du conseil d'administration, rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

2.7 Bilan des actions menées au cours de l'exercice 2010

La société a poursuivi en 2010 son avancée en matière de contrôle interne notamment en formalisant ses procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière. A cet égard, neuf procédures relatives à l'information comptable et financière ont été mises en place.

Par ailleurs, la société a poursuivi ses efforts de contrôle et de maîtrise des risques dans le domaine de la recherche clinique. Ces contrôles ont conclu à la nécessité de renforcer le système de management de la qualité et on amené la société à :

- Mettre à jour les POS vis-à-vis de la réglementation en vigueur,
- Créer de nouvelles POS notamment pour les Opérations Pharmaceutiques et la Biométrie,
- Mettre à jour les documents et formulaires type utilisés lors des recherches biomédicales (protocoles, cahiers d'observation, notes d'information et formulaires de recueil du consentement des patient se prêtant à une recherche biomédicale, formulaire de déclaration d'événement indésirable grave ...) afin d'harmoniser la documentation clinique et de la rendre conforme à la législation et à la réglementation en vigueur,
- Mettre à jour les connaissances des collaborateurs impliqués dans les activités de recherche biomédicale par le biais de sessions de formation interne.

2.8 Perspective d'évolution

Au cours de l'année 2011, un plan d'actions visant à limiter les risques résiduels sera présenté par le comité des finances et le conseil d'administration.

Il sera proposé de :

- de poursuivre les audits qualité des activités de recherche cliniques, afin d'assurer la conformité de la conduite des ces études cliniques avec les procédures en vigueur au sein de la société et les règlements et lois applicables
- de poursuivre la formalisation des points de contrôle interne en complétant notamment les procédures applicables à l'élaboration de l'information comptable et financière
- mettre à jour la cartographie des risques potentiels en formalisant l'analyse à partir de questionnaire spécifiques à l'activité de l'entreprise, établis à partie de cadre de référence de l'AMF.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010 ETABLIS CONFORMEMENT AUX NORMES INTERNATIONALES

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS IFRS AU 31 DECEMBRE 2010

Sommaire

	DE SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2010	
ETAT I	DE RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010	62
TABLE	AU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	63
	TION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010	
	XE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010	
	Entité présentant les états financiers	
	Base de préparation	
2.1	Remarques préliminaires	
2.1	Déclaration de conformité et principes comptables	
2.3	Base d'évaluation	
2.3		
	Monnaie fonctionnelle et de présentation	
2.5	Recours à des estimations et aux jugements	
	Principales méthodes comptables	
3.1	Principes de consolidation	
3.2	Monnaie étrangère	
3.3	Actifs financiers	
3.4	Capital	
3.5	Immobilisations corporelles	
3.6	Immobilisations incorporelles	
3.7	Base d'évaluation des stocks	
3.8	Trésorerie et équivalent de trésorerie	
3.9	Dépréciation	
3.10	Avantages du personnel	
3.11	Provisions	71
3.12	Chiffre d'affaires	72
3.13	Crédit Impôt Recherche	72
3.14	Autres aides publiques	72
3.15	Classement des charges courantes	72
3.16	Paiements au titre des contrats de locations	72
3.17	Produits et charges financiers	73
3.18	Impôt sur le résultat	73
3.19	Résultat par action	73
4	Détermination de la juste valeur	73
	Gestion des risques financiers	
	Immobilisations incorporelles	
	Immobilisation corporelles	
	Stocks	
	Clients et comptes rattachés	
10	Autres actifs courants et non courants	
11	Actifs financiers courants et non courants	
11.1.		
11.2.		
12	Trésorerie et équivalents trésorerie	
13	Capital social	
14	Actions propres	
15	Provisions	
16	Passifs financiers	
16.1.		
	r	
16.2.		
16.3.	I	
17	Autres passifs courants et non courants	
18	Chiffre d'affaires	
19	Subventions et financements publics	
19.1.		
19.2.	Subventions d'exploitation	83

19.3.	Crédit d'impôt recherche	83
20	Charges de personnel	83
20.1.	Effectifs	83
20.2.	Charges de personnel	84
21	Paiements fondés sur des actions	
21.1.	Plans d'options de souscription d'actions	85
21.2.	Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	88
22	Produits et charges financiers	
23	Impôts sur les résultats	
23.1.	Actifs et passifs d'impôts différés	
23.2.	Rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique	93
24	Résultats par action	
24.1.	Résultat de base par action	
24.2.	Résultat dilué par action	
25	Parties liées	
Opéra	tions avec les principaux dirigeants :	
26	Engagements hors bilan	
27	Evénements postérieurs à la clôture	
	1	

ETAT DE SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2010

Actif (en milliers d'euros)	Note	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	6	1 009	785
Immobilisations corporelles	7	156	151
Actifs financiers non courants	11	27	21
Autres actifs non courants		0	0
Impôts différés		0	0
Actifs non courants		1 193	957
Stocks	8	832	985
Créances clients	9	107	107
Actifs financiers courants	11	17 203	3 506
Autres actifs courants	10	7 384	6 746
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	2 679	1 785
Actifs courants		28 205	13 129
TOTAL DE L'ACTIF		29 398	14 086

Passif (en milliers d'euros)	Note	31/12/2010	31/12/2009
Capital	13	311	286
Primes		66 512	43 502
Réserves de conversion		16	9
Autres réserves et résultats		(52 057)	(42 756)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		14 783	1 041
Participations ne donnant pas le contrôle			
Capitaux propres		14 783	1 041
Provisions non courantes	15	243	258
Passifs financiers non courants	16	6 502	4 822
Autres passifs non courants	17	0	0
Impôts différés		0	0
Passifs non courants		6 745	5 080
Provisions courantes	15	610	130
Dettes fournisseurs		4 655	5 485
Passifs financiers courants	16	560	506
Dettes d'impôt exigible		0	0
Autres passifs courants	17	2 044	1 844
Passifs courants		7 869	7 965
TOTAL DU PASSIF		29 398	14 086

ETAT DE RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(en millier d'euros)	Note	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires net	18	917	316
Autres produits opérationnels		263	-
Total des produits		1 180	316
Coût des ventes		(377)	(150)
Charges de commercialisation		(1 146)	(988)
Charges administratives		(1 252)	(1 643)
Charges de recherche et développement		(7 994)	(5 833)
Autres charges opérationnelles		0	-
Résultat opérationnel		(9 589)	(8 297)
Produits financiers	22	180	321
Charges financières	22	(77)	(128)
Résultat financier		102	193
Charge d'impôt		(2)	(6)
Résultat net		(9 489)	(8 110)
dont:			
Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Revenant aux propriétaires de la société		(9 489)	(8 110)
Différences de conversion		8	0
Résultat global de la période		(9 481)	(8 110)
dont:			
Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Revenant aux propriétaires de la société		(9 481)	(8 110)
Résultat net par action - en euros	24	(0,32)	(0,28)
Résultat net dilué par action - en euros	24	(0,32)	(0,28)

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net	(9 489)	(8 110)
- Elimination des amortissements et provisions	717	365
- Elimination des résultats de cessions	0	0
- Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	281	260
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(14)	(12)
- Elimination de la charge / produit d'impôt	0	6
- Elimination de la variation d'impôt différé	0	0
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	807	(60)
- Produit d'intérêt des actifs financiers	(163)	(215)
- Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts	(7 863)	(7 766)
- Impôts payés / reçus		0
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(7 863)	(7 766)
Acquisitions d'immobilisations	(480)	(359)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	12
Acquisitions d'actifs financiers	$(17\ 071)$	(3 500)
Produits de cession d'actifs financiers	3 500	8 987
Variation des prêts et avances consentis	0	(18)
Intérêts financiers reçus / (versés)	14	276
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(14 037)	5 398
Dividendes versés		
Augmentation (Réduction) de capital	23 036	111
Emission d'emprunts et encaissements d'avances conditionnées		1 000
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(150)	(150)
Autres flux liés aux opérations de financement	(100)	1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	22 786	962
Incidence des variations de change	8	0
Incidence des actifs destinés à être cédés	0	
Incidence des changements de principes comptables	0	
Variation de trésorerie par les flux	894	1 406
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	1 785	3 191
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	2 679	1 785
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes	894	1 406

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

(en milliers d'euros)			Réserves	Autres			Total
	Capital	Primes	de	réserves et		Intérêts	capitaux
	Social	d'émission	Conversion	résultat	Total	minoritaires	propres
AU 1er JANVIER 2010	286	43 502	9	(42 756)	1 041	0	1 041
Résultat net de la période				(9 489)	(9 489)		(9 489)
Autres éléments du résultat global			8		8		8
Résultat global de la période	0	0	8	(9 489)	(9 481)		(9 481)
Augmentation de capital en numéraire (1)	26	23 010			23 036		23 036
Paiements fondés en actions				281	281		281
Actions propres				(93)	(93)		(93)
Total des transactions avec les actionnaires	26	23 010	0	187	23 223		23 223
AU31 DCEMBRE 2010	312	66 512	17	(52 057)	14 783	0	14 783

(en milliers d'euros)			Réserves	Autres			Total
	Capital	Primes	de	réserves et		Intérêts	capitaux
	Social	d'émission	conversion	résultat	Total	minoritaires	propres
Au 1er janvier 2009	285	43 392	9	(34 906)	8 780	0	8 780
Résultat net de la période				(8 110)	(8 110)		(8 110)
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0		0
Résultat global de la période	0	0	0	(8 110)	(8 110)		(8 110)
Augmentation de capital en numéraire	1	110			111		111
Paiements fondés en actions				260	260		260
Autres mouvements							
Total des transactions avec les actionnaires	1	110	0	260	371		371
AU31 DECEMBRE 2009	286	43 502	9	(42 756)	1 041	0	1 041

^{(1) :} Les frais de l'augmentation de capital réalisée en avril 2010, d'un montant de 1,3 millions d'euros ont été déduits de la prime d'émission.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

1 Entité présentant les états financiers

AB Science est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Paris.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 comprennent la Société et sa filiale située aux Etats-Unis qui a été créée en juillet 2008 (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste à rechercher, développer, et commercialiser des inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées agissant en modifiant les voies de signalisation au sein des cellules. Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical et non satisfait, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

2 Base de préparation

2.1 Remarques préliminaires

La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés, soit le 31 décembre.

2.2 Déclaration de conformité et principes comptables

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les principes comptables appliqués par le groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les normes suivantes, applicables pour le groupe à compter du 1^{er} janvier 2010 sont sans incidence sur les comptes au 31 décembre 2010 :

- IFRS3 révisée « regroupements d'entreprises »
- Amendements à IAS27 « états financiers consolidés et individuels »
- Amendements à IFRS 2 « transactions intra-groupe réglées en trésorerie »
- Améliorations aux IFRS 2007-2009
- Amendements à IAS 39 « éléments éligibles à la couverture »
- IFRIC 12 « accords de concessions de services »
- IFRIC 15 « accords de construction de biens immobiliers »
- IFRIC 16 « couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »
- IFRIC 17 « distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »
- IFRIC 18 « transferts d'actifs provenant de clients »

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière anticipée les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'était pas obligatoire au 01/01/2010.

2.3 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2.5 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 23.1 utilisation des pertes fiscales,
- Note 3.10 évaluation des paiements fondés sur des actions,

3 Principales méthodes comptables

3.1 Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

3.2 Monnaie étrangère

i. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

ii. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

3.3 Actifs financiers

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs, sont classés suivant l'une des catégories suivantes :

- Actifs détenus jusqu'à leur échéance
- Prêts et créances
- Actifs disponibles à la vente
- Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat;

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés en actifs courants hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture.

Les prêts et créances accordés sont évalués selon la méthode du coût historique (coût amorti – taux d'intérêt effectif). Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, majoré des intérêts courus. Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

3.4 Capital

Le capital n'est constitué que d'actions ordinaires au 31 décembre 2010.

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Actions de préférence

432 actions de préférence émises en décembre 2004 ont été converties en actions ordinaires lors de l'Assemblée Générale du 8 septembre 2010.

3.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

installations et agencements
 matériel industriel
 mobilier et matériel de bureau et informatique
 3-5 ans
 3-5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (voir note « Dépréciation d'actifs »). Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

3.6 Immobilisations incorporelles

i. Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue. Les coûts d'emprunts relatifs au développement d'actifs qualifiés sont comptabilisées en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Compte tenu des risques inhérents aux programmes de développement et de l'avancement des projets menés par le Groupe, AB Science considère que les critères définis par IAS38 ne sont pas à ce jour réunis. Par conséquent, les frais de développement ont été inscrits en charges de l'exercice pendant lequel ils ont été engagés.

ii. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Brevets: 20 ansLogiciels: 1 an

3.7 Base d'évaluation des stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré.

3.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » regroupe les disponibilités en banque et en caisse ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la caisse, des dépôts à vue dans les banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

3.9 Dépréciation

Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres.

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l' « unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10 Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique où implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements futurs.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total (i) du coût des services passés non comptabilisé et (ii) de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Un avantage économique est disponible pour le groupe s'il est réalisable pendant le durée de vie du plan, ou au règlement des passifs du plan.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe comptabilise immédiatement en résultat la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

Avantages à court terme

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et de participation et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et de performance sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 sont évalués et comptabilisés selon les principes de la norme IFRS 2.

3.11 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges financières.

3.12 Chiffre d'affaires

Les produits correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre des activités. Les produits provenant de la vente des produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

3.13 Crédit Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention, en déduction des coûts de recherche et développement comptabilisées.

3.14 Autres aides publiques

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dépense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes. Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en dettes financières et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

3.15 Classement des charges courantes

Les coûts de commercialisation comprennent les coûts de fabrication, de distribution, de promotion et de vente des médicaments.

Les charges de recherche et développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux affaires réglementaires.

Les coûts administratifs regroupent les fonctions de Direction Générale et Supports (finance, secrétariat général,...).

3.16 Paiements au titre des contrats de locations

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Le groupe AB Science ne dispose d'aucun contrat de location financement.

3.17 Produits et charges financiers

Le résultat financier net comprend les intérêts sur les placements, les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers, les profits et pertes de change et les effets d'actualisation et de désactualisation.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.18 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

3.19 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options sur actions attribuées aux membres du personnel).

4 Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

(i) Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur dernier cours acheteur coté à la date de clôture. La juste valeur des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance est déterminée uniquement pour les besoins de l'information financière.

(ii) Clients et autres débiteurs

La juste valeur des clients et autres débiteurs est estimée sur la base de la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisée au taux d'intérêt du marché à la date de clôture.

(iii) Dérivés

Le Groupe ne dispose pas d'instruments financiers dérivés.

(iv) Passifs financiers non dérivés

La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture.

(v) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur des options sur actions attribuées aux membres du personnel est évaluée selon la formule de Black-Scholes.

Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue, la durée de vie moyenne pondérée des instruments, les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat). Les conditions de service et de performance attachées aux transactions, qui ne sont pas des conditions de marché, ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

5 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

D'une part, le Groupe n'est pas encore entré dans une phase de commercialisation active. Il n'a donc pas de créances significatives envers des clients. D'autre part, il limite son exposition au risque de crédit en investissant notamment dans des titres liquides (dépôts à terme). La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'une situation de trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours.

le Groupe finance ses activités par des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou de la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans les limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Risque de change

Le risque de change du Groupe est atténué par le fait que les dépenses de recherches et développement sont générées dans les mêmes devises (USD, Euro) que les principaux flux de revenus anticipés (territoire des Etats-Unis et de l'Union Européenne)

Risque de taux

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de taux d'intérêt dans la mesure où il n'a à ce jour qu'un recours limité aux établissements financiers pour assurer le financement de son activité.

Risque de capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation en n'exposant pas ses actionnaires à un risque de dilution inapproprié.

6 Immobilisations incorporelles

L'évolution du poste Immobilisations incorporelles s'analyse comme suit au cours des exercices 2009 et 2010 :

(En Milliers d'euros)	Valeur Brute	Amortissement & perte de valeur	Valeur nette
31-déc-08	1 807	(1 062)	745
Acquisitions / Dotation	300	(248)	52
Cessions/ Mises au rebut	(466)	454	(12)
31-déc-09	1 641	(856)	785
Acquisitions / Dotation	386	(160)	226
Cessions/ Mises au rebut	(237)	235	(2)
31-déc-10	1 790	(781)	1 009

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des brevets (932 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2010 et 759 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2009). Ces brevets ont été inscrits à l'actif conformément aux critères d'immobilisation décrits en Note 3.6.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application des principes décrits en Note 3.9 ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation incorporelle.

7 Immobilisation corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

Valeurs brutes

(En Milliers d'euros)	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
31-déc-08	124	114	164	401
Acquisitions / Dotation	38	0	21	59
Cessions/ Mises au rebut			(1)	(1)
Ecarts de conversion				
31-déc-09	162	114	184	460
Acquisitions / Dotation	85	4	6	94
Cessions/ Mises au rebut		(1)		(1)
31-déc-10	247	116	190	553

Amortissements

	Installations techniques, matériel et outillages	Agencement	Matériel de bureau et informatique,	
(En Milliers d'euros)	industriels	divers	mobilier	Total
Cumulés au 31 décembre 2008	(67)	(54)	(107)	(228)
Dotations	(20)	(26)	(36)	(82)
Reprises sur cessions/mises au rebut Ecarts de conversion			1	1
Cumulés au 31 décembre 2009	(87)	(80)	(142)	(309)
Dotations	(37)	(25)	(27)	(89)
Reprises sur cessions/mises au rebut		1		1
Ecarts de conversion				
Cumulés au 31 décembre 2010	(124)	(103)	(169)	(397)

Valeurs nettes

	Installations techniques, matériel et outillages	Agencement	Matériel de bureau et informatique,	
(En Milliers d'euros)	industriels	divers	mobilier	Total
31 décembre 2008	57	60	57	174
31 décembre 2009	75	34	42	151
31 décembre 2010	120	15	22	156

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36, ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation corporelle en date de première application des IFRS. Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement.

8 Stocks

Les stocks s'élèvent à 832 K€ au 31 décembre 2010 contre 985 K€ au 31 décembre 2009 et s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros et en valeurs nettes)	31.12.2010	31.12.2009
Stocks de matières premières et principes actifs	408	481
Stocks de produits intermédiaires	350	421
Stocks de produits finis	74	82
Total stocks	832	985

9 Clients et comptes rattachés

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Autres créances clients	107	107
Dépréciation	0	0
Créances clients - net	107	107

10 Autres actifs courants et non courants

Les autres actifs courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2010			31.12.09
	Non		Non	
	courants	Courants	courants	Courants
Crédit d'impôt recherche et				
prospection commerciale (3)	-	2 862	=	3 216
Créances de TVA	-	652	-	713
Subventions à recevoir (4)	-	1 132	-	657
Fournisseurs débiteurs	-	11	-	-
Autres créances (2)	-	279	-	39
Avances conditionnées à recevoir (1)	-	2 221	-	2 040
Charges Constatées d'avance	-	226	-	81
TOTAL	_	7 384	-	6 746

- (1) Il s'agit de la provision du solde de l'avance conditionnée à recevoir d'OSEO dans le cadre d'un projet de développement clinique au titre des dépenses encourues sur l'exercice.
- (2) Les autres créances comprennent notamment un avoir à recevoir de la société Regimbeau d'un montant de 138 milliers d'euros.
- (3) Le montant du crédit d'impôt recherche au 31 décembre 2010 pour 2 862 K€ correspond à celui de l'exercice 2010, le crédit d'impôt recherche 2009 ayant été remboursé en 2010.
- (4) Subventions à recevoir : les subventions à recevoir sont inscrites à l'actif lorsque les conditions fixées pour leur versement sont substantiellement remplies.

La répartition des subventions à recevoir par organisme est présentée ci-dessous :

Organisme (en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.09
INSERM	-	20
BIOCRITT	-	95
OSEO	1 132	542
TOTAL	1 132	657

11 Actifs financiers courants et non courants

11.1. Détail des actifs financiers

Les actifs financiers courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12	2.2010	31.12.09		
	Actifs		Actifs		
	financiers non Actifs financiers		financiers non	Actifs financiers	
	courants	courants	courants	courants	
Dépôts à terme	-	17 131	-	3 506	
Autres	27	72	21	-	
TOTAL	27	17 203	21	3 506	

La valeur nette des actifs financiers courants est constituée principalement des dépôts à terme de maturité, à compter de la date d'acquisition, supérieure à 3 mois. Au 31 décembre 2010, la valeur nominale de ces dépôts s'élève à 17 000 milliers d'euros et les intérêts courus à 131 milliers d'euros (31 décembre 2009 : valeur nominale des dépôts de 3 500 milliers d'euros et intérêts courus de 6 milliers d'euros).

11.2. Variation des actifs financiers

Au 31 décembre 2010 :

(En milliers d'euros)	01.01.2010	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2010
Dépôts à terme	3 506	17 131	(3 506)		17 131
Autres	21	77			98
Actifs financiers	3 527	17 208	(3 506)	0	17 230

Au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'euros)	01.01.2009	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2009
Dépôts à terme	9 057	3 506	(9 057)		3 506
Autres	3	18			21
Actifs financiers	9 061	3 524	(9 057)	0	3 528

12 Trésorerie et équivalents trésorerie

Trésorerie nette à l'ouverture :

(En milliers d'euros)	01.01.2010	01.01.2009
Disponibilités	137	104
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	646	1 381
Dépôts à terme	1 002	1 706
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	1 785	3 191
Découverts bancaires	=	-

Trésorerie nette à la clôture :

(En milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Disponibilités	338	137
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	2 340	646
Dépôts à terme	0	1 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	2 679	1 785
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	2 679	1 785

Pour rappel, ne sont intégrés en Trésorerie et équivalents de trésorerie que les dépôts à terme de maturité, à compter de la date d'acquisition, inférieure ou égale à trois mois. Les dépôts à terme de maturité supérieure à trois mois sont classés en Actifs financiers.

13 Capital social

L'évolution du capital social est la suivante :

			dont Actions		
	Nombre	dont Actions	de	Valeur	Capital
(en euros)	d'actions	ordinaires	préférence	nominale	social
Capital social au 31 décembre 2009	28 570 000	28 138 000	432 000	0,01	285 700
Augmentation de capital - 03 février 2010	245 000	245 000		0,01	2 450
Augmentation de capital - IPO - 23 avril 2010	1 305 700	1 305 700		0,01	13 057,00
Augmentation de capital - 16 juin et 23 octobre 2010 conversion OC	237 154	237 154		0,01	2 371,54
Conversion actions de préférence en actions ordinaires septembre 2010	0	432 000	(432 000)	0,01	0,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de BSPCE - novembre					
2010	381 000	381 000		0,01	3 810,00
Augmentation de capital suite à					
l'exercice de BSA - dévembre 2010	408 000	408 000		0,01	4 080,00
Capital social au 31 décembre 2010	31 146 854	31 146 854		0,01	311 468,54

Ces totaux s'entendent hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, notamment salariées de la Société.

Le conseil d'administration du 3 février 2010 a constaté la souscription définitive de 245.000 actions nouvelles pour une valeur nominale de 0.01 €. Le capital social a été augmenté de 2 450 euros, assortie d'une prime d'émission de 3 006 K€.

Le conseil d'administration du 23 avril 2010 a constaté la souscription définitive de 1.305.700 actions nouvelles pour une valeur nominale de 0.01 €. Le capital social a été augmenté de 13 057 euros, assortie d'une prime d'émission de 16 504 K€.

Le conseil d'administration du 16 juin 2010 et du 29 octobre 2010 a constaté la souscription définitive de 237.154 actions nouvelles pour une valeur nominale de 0.01 €. Le capital social a été augmenté de 2 371,54 euros, assortie d'une prime d'émission de 3 000 K€.

En novembre 2010, le capital a été augmenté de 3 810 euros, assortie d'une prime d'émission de 873 k€ à la suite de l'exercice de 381 BSPCE émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005.

En décembre 2010, le capital a été augmenté de 4 080 euros, assortie d'une prime d'émission de 935 k€ à la suite de l'exercice de 408 BSA émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 décembre 2005.

14 Actions propres

Un contrat de liquidité avec la société SG SECURITIES SAS a été conclu le 23 juin 2010 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Le versement initial a été de 100 K€.

Le montant des frais annuels s'élève à 20 K€ HT.

Le nombre d'actions vendues et achetées en 2010 est respectivement de 16 221 et 23 727.

Le cours moyen de vente s'établit à 9,95 euros et le cours moyen d'achat à 10,28 euros.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 7 506 titres.

15 Provisions

Le poste Provisions se décompose comme suit :

	31.12.2010			31.12.2009		
(Francistican 41, 200)	N	C	TF - 4 - 1	N		T-4-1
(En milliers d'euros)	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Litiges		59	59		60	60
Provision pour Impôt		551	551		70	70
Provision pour						
avantages au personnel	243		243	258		258
TOTAL	243	610	853	258	130	388

L'évolution des provisions s'analyse comme suit au cours des exercices 2009 et 2010 :

		Provisions pour	Provisions pour avantages au	
(En Milliers d'euros)	Litiges	impôt	personnel	Total
31-déc-08	92	70	191	353
Dotations	0	0	67	67
Reprises utilisées	0	0	0	0
Reprises non utilisées	(32)			(32)
31-déc-09	60	70	258	388
Dotations	39	481		520
Reprises utilisées				
Reprises non utilisées	(40)	0	(15)	(55)
31-déc-10	59	551	243	853

Les provisions pour litiges d'un montant global de 59 milliers d'euros au 31 décembre 2010 concernent principalement un litige prudhommal né de la rupture de contrats de travail (14 milliers d'euros), un litige avec un fournisseur (20 milliers d'euros) et une proposition de redressements URSSAF (25 milliers d'euros).

La provision impôts correspond à la proposition de rectification de la Direction Générale des Finances Publiques :

- en matière de taxes sur les salaires au titre des années 2005, 2006 et 2007. Le montant du redressement envisagé s'élève à 70 milliers d'euros. Une réclamation contentieuse a été envoyée le 30 mars 2009.
- en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2007, 2008 et 2009. Au titre de cette période le crédit d'impôt recherche perçu s'élève à 5 909 k€. Une proposition de redressements a été notifiée à la Société. Une provision a été constatée à hauteur de 356 milliers d'euros. Nos observations formulées aux impôts ont été envoyées le 18 février 2011.
 - Sur la base de la proposition de redressements, une provision de 125 k€ a été également constituée au titre de l'exercice 2010.

Provisions pour avantages au personnel

La provision pour avantages au personnel correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite dont bénéficient les salariés du Groupe. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant. Aucune provision n'a été constatée au titre des engagements de retraite accordés aux salariés de la filiale américaine compte tenu de la faible ancienneté des salariés (filiale créée sur le second semestre 2008).

16 Passifs financiers

16.1. Répartition courant / non courant

La répartition entre les passifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.10			31.12.09
	Non		Non	
	courants	Courants	courants	Courants
Avances conditionnées	5 502	550	3 822	500
Ligne de credit	1 000		1 000	-
Intérêts courus à payer	-	10	-	6
Passifs financiers	6 502	560	4 822	506

16.2. Avances conditionnées

Variation des avances conditionnées et avances remboursables

Au 31 décembre 2010

(En milliers d'euros)	31.12.09	Encaissements/à	Remboursements	Reclassement s LT/CT	Effet d'actualisation	31.12.10
Avances conditionnées - non						
courant	3 822	1 921	0	(200)	(40)	5 502
Avances conditionnées -						
courant	500		(150)	200	0	550

Au 31 décembre 2009

(En milliers d'euros)	31.12.08 Encaissements/		Remboursements	Reclassement	Effet	31.12.09
	31.12.06	recevoir	Remboursements	s LT/CT	d'actualis ation	31.12.09
Avances conditionnées - non						
courant	2 294	2 040	0	(500)	(12)	3 822
Avances conditionnées -						
courant	150		(150)	500	0	500

Les avances conditionnées reçues sont destinées à financer des programmes de recherche définis. Ces avances, soumises ou non à intérêts, sont remboursables en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide. En cas d'échec, elles sont requalifiées en subventions et reprises immédiatement en résultat.

Au 31 décembre 2010, la société a provisionné un montant de 1 921 K€ à recevoir d'Oséo et relatif au projet ISI APAS-IPK.

Echéancier des avances conditionnées

Au 31 décembre 2010 :

		Inférieur à 1					Au-delà de 5
(En milliers d'euros)	31.12.10	an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	ans
Avances							
conditionnées	6 052	550	492	654	295	400	3 660

Au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'euros)	31.12.09	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Avances conditionnées	4 322	500	699	322	354	298	2 150

16.3. Emprunt bancaire

La Société a conclu en 2009 une convention de prêt avec la banque Neuflize OBC, pour un montant maximum de 1 000 K€. Au 31 décembre 2009, elle était tirée en totalité. Le taux de référence de l'emprunt est égal à : taux Euribor 3 mois + 1,50%. Cette ligne de crédit est remboursable au 28 février 2012. Un remboursement anticipé du prêt peut survenir dans les conditions suivantes :

- La Société réalise une augmentation de capital dont le produit s'élève à au moins 50M€.
- Par captation des revenus provenant de la commercialisation de médicaments et selon les ratios suivants :
 - à hauteur de 10% de la marge brute tant que celle-ci n'atteint pas 15M€;
 - à hauteur de 30% de la marge brute si celle-ci excède 15M€.

Par ailleurs, cet emprunt peut être exigible par anticipation dans des conditions usuelles ou si la participation de Monsieur Alain Moussy devait devenir, directement ou indirectement, inférieure à 32,5% du capital et des droits de vote de la Société. D'autre part, cet emprunt n'est pas soumis au respect de covenants financiers particuliers.

17 Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.10			31.12.09
	Non		Non	
	courants	Courants	courants	Courants
Dettes sociales	-	1 383	-	1727
Dettes fiscales	-	247	-	105
Autres dettes	-	415	-	13
TOTAL	-	2 044	-	1 845

Les dettes sociales comprennent la provision pour congés payés et les charges sociales correspondantes, ainsi que les cotisations dues aux différents organismes sociaux.

Suite à l'application du dispositif « PME de croissance », la société bénéficie en 2009 et 2010 du report de paiement d'un an des cotisations patronales URSSAF.

Les autres dettes comprennent la comptabilisation d'un produit constaté d'avance (390 k€) relatif à la subvention à recevoir d'Oséo pour la quote-part de la subvention relative à l'année 2011.

18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société lié à l'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire en Europe s'élève à 917 K€.

Le groupe a décidé d'honorer gratuitement des demandes d'importation de vétérinaires aux Etats-Unis pour un montant équivalent à environ 1 111 K€ de chiffre d'affaires au titre de l'année 2010, ceci dans le but de disposer d'une base de clients établie dès lors que la molécule sera enregistrée aux Etats-Unis.

19 Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union Européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

19.1. Subventions et financements conditionnés

Les avances conditionnées sont présentées dans la Note 16 Passifs financiers.

19.2. Subventions d'exploitation

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

A la différence des avances conditionnées :

- La Société a l'assurance de se conformer aux conditions attachées à ces subventions
- Ces subventions ne sont pas remboursables.

Ces subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat sur l'exercice de rattachement aux charges ou dépenses correspondantes pour les montants indiqués dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	31.12.10	31.12.09
SUBVENTIONS	759	683

Ces subventions sont comptabilisées en déduction des dépenses de recherche et développement.

19.3. Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en déduction des dépenses de recherche éligibles au cours de l'année à laquelle se rattachent ces dépenses.

Le tableau suivant présente l'évolution du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat :

(En milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Crédit d'Impôt Recherche 2009	-	3 176
Crédit d'Impôt Recherche 2010	2 862	-
TOTAL	2 862	3 176

Depuis sa création, la Société a bénéficié du remboursement systématique de l'intégralité du Crédit d'impôt recherche (CIR) l'année de sa déclaration, c'est-à-dire l'année suivant celle de son enregistrement au compte de résultat. Ce remboursement immédiat du crédit d'impôt recherche est du, pour les exercices antérieurs à 2008, au statut de jeune entreprise innovante, et pour les exercices 2008, 2009 et 2010, aux dispositions du plan de relance de l'économie initiée par le gouvernement en 2008. A ce titre, AB Science a bénéficié, courant 2010, de la restitution de sa créance d'un montant de 3 176 milliers d'euros et bénéficiera du remboursement de sa créance de 2 862 milliers d'euros en 2011.

20 Charges de personnel

20.1. Effectifs

Le Groupe emploie 77 personnes (dont 6 dans la filiale américaine) au 31 décembre 2010 contre 71 personnes au 31 décembre 2009.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

	31.12.10	31.12.09
Département Commercial	4	4
Département Drug Discovery	20	19
Département Clinique	45	41
Département Direction & Gestion	8	7
TOTAL	77	71

20.2. Charges de personnel

Les charges de personnel comptabilisées au sein du compte de résultat recouvrent les éléments indiqués ci-après :

(En milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Salaires et traitements	4 447	4 086
Charges sociales	1 773	1595
Paiements en actions	281	260
Charges de personnel	6 501	5 942

Ces charges sont ventilées dans le compte de résultat comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Charges de commercialisation	647	616
Charges administratives	681	601
Charges de recherche et développement	5 172	4 725
Charges de personnel	6 501	5 942

La Société a mis en place un accord de participation en décembre 2008 qui ne donne à ce jour lieu à aucun versement aux salariés en raison de l'existence d'un déficit fiscal.

21 Paiements fondés sur des actions

La charge comptable annuelle liée à l'ensemble des paiements sur base d'actions s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Plans de stock-options	29	15
Plans de BSPCE	251	245
Total	281	260

21.1. Plans d'options de souscription d'actions

		PLANS														
	Antérieurs au ou vestant 01/01/2	avant le		Postérieurs au 07/11/2002												
	SO11A	SO11B	SO11C	SO22A	SO22B	SO22C	SO22D	SO33A	SO33B	SO33C	SO10A	SO10B	SO10C	SO4A	SO4B	SO5A
Date d'octroi par le Conseil d'administration	19/09/2003	12/12/2003	07/11/2005	07/11/2005	03/10/2006	12/09/2007	17/06/2008	14/10/2008	16/12/2008	15/09/2009	18/03/2010	03/02/2010	03/02/2010	01/07/2010	29/10/2010	29/10/2010
Date d'acquisition des droits	19/09/2006	12/12/2006	07/11/2008	07/11/2008	03/10/2009	12/09/2010	17/06/2011	14/10/2011	16/12/2011	15/09/2012	18/03/2014	03/02/2013	03/02/2013	01/07/2014	29/10/2014	29/10/2014
Maturité du plan	19/09/2013	12/12/2013	07/11/2015	07/11/2015	03/10/2016	12/09/2017	17/06/2018	14/10/2018	16/12/2018	15/09/2019	18/03/2020	03/02/2020	03/02/2020	30/06/2020	28/10/2020	28/10/2020
Nombre d'options attribuées	45	80	48	11	55	53	81	23	66	112	290000	10	9	5985	4015	97472
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1000	1000	1	1	1
Prix d'exercice (en euros)	1564,86	1564,86	2300,75	2300,75	4266,75	6400,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	15,61	12280,00	12280,00	12,65	12,65	12,65
Conditions de performance	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A

Valorisation des plans

Les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1 er janvier 2007 ont été évalués comme suit :

(en milliers d'euros)	SO11C	SO22A	SO22B	SO22C	SO22D	SO33A	SO33B	SO33C	SO10A	SO10B	SO10C	SO4A	SO4B	SO5A	TOTAL
Valorisation initiale	4,1	0,9	5,6	5,9	14,5	3,9	10,1	17,2	22,0	13,8	6,1	3,9	1,8	44,6	154,4
Charge comptable 2010	-	-	-	1,4	4,8	1,3	3,4	5,7	4,4	4,2	1,8	0,5	0,1	2,0	29,5
Charge comptable 2009	-	-	1,4	2,0	4,8	1,3	3,4	1,7	-	-	-				14,5
Charge comptable 2008	1,2	0,3	1,9	2,0	2,6	0,3	0,1	0,0	-	-	-				8,3
Charge comptable 2007	1,4	0,3	1,9	0,6	-	-	-	-	-	-	-				4,1

Principales hypothèses	SO11C	SO22A	SO22B	SO22C	SO22D	SO33A	SO33B	SO33C	SO10A	SO10B	SO10C	SO4A	SO4B	SO5A
Valeur du sous-jacent*	1 495,49 €	1 495,49 €	2 773,39 €	4 160,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	9,82 €	9 824,00 €	9 824,00 €	10,00 €	9,03 €	9,03 €
Prix d'exercice*	2 300,75 €	2 300,75 €	4 266,75 €	6 400,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	15,61 €	12 280,00 €	12 280,00 €	12,65 €	12,65 €	12,65 €
Volatilité attendue	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%
Durée de vie moyenne de l'option (en années)	6	6	5	4	4	4	4	4	10	4	4	4	4	4
Turnover	36,1%	36,1%	41,9%	46,0%	41,5%	41,5%	41,5%	41,5%			33,0%	33,0%	35,0%	35,0%
Taux d'actualis ation	3,3%	3,3%	3,6%	4,4%	5,2%	4,5%	3,1%	3,1%	3,5%	2,2%	2,2%	1,6%	1,6%	1,6%
Juste valeur d'une option*	325,27 €	325,27€	519,81 €	700,67€	891,77€	847,42 €	765,24 €	765,24 €	1,71 €	2 249,36 €	2 249,36 €	2,17 €	1,66 €	1,66 €

Evolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options, avec division du nominal par 1000)	31.12.2010	31.12.2009
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	528	420
Options attribuées	397 491	112
Options exercées	0	0
Options annulées	-9	-4
Options expirées	0	0
Options en circulation à la clôture de l'exercice	398 010	528

Le détail du total à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	31.12.2010	31.12.2009
Plans antérieurs au 07/11/2002		
SO11A	30	30
SO11B	75	75
Plans postérieurs au 07/11/2002		
SO11C	42	42
SO22A	8	8
SO22B	47	47
SO22C	48	48
SO22D	73	77
SO33A	23	23
SO33B	63	66
SO33C	110	112
SO10A	290 000	-
SO10B	10	-
SO10C	9	-
SO4A	5 985	-
SO4B	4 015	-
SO5A	97 472	-
TOTAL	398 010	528

21.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans

	PLANS														
	PLANS ANTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT AVANT LE 01/01/2007							PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007							
	BCE1-1A	BCE1-1B	BCE1-1C	BCE2-2A	BCE2-2B	BCE2-2C	BCE3-3A	BCE3-3B	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C	BCE2008-D	BCE2010-A
Date d'octroi par le Conseil d'administration	19/09/2003	12/12/203	30/07/2004	07/11/2005	28/02/2006	03/10/2006	07/11/2005	07/11/2005	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010
Nombre d'options attribuées	455	260	70	328	266	180	256	256	1191	379	321	330 (au max.)	185	15	72588
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1
Conditions d'acquisition :															
Conditions de présence	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A
Conditions de performance	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui
Durée d'exercice							(b)	(b)	(a)	(a)	(a)	(a)			
Maturité du plan	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Prix d'exercice (en euros)	1564,86	1564,86	1564,86	2300,75	2300,75	4266,75	2300,75	2300,75	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28

Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans

(a) BSPCE exerçables à échéance fixe selon un système de 5 tranches :

```
Tranche 1 : A compter de la 1^{\text{ère}} date anniversaire de l'attribution Tranche 2 : A compter de la 2^{\text{ème}} date anniversaire de l'attribution Tranche 3 : A compter de la 3^{\text{ème}} date anniversaire de l'attribution Tranche 4 : A compter de la 4^{\text{ème}} date anniversaire de l'attribution Tranche 5 : A compter de la 5^{\text{ème}} date anniversaire de l'attribution
```

(b) Sous réserve de la réalisation des objectifs, BSPCE exerçables selon un système de 5 tranches :

```
Tranche 1 : A compter de la 1^{\text{ère}} date anniversaire de la date de réalisation des objectifs Tranche 2 : A compter de la 2^{\text{ème}} date anniversaire de la date de réalisation des objectifs Tranche 3 : A compter de la 3^{\text{ème}} date anniversaire de la date de réalisation des objectifs Tranche 4 : A compter de la 4^{\text{ème}} date anniversaire de la date de réalisation des objectifs Tranche 5 : A compter de la 5^{\text{ème}} date anniversaire de la date de réalisation des objectifs
```

Evolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	31.12.2010	31.12.2009
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 692	2 926
Options attribuées	72 603	836
Options exercées	-381	-70
Options annulées	-50	0
Options expirées	0	0
Options en circulation à la clôture de l'exercice	75 864	3 692

Le détail du total à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	31.12.2010	31.12.2009
Plans antérieurs au 07/11/2002 ou vestant avant le 01/01/2007		
BCE2-2A	-	328
BCE2-2B	213	266
BCE2-2C	180	180
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vestant après le 01/01/2007		-
BCE3A	256	256
BCE3B	256	256
BCE2007A	1 191	1 191
BCE2007B	379	379
BCE2008A	321	321
BCE2008B	285	330
BCE2008C	185	185
BCE2008D	10	
BCE2010A	72 588	
TOTAL	75 864	3 692

Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 3, les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 ont été évalués comme suit :

(en milliers d'euros)	BCE2007A	BCE2007B	ВСЕЗА	всезв	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A	Total
Valorisation initiale	900,7	220,9	84,4	88,3	191,4	105,4	95,2	17,4	122,8	1 826,4
Charge comptable 2010	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	49,1	63,4	15,8	122,8	251,1
Charge comptable 2009	0,0	0,0	0,0	0,0	191,4	48,2	5,4			245,0
Charge comptable 2008	900,7	220,9		7,5			0,0			1 129,1
Charge comptable 2007			21,7	37,9						59,6

Principales hypothèses	BCE2007A	BCE2007B	ВСЕЗА	всезв	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A
Valeur du sous-jacent	4 992,00 €	4 992,00 €	1 495,49 €	1 495,49 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	9 824,00 €	9,82 €
Prix d'exercice	7 680,00 €	7 680,00 €	2 300,75 €	2 300,75 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	12 280,00 €	12,28 €
Volatilité attendue	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	35,00%	35,00%
Durée de vie moyenne de l'option (en années)	3,6	3	5,7	6,0	3,3	3,3	3,1	3,0	3,0
Turnover	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux d'actualisation moyen	4,7%	2,1%	3,2%	3,2%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Juste valeur moyenne d'une option	756,28	582,80	331,42	346,86	596,20 €	596,86 €	542,56 €	1 735,22 €	1,69 €

Plans attribués aux dirigeants

La Société a attribué à son Président Directeur Général des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, dont le nombre et la valorisation au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 se présente comme suit :

	31.12.2010		31.12.	2009
	Nombre	Valorisation (€'000)	Nombre	Valorisation (€'000)
Plans antérieurs au 07/11/2002 ou vestant avant le 01/01/2007				
BCE2-2A			217	
BCE2-2B	189		189	
BCE2-2C	120		120	
TOTAL (A)	309		526	
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vestant après le 01/01/2007				
BCE3A	189		189	
BCE3B	189		189	
BCE2007A	906		906	
BCE2007B	288		288	
BCE2008A	235		235	140,0
BCE2008B	187	32,7	220	32,0
BCE2008C	123	42,2	123	3,5
TOTAL (B)	2 117	74,9	2 150	175,5
BCE2010A	28 784	48,7		
TOTAL (A)+(B)	2 426	74,9	2 676	175,5
TOTAL BCE 2010 A	28 784	48,7		
TOTAL GENERAL	31 210	123,6	2 676	175,5

22 Produits et charges financiers

Les produits / (charges) financiers s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Revenus des actifs financiers et des placements de trésorerie	164	234
Gains de change	62	75
Perte de change	(135)	(36)
Effet d'actualisation	40	12
Dépréciation créances financières	0	(78)
Autres produits financiers	0	0
Autres charges financières	(28)	(15)
Total	102	193

Les revenus sont essentiellement constitués des intérêts sur les dépôts à terme et des plus-values de cession de valeurs mobilières de placement.

Les gains et pertes de change sont afférents à la conversion des créances et dettes en devises et correspondent principalement à des gains et pertes latentes.

23 Impôts sur les résultats

23.1. Actifs et passifs d'impôts différés

Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés s'élève ainsi à 22 474 milliers d'euros au 31 décembre 2010 et à 18 282 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

La Société génère des déficits fiscaux depuis plusieurs exercices et n'est donc pas soumise à l'impôt exigible. Selon la réglementation française en vigueur, les déficits fiscaux sont reportables indéfiniment.

La Société ne comptabilise pas d'impôt différé pour les 2 raisons suivantes :

- La Société a commercialiser sa molécule en santé animale ; néanmoins s'agissant d'une activité nouvelle et de la création d'un nouveau marché (absence de comparables) et d'autre part compte tenu des montants d'investissement de recherche et développement importants envisagés pour l'avenir, la Société n'est pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon cette activité permettra de résorber le déficit cumulé.
- La Société envisage de commercialiser sa molécule en santé humaine et dans une telle éventualité il est probable que le déficit fiscal pourra être résorbé. Néanmoins, la Société a pour règle de reconnaissance d'IDA de ne retenir des probabilités de succès que dès lors qu'elles sont suffisamment certaines, c'est-à-dire à compter de l'obtention des résultats des études de Phase 3.

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31.12.10	Exercice clos le 31.12.09
Différences temporaires	549	8
Retraitement des immobilisations	-255	-205
Engagements de retraite	81	86
Pertes fiscales reportables en avant (société mère et filiale)	22 202	18 482
Autres	-103	-89
TOTAL	22 474	18 282
Dont:		
Impôt différé passif	-358	-294
Impôt différé actif	22832	18576
Impôts différés nets actif/ (passif)	22 474	18 282
Impôts différés non reconnus	-22 474	-18 282
Impôts différés comptabilisés	-	-

23.2. Rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique

Le rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Résultat net	(9 489)	(8 110)
(Charge)/produit d'impôt	(2)	(6)
Résultat avant impôt	(9 486)	(8 104)
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant Français	3 162	2 701
Crédits d'impôt recherche non taxables	954	1 072
Non activation de déficits	(4 081)	(3 693)

Autres charges non déductibles et produits non taxables	(109)	(90)
Autres (dont différences de taux d'imposition)	72	4
(Charge)/produit d'impôt du Groupe	(2)	(6)
Taux effectif d'impôt	0,0%	0,1%

24 Résultats par action

24.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	31.12.10	31.12.09
Résultat net (en milliers d'euros)	(9 489)	(8 110)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice	29 901 201	28 529 000
Résultat par action	(0,32)	(0,28)

24.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, SO ou BSPCE) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action des activités poursuivies. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

25 Parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants :

Rémunération des principaux dirigeants et des mandataires sociaux de la société :

Monsieur Alain Moussy, président directeur général, bénéfice au titre de son contrat de travail d'une rémunération validée par le Conseil d'administration. Il a également bénéficié de l'attribution de BSPCE, décrits ci-avant.

Les membres du Conseil d'administration autres que le Président ne bénéficient d'aucune rémunération (jetons de présence) et d'aucun avantage particulier.

Les rémunérations présentées ci-dessous, versées au Président directeur général, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

(En milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Avantages à court terme	299	394
Paiements fondés sur des actions	124	176
Total	422	570

Transactions avec les principaux dirigeants et les administrateurs :

Certains administrateurs disposent de comptes courants d'associés, correspondant exclusivement aux intérêts versés au titre de l'obligation convertible émise au cours de l'exercice 2004, et ayant fait l'objet d'une conversion en actions de préférence au cours du même exercice 2004.

Une convention de mise à disposition de locaux par Monsieur Alain Moussy au bénéfice de la Société a été signée.

Le Conseil d'administration en date du 3 février 2010 a autorisé son Président à conclure une convention de mise à disposition de locaux entre la Société et Monsieur Alain Moussy, aux termes de laquelle, Monsieur Alain Moussy met à la disposition de la Société :

- un local de 57 m2 à usage de bureau au 2ème étage droite, dépendant d'un immeuble sis 3, avenue George V à Paris 8ème,
- au prix annuel, charges locatives comprises, de 20.700 euros au 1er janvier 2010.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de douze mois. Monsieur Alain Moussy ne reçoit aucun dépôt de garantie et aucune forme de rémunération en contrepartie de la conclusion de cette convention.

Il n'existe pas d'autres transactions entre AB Science et ses dirigeants ou administrateurs.

26 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

(en millieurs d'euros)	Montants au 31.12.10	Montants au 31.12.09
Engagements donnés :	73	36
<i>CIT</i> (1)	3	36
Garantie donnée (2)	70	
Engagements reçus:	1 134	3 997
OSEO:		
Subventions à recevoir (3)	363	1 305
Avances conditionnées à recevoir (3)	771	2 692

- (1) Les engagements donnés correspondent aux frais engagés de manière irrévocable auprès des partenaires pour les études précliniques.
- (2) En raison du redressement envisagé par la Direction Générale des Finances Publiques relatif à la taxe sur les salaires des années 2005, 2006 et 2007 et contesté par la Société, il a été donné à titre de garantie des sicav monétaires pour une valeur de 70 K€, valeur correspondant au montant de la dette réclamée.
- (3) L'ensemble des avances conditionnées sont à taux zéro, à l'exception d'une avance conditionnée d'OSEO dont le montant cumulé comptabilisé au 31 décembre 2010 s'élève à 1.134 K€ et qui prévoit le paiement d'un intérêt calculé sous la forme d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé à partir de la troisième année de commercialisation de masitinib en médecine humaine.

La Société pourra, en cas de poursuite du programme jusqu'à son terme, recevoir au cours des quatre prochaines années un maximum de 363 K€ de subventions et d'environ 771 K€ d'avances conditionnées participatives. Les intérêts qui pourraient devoir être payés en cas de succès s'élèvent au maximum à 4.000K€ par an avec un plafond total des intérêts de 16.000K. L'ensemble de ces montants est calculé hors effets d'actualisation.

27 Evénements postérieurs à la clôture

En médecine humaine

- AB Science a annoncé avec le masitinib le recrutement des premiers patients :
 - o dans le traitement des mélanomes métastasés exprimant la mutation JM de c-Kit,
 - o dans le traitement de l'asthme persistent sévère.

Le masitinib est à présent évalué dans cinq phase 3, trois en oncologie (cancer du pancréas, le cancer stromal gastro-intestinal ou GIST, et mélanome métastasé exprimant la mutation JM de c-Kit), et deux dans des pathologies inflammatoires (la mastocytose qui est une maladie orpheline, et l'asthme persistant sévère).

A noter que la mutation JM de c-Kit se retrouve également dans le mastocytome du chien, ou le masitinib est déjà enregistré, et dans le cancer stromal gastro-intestinal chez l'homme, ou le masitinib est également en phase 3 en première ligne de traitement et en phase 2 en seconde ligne de traitement en résistance à l'imatinib. Dans ces cancers, le masitinib est utilisé seul sans combinaison avec la chimiothérapie, et ces indications représentent le socle du programme de développement du masitinib et présentent la plus forte probabilité de succès en raison de mécanisme d'action déjà établi.

- AB Science a annoncé le lancement de trois nouvelles études de phase 2 avec le masitinib en oncologie
 - o dans le traitement des mélanomes métastasés (ceux n'exprimant pas la mutation JM de c-Kit),
 - o dans le traitement du cancer de l'estomac.
 - O Dans le traitement du lymphome T périphérique.

Le masitinib est à présent évalué dans neuf phase 2 en oncologie :

- Une phase 2 évaluant le masitinib seul versus sunitinib dans le traitement du GIST en seconde ligne, après échec de l'imatinib,
- Sept phase 2 évaluant le masitinib en combinaison avec les chimiothérapies de référence dans des tumeurs solides métastasées (poumon non à petites cellules, prostate, colon, sein, sein triple négatif, mélanome, estomac),
- Une phase 2 dans un cancer hématologique, le lymphome T périphérique, initié chez l'humain à la suite des résultats très probants obtenus avec le masitinib chez le chien dans la même maladie.
- AB Science a en outre annoncé la présentation à l'ASCO des données de suivi à 4 ans dans l'étude clinique de phase 2 du masitinib dans le traitement du GIST en première ligne. Ces résultats sont encourageants pour le masitinib dans le GIST en première ligne, en particulier sur la médiane de survie sans progression de 41 mois. Dans l'éventualité où cette tendance serait confirmée dans la phase 3, 200 patients pourraient être suffisants pour démontrer la supériorité du Masitinib sur l'Imatinib.

En médecine vétérinaire

- AB Science commercialise le masitinib aux Etats-Unis dans le traitement du mastocytome du chien. La commercialisation effective à débuté début février 2011.
- AB Science a publié, dans la revue The Veterinary Journal, des résultats d'étude préclinique démontrant que le masitinib a le potentiel de resensibiliser à la chimiothérapie.

Cette étude apporta des preuves supplémentaires que l'activité anti tumorale du masitinib s'étend audelà de l'inhibition de ses principales tyrosine kinases cibles, en agissant en synergie avec les chimiothérapies de référence. Elle renforce ainsi la stratégie d'évaluation du masitinib en combinaison avec la chimiothérapie dans différents cancers chez l'homme.

Autres évènements

■ AB Science a obtenu une ligne de crédit pour 1.7 million d'euros, à échéance février 2016, souscrite auprès de la banque Neuflize OBC (groupe ABN Amro) et de BNP Paribas, et remboursable sur 5 années à compter de la date de signature du Contrat, avec un différé de remboursement de deux ans. Elle est contre-garantie à 60% par Oséo.

Cette ligne de crédit a pour objet de financer les projets de croissance de la société. Le coût par patient dans les études de phase 3 du masitinib représentant un cout marginal de 10k€, ce montant de financement non dilutif est significatif pour la société car il représente approximativement le cout de la phase 3 dans le mélanome métastasé exprimant la mutation JM de c-Kit (200 patients).

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

Bilan Actif

		Amortissem		
		ents et	Net (N)	Net (N-1)
RUBRIQUES	BRUT	provisions	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	7 416	7 416		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 789 239	1 545 246	243 992	168 902
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations				
incorporelles	1 707 754	1 552 ((2	242.002	160.003
TOTAL immobilisations incorporelles: IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 796 654	1 552 662	243 992	168 902
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
industriel	243 613	123 799	119 814	72 410
Autres immobilisations corporelles	305 016	269 403	35 613	77 652
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles:	548 629	393 201	155 427	150 063
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	171 330		171 330	171 330
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	109 513	10 993	98 520	20 745
TOTAL immobilisations financières:	280 843	10 993	269 850	192 075
ACTIF IMMOBILISÉ	2 626 126	1 956 856	669 270	511 039
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	990 741	582 812	407929	481 050
Stocks d'en-cours de production de biens	931 165	581 574	349 591	421 429
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	74 109		74 109	82 134
Stocks de marchandises	4.004.04.	1.161.206	024 (20	004 (12
TOTAL stocks et en-cours :	1 996 015	1 164 386	831 629	984 613
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes Créances clients et comptes rattachés	1 411 442		1 411 442	334 250
Autres créances	7 123 151		7 123 151	7 259 323
Capital souscrit et appelé, non versé	7 123 131		7 123 131	1 239 323
TOTAL créances:	8 534 594		8 534 594	7 593 573
DISPONIBILITÉS ET DIVERS	0 334 374		0 334 374	1 3/3 313
Valeurs mobilières de placement	19 543 167		19 543 167	5 152 863
Disponibilités	322 156		322 156	129 244
Charges constatées d'avance	225 831		225 831	81 255
TOTAL disponibilités et divers :	5 363 362		5 363 362	5 363 362
ACTIF CIRCULANT	30 621 763	1 164 386	29 457 377	13 941 548
ACTIF CIRCULANT				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Frais d'émission d'emprunts à étaler	54 199 33 302 088	3 121 242	54 199 30 180 845	41 895 14 494 482

Bilan Passif

	Net (N)	Net (N-1)
RUBRIQUES	31/12/2010	31/12/2009
SITUATION NETTE		
Capital social dont versé 311 469	311 469	285 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	66 512 265	43 501 798
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-43 271 015	-35 570 578
Résultat de l'exercice	-8 350 889	-7 700 436
TOTAL situation nette:	15 201 830	516 483
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	15 201 830	516 483
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	5 160 478	3 239 646
AUTRES FONDS PROPRES	5 160 478	3 239 646
Provisions pour risques	113 199	101 895
Provisions pour charges	551 375	70 375
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	664 574	172 270
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	1 188	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 008 558	1 008 493
Emprunts et dettes financières divers	1 213 927	1 362 525
TOTAL dettes financières:	2 223 673	2 371 018
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN		
COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 888 709	6 157 120
Dettes fiscales et sociales	1 629 384	1 976 595
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 029 304	1 7/0 393
Autres dettes	7 487	1 556
TOTAL dettes diverses:	6 525 579	8 135 272
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	390 456	0 133 212
DETTES	9 139 708	10 506 290
Ecarts de conversion passif	14 255	59 793
TOTAL GÉNÉRAL	30 180 845	14 494 482
IUIAL GENERAL	30 100 045	14 494 482

Compte de Résultat	Période du	01/01/10	au	31/12/10
DUDDIOUES	France	Evnout	Net (N) 31/12/2010	Net (N-1) 31/12/2009
RUBRIQUES Ventes de marchandises	143 612	Export 772 932	916 543	296 28
Production vendue de services	143 612	1 111 399	1 111 399	237 652
Froduction vendue de services	Ü	1 111 399	1 111 399	237 03.
Chiffres d'affaires nets	143 612	1 884 331	2 027 942	533 93
Production stockée			201 711	503 56
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			758 869	683 03
Reprises sur amortissements et provisions, transfer	t de charges		85 969	115 20
Autres produits	C		263 433	18 30
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 637 925	2 972 20
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises et droits de douane				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres				
approvisionnement			296 952	1 134 77
Variation de stock matières premières et approvision	onnement		-509 691	-481 05
Autres achats et charges externes			7 456 537	6 684 12
TOTAL charges externes:			7 243 798	7 337 85
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			122 102	117.52
			132 192	117 53
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements			3 973 457	3 623 55
			1 640 700	3 023 33 1 417 59
Charges sociales		-	5 614 157	5 041 15
TOTAL charges de personnel:			3 014 137	3 041 13
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			395 715	335 85
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 164 386	77 51
Dotations aux provisions pour risques et charges			520 000	
TOTAL dotations d'exploitation:			2 080 104	413 36
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			-14 995	244 88
CHARGES D'EXPLOITATION			15 055 255	13 154 78
RÉSULTAT D'EXPLOITATION Bénéfice attribué ou perte transférée			-11 417 330	-10 182 58
Perte supportée ou bénéfice transféré				
refre supportee ou belieffee transfere				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d	le l'actif			
immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			163 822	233 43
Reprises sur provisions et transferts de charges			41 895	14 44
Différences positives de change			61 713	41 08
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de				
placement				***
			267 430	288 96

CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et		
provisions	65 192	41 895
Intérêts et charges assimilées	40 439	14 516
Différences négatives de change	73 116	8 152
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères de		
placement		
	178 748	64 563
RÉSULTAT FINANCIER	88 682	224 397
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-11 328 648	-9 958 186
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	117 669	18 021
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 764	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	133 433	18 021
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 628	923 208
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionelles aux amortissements et		
provisions	2 318	53 003
	17 946	976 211
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	115 488	-958 191
Participation des salariés aux résultats de		
l'entreprise		
Impots sur les bénéfices	-2 862 271	-3 215 940
TOTAL DES PRODUITS	4 038 788	3 279 185
TOTAL DES CHARGES	12 389 677	10 979 621
BÉNÉFICE OU PERTE	-8 350 889	-7 700 436

ANNEXE COMPTES SOCIAUX

Sommaire

Historique de la société	103
Moyens mis en œuvre et résultats	103
Activités commerciale en cours	103
Ressources humaines	103
Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes	104
	104
	104
	104
	105
	106
Informations relatives au bilan	106
Immobilisations incorporelles et corporelles	106
	106
•	106
	107
Stocks	107
Autres créances	107
Détails du poste " subventions à recevoir "	108
	108
	108
	108
	108
	109
•	109
•	109
	109
•	110
	110
	111
Provisions	111
Provisions pour litige	111
	111
	112
•	112
Détails des produits	112
Déficits fiscaux	112
Autres Informations	112
Effectifs	112
Engagements pour indemnités de départ en retraite	113
Engagements pour le Droit Individuel à la Formation (DIF)	113
Engagements hors bilan vis-à-vis du CIT	113
Montant des rémunérations	113
Nantissement sur des valeurs mobilières de la Société	113
Liste des subventions	113
Résultat de l'exercice	114
Ventilation Impôt sur les sociétés	114
Consolidation	114
	Moyens mis en œuvre et résultats Activités commerciale en cours Ressources humaines Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes Risques liés à l'activité Le financement des programmes de recherche Faits caractéristiques de la période Evènements post clôture Principes, règles et méthodes comptables Informations relatives au bilan Immobilisations incorporelles et corporelles Variation des postes d'immobilisations Variation des postes d'amortissements Immobilisations financières Stocks Autres créances Détails du poste " subventions à recevoir " Détails du poste redit d'impôt recherche Créances clients Valeurs mobilières de placement Charges constatées d'avance Dettes fournisseurs et comptes rattachés Emprunts et dettes financières Capital social Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres : Augmentations de capital Avances conditionnées (autres fonds propres) Provisions Provisions pour charges Informations sur le compte de résultat Détails des charges Détails des produits Déficits fiscaux Autres Informations Effectifs Engagements pour indemnités de départ en retraite Engagements pour le Droit Individuel à la Formation (DIF) Engagements hors bilan vis-à-vis du CIT Montant des rémunérations Nantissement sur des valeurs mobilières de la Société Liste des subventions Résultat de l'exercice Ventilation Impôt sur les sociétés

1 Historique de la société

AB Science est une société du secteur pharmaceutique qui recherche et développe des molécules thérapeutiques à usage humain et vétérinaire dans le but de fabriquer et commercialiser des médicaments.

Chiffres clefs de la société depuis sa création (en K€) :

	De 07/2001 à 31/12/05	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Total
Augmentation de capital	+ 235	+ 23	+ 13	+ 14	+1	+25	+ 311
Augmentation de la prime d'émission	+ 17 845	+ 9 979	+ 8 269	+ 7 299	+110	+23 010	+ 66 512
TOTAL	+ 18 080	+ 10 002	+ 8 282	+7313	+111	+23035	+ 66 823
Crédit d'impôt recherche	5 896	570	587	2 146	3 176	2 862	15 237
Perte de l'exercice	15 203	7 122	6 805	6 440	7 700	8 351	51 621
Frais de recherche soustraités	14 671	4 111	3 369	3 816	5 224	6 316	37 507
Frais de personnel	4 585	2 293	2 760	3 851	5 041	5 614	24 144

2 Moyens mis en œuvre et résultats

2.1 Activités commerciales en cours

Dans le cadre du lancement de son activité commerciale vétérinaire, AB Science a obtenu de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (Afssa) au second semestre 2009 le statut d'établissement pharmaceutique exploitant de médicaments vétérinaires.

L'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire a débuté en Europe le 14 août 2009.

Le chiffre d'affaires de la Société au titre de l'année 2010 s'élève à 2 028K€.

Afin de disposer d'une base de clients établie dès que la molécule sera enregistrée aux Etats-Unis. le groupe a décidé d'honorer gratuitement des demandes d'importation émanant de vétérinaires aux Etats-Unis pour un montant équivalent à environ 1 111 K€ de chiffre d'affaires au titre de l'année 2010.

2.2 Ressources humaines

L'effectif de la société est de 71 personnes au 31 décembre 2010.

Il se répartit de la sorte :

Département Drug discovery : 20 personnes
 Département Clinique : 42 personnes
 Département Commercial : 2 personnes
 Département Direction / Gestion : 7 personnes

Par ailleurs, la filiale aux Etats-Unis compte 6 collaborateurs au 31 décembre 2010.

Les équipes de chercheurs font partie du patrimoine d'AB Science. Les coûts engendrés depuis l'origine d'AB Science ne figurent pas à l'actif du bilan, les frais de recherche étant comptabilisés en charge.

Une des forces d'AB Science réside dans sa capacité à regrouper des chercheurs qui sont parmi les meilleurs dans chacune des disciplines scientifiques concernées par les recherches exposées ci-dessus.

2.3 Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes

2.3.1 Risques liés à l'activité

La recherche scientifique est une activité risquée dont les résultats sont aléatoires car ils dépendent des éléments suivants :

- La capacité de financement jusqu'à leur terme des programmes de recherche.
- Les résultats des programmes de recherche qui peuvent justifier l'abandon de ces programmes.
- L'évolution des environnements concurrentiels et législatifs qui peuvent modifier la pertinence de certains programmes de recherche.
- La disponibilité du personnel (départ de la société, maladie...).
- Les recours et contentieux liés aux brevets.

2.3.2 Le financement des programmes de recherche

Le financement est assuré par :

- des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche.
- des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.
- le remboursement du crédit d'impôt recherche dont le montant s'élève à 2 862 k€ au titre de l'année 2010.
- les revenus d'exploitation du masitinib en médecine vétérinaire.

3 Faits caractéristiques de la période

Les faits marquants intervenus au cours de l'année 2010 sont :

- AB Science a réalisé avec succès son introduction en bourse sur le Compartiment B de NYSE Euronext.
 - Le prix du placement global a été de 12,65 euros par action
 - 1.305.700 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre et 1.189.909 actions existantes cédées (dont 137.574 au titre de la clause d'extension et 325.515 au titre de la clause de surallocation)
 - Le produit brut de l'émission a été d'environ 31,6 millions d'euros, se décomposant en une augmentation de capital d'environ 16,5 millions d'euros, et des cessions d'actions existantes pour un montant d'environ 15,1 millions d'euros.
- Six obligations ont été converties le 23 avril 2010 à l'issue de l'introduction en bourse d'AB Science en 237.154 actions ordinaires de 0,01 euro de valeur nominale chacune, entraînant une augmentation du capital de 2 371,54 euros.
- 381BSPCE ET 408 BSA ont été exercés en novembre et décembre 2010 entraînant une augmentation de capital de 7.890 euros correspondant à l'émission de 789 000 actions de valeur nominale de 0,01 euro chacun.
- Depuis le début de l'année, la société poursuit le développement de ses études cliniques en cours en médecine humaine et vétérinaire, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, notamment avec cinq études de phase 3 en cours, trois en oncologie (pancréas, GIST, mélanome métastasé) et deux dans la pathologie inflammatoire (mastocytose et asthme persistant sévère).
- OSEO, par son programme d'appui à l'Innovation Stratégique Industrielle, apportera un soutien d'un montant total de 6,2 M€ à AB Science, dont 1,8 M€ sous forme de subvention et 4,4 M€ sous forme

d'avances remboursable. dans le cadre du projet APAS-IPK pour le développement d'une nouvelle génération de médicaments anticancéreux

AB Science a reçu de la part de la FDA l'autorisation de commercialiser le masitinib aux Etats-Unis dans le traitement du mastocytome canin.

4 Evènements post clôture

En médecine humaine

- AB Science a annoncé avec le masitinib le recrutement des premiers patients :
 - o dans le traitement des mélanomes métastasés exprimant la mutation JM de c-Kit,
 - o dans le traitement de l'asthme persistent sévère.

Le masitinib est à présent évalué dans cinq phase 3, trois en oncologie (cancer du pancréas, le cancer stromal gastro-intestinal ou GIST, et mélanome métastasé exprimant la mutation JM de c-Kit), et deux dans des pathologies inflammatoires (la mastocytose qui est une maladie orpheline, et l'asthme persistant sévère).

A noter que la mutation JM de c-Kit se retrouve également dans le mastocytome du chien, ou le masitinib est déjà enregistré, et dans le cancer stromal gastro-intestinal chez l'homme, ou le masitinib est également en phase 3 en première ligne de traitement et en phase 2 en seconde ligne de traitement en résistance à l'imatinib. Dans ces cancers, le masitinib est utilisé seul sans combinaison avec la chimiothérapie, et ces indications représentent le socle du programme de développement du masitinib et présentent la plus forte probabilité de succès en raison de mécanisme d'action déjà établi.

- AB Science a annoncé le lancement de trois nouvelles études de phase 2 avec le masitinib en oncologie
 - dans le traitement des mélanomes métastasés (ceux n'exprimant pas la mutation JM de c-Kit),
 - o dans le traitement du cancer de l'estomac,
 - O Dans le traitement du lymphome T périphérique.

Le masitinib est à présent évalué dans neuf phase 2 en oncologie :

- Une phase 2 évaluant le masitinib seul versus sunitinib dans le traitement du GIST en seconde ligne, après échec de l'imatinib,
- O Sept phase 2 évaluant le masitinib en combinaison avec les chimiothérapies de référence dans des tumeurs solides métastasées (poumon non à petites cellules, prostate, colon, sein, sein triple négatif, mélanome, estomac),
- Une phase 2 dans un cancer hématologique, le lymphome T périphérique, initié chez l'humain à la suite des résultats très probants obtenus avec le masitinib chez le chien dans la même maladie.
- AB Science a en outre annoncé la présentation à l'ASCO des données de suivi à 4 ans dans l'étude clinique de phase 2 du masitinib dans le traitement du GIST en première ligne. Ces résultats sont encourageants pour le masitinib dans le GIST en première ligne, en particulier sur la médiane de survie sans progression de 41 mois. Dans l'éventualité où cette tendance serait confirmée dans la phase 3, 200 patients pourraient être suffisants pour démontrer la supériorité du Masitinib sur l'Imatinib.

En médecine vétérinaire

- AB Science commercialise le masitinib aux Etats-Unis dans le traitement du mastocytome du chien. La commercialisation effective à débuté début février 2011.
- AB Science a publié, dans la revue The Veterinary Journal, des résultats d'étude préclinique démontrant que le masitinib a le potentiel de resensibiliser à la chimiothérapie.
 Cette étude apporta des preuves supplémentaires que l'activité anti tumorale du masitinib s'étend audelà de l'inhibition de ses principales tyrosine kinases cibles, en agissant en synergie avec les chimiothérapies de référence. Elle renforce ainsi la stratégie d'évaluation du masitinib en combinaison avec la chimiothérapie dans différents cancers chez l'homme.

Autres évènements

■ AB Science a obtenu une ligne de crédit pour 1.7 million d'euros, à échéance février 2016, souscrite auprès de la banque Neuflize OBC (groupe ABN Amro) et de BNP Paribas, et remboursable sur 5 années à compter de la date de signature du Contrat, avec un différé de remboursement de deux ans. Elle est contre-garantie à 60% par Oséo.

Cette ligne de crédit a pour objet de financer les projets de croissance de la société. Le coût par patient dans les études de phase 3 du masitinib représentant un cout marginal de 10k€, ce montant de financement non dilutif est significatif pour la société car il représente approximativement le cout de la phase 3 dans le mélanome métastasé exprimant la mutation JM de c-Kit (200 patients).

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

5 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

6 Informations relatives au bilan

6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Types d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Installations et agencements	Linéaire	3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 ans et 5 ans
Frais d'établissement	Linéaire	1 an
Frais dépôt de brevet	Linéaire	1 an / 20 ans
Logiciels	Linéaire	1 an et 3 ans

Les nouveaux brevets qui seront source d'avantages économiques sont amortis sur 20 ans.

6.2 Variation des postes d'immobilisations

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	VALEUR	+	-	VALEUR BRUTE
	BRUTE			31/12/2010
	01/01/2010			
INCORPORELLES	1 647 550	385 642	236 538	1 796 654
CORPORELLES	457 169	92 848	1 388	548 629
FINANCIERES	192 075	88 768		280 843
TOTAUX	2 296 794	567 258	237 926	2 626 126

Le critère de rattachement des frais de dépôts de brevets est la date de demande de dépôt de brevet.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges contrairement aux frais de dépôts de brevets qui sont immobilisés. Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôts des brevets, la valeur des brevets ne figure pas à l'actif d'AB Science.

6.3 Variation des postes d'amortissements

Les immobilisations ont été amorties suivant les mêmes principes que précédemment. Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

	Montants au 01/01/2010	+	-	Montants au 31/12/2010
INCORPORELLES	1 478 648	310 552	236 538	1 552 662

CORPORELLES	307 107	86 876	782	393 201
TOTAUX	1 785 755	397 428	237 320	1 945 863

Détail des mouvements de la période :

	Augmentation	Diminution
Amortissement des frais de dépôt des brevets	261 195	236 538
Amortissement des logiciels	49 356	
Amortissement des inst tech., mat. et outillage	37 281	782
Amortissement du matériel de bureau et informatique	20 571	
Amortissement des inst.générales, agencements et aménagements	24 020	
Amortissement du mobilier de bureau	5 005	
TOTAL	397 428	237 320

6.4 Immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 270 K€ se décompose ainsi :

- Autres participations : participation à hauteur de 100% dans le capital de notre filiale aux Etats-Unis créée en juin 2008 (171 K€).
- Autres immobilisations financières : 79 K€ relatifs au compte de liquidité et 20 K€ relatifs aux dépôts de garantie.

Un contrat de liquidité avec la société SG SECURITIES SAS a été conclu le 23 juin 2010 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Le versement initial a été de 100 K€. Une provision pour dépréciation des titre de 11 K€ a été constatée au 31 décembre 2010.

6.5 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient et dépréciés en fonction de leur destination et de leur stade d'avancement dans la chaîne de fabrication.

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré.

Les stocks s'élèvent à 832 K€ au 31 décembre 2010 contre 985 K€ au 31 décembre 2009 et s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros et en valeurs nettes)	31.12.2010	31.12.2009
Stocks de matières premières et principes actifs	408	481
Stocks de produits intermédiaires	350	421
Stocks de produits finis	74	82
Total stocks	832	985

6.6 Autres créances

Ce poste représente un montant total brut de 7 123 k€ et comprend principalement :

- Crédit impôt recherche et prospection commerciale pour 2 862 k€
- TVA pour 643 k€
- Avoirs à recevoir pour 212 k€
- Subventions à recevoir pour 1 132 k€
- Avance et acompte au personnel pour 9 k€
- Fournisseurs débiteurs pour 11 k€
- Avances conditionnées à recevoir : 2 221 k€

Le groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Le traitement des aides publiques est le suivant : les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dépense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes. Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en avances conditionnées et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

6.6.1 Détails du poste "subventions à recevoir "

Les subventions à recevoir correspondent à des subventions notifiées et non perçues en terme de trésorerie à la clôture annuelle des comptes.

Au 31 décembre, elles s'élèvent à 1 132 k€ et sont relatives à OSEO ;

6.6.2 Détails du poste crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2010 représente un montant total de 2 862 K€.

Le calcul du crédit d'impôt recherche se décompose de la manière suivante :

INTITULE	MONTANT en K€
Dotation amortissements matériel de recherche	37
Dépenses de personnel chercheurs et techniciens	4 619
Dépenses de personnel jeunes docteurs	0
Dépenses forfaitaires de fonctionnement liées au personnel concerné	3 464
Prise et maintenance des brevets	320
Opérations confiées à des organismes de recherche	3 468
Subventions encaissées en 2010	-627
Avances conditionnées reçues en 2010	-1 740
Total de la base annuelle du crédit impôt recherche	9 541
Crédit impôt recherche	2 862

6.7 Créances clients

Le montant s'élève à 1 411 K \in , ne fait pas l'objet de dépréciation et est relatif à la commercialisation du masitinib pour 107 K \in et à la facturation à notre filiale américaine de l'investissement commercial pour 1 304 K \in . Aucune créance client ne fait l'objet de dépréciation.

6.8 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2010, le montant des valeurs mobilières de placements est de 19 543 K€. Le portefeuille titre est décomposé en :

- Certificat de dépôt négociable pour 17 000 k€
- Intérêts courus relatifs aux certificats de dépôt pour 131 k€
- Sicav de Trésorerie pour 2 412 k€.

Il s'agit de placement sans risques.

La plus value latente dégagée au 31 décembre 2010, sur les SICAV de trésorerie, est calculée sur la base de la valeur liquidative du portefeuille au 31 décembre 2010. Elle s'élève à 647 euros.

6.9 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2010 s'élèvent à 226 K€ et sont relatives principalement aux charges externes.

6.10 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste représente un montant total de 4.889 K€. Il n'y a pas de dettes à plus d'un an.

Il se compose de dettes « fournisseurs » pour un montant de 3 312 K€ et des factures non parvenues pour un montant de 1 577 K€.

Les dettes « fournisseurs » correspondent, pour la majeure partie, à des factures émises par des organismes et des prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

Le poste « factures non parvenues » est composé des factures de fournisseurs de frais généraux et dans une proportion importante des dettes liées à des organismes et prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

I – En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche en cours, les coûts sont comptabilisés selon l'état d'avancement des travaux, qui s'apprécie en fonction des échéances opérationnelles prévues au contrat, ou si le contrat ne précise pas de telles échéances, au prorata temporis de la durée d'exécution du contrat à la date de clôture de l'exercice.

Pour les prestations réalisées par la société CIT, les conditions générales de vente stipulent qu'en cas d'annulation, une somme égale à 25% du total restant à facturer devra être versée au CIT. Cette somme étant fonction de la capacité du CIT à réaffecter les moyens mobilisés pour ces études annulées, a été portée en engagement hors bilan.

Le détail des engagements hors bilan fait l'objet d'une note au paragraphe 7.4.

II – En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche abandonnées ou arrêtées, les coûts sont constatés en fonction des clauses générales de ventes du sous-traitant acceptées par AB Science.

6.11 Emprunts et dettes financières

Le montant de 2 224 K€ correspond d'une part à l'octroi par la banque Neuflize OBC d'une ligne de crédit de 1 000 k€, remboursable le 28 février 2012 et d'autre part aux avances suivantes :

- avance remboursable Atout notifiée par la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement d'Île-de-France (Drire) pour 200 K€.
 - Les modalités de remboursement sont les suivantes :
 - 1. 100 k€ en juin 2011
 - 2. 50 k€ en juin 2012
 - 3. 50 k€ en juin 2013
- avance remboursable d'Oséo, venant en aide au programme développement pré-clinique, pour un solde de 700 K€ (montant initial 900 K€).

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- 1. 150 k€ en décembre 2011
- 2. 200 k€ en décembre 2012
- 3. 350 k€ en décembre 2013
- avance remboursable d'Oséo venant en aide au programme développement clinique vétérinaire en oncologie, pour 600 K€.

Conformément à l'échéancier, 150 k€ ont été remboursés au cours du 1^{er} semestre 2009 et 150 k€ ont été remboursés en mars 2010.

Le solde (300 k€) sera remboursé en mars 2011.

6.12 Capitaux propres

6.12.1 Capital social

Monsieur Alain Moussy, Président d'AB Science, est le principal actionnaire de la société. Au 31 décembre 2010, le capital social de la Société s'élève à 311.468,54 euros, divisé en 31.146.854 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro intégralement libéré. Le capital n'est constitué que d'actions ordinaires au 31 décembre 2010.

La Société a émis des titres supplémentaires dans le but d'intéresser les scientifiques et le personnel au développement d'AB Science. Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être émises est de 5.213.060 du fait de ces titres supplémentaires en circulation et de 302 528⁴ du fait de ces titres autorisés et pas encore émis.

- Bons de souscription d'actions (BSA)
 - 94 BSA donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont autorisés en circulation
 - 835.000 BSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont en circulation
- Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)
 - 3.276 BCE donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont en circulation
 - 72.588 BCE donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont en circulation
- Options de souscription d'actions (SO)
 - 538 SO donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont en circulation
 - 397.472 SO donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire en circulation
 - 302 538 SO donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont autorisés mais non encore émis

Suite au contrat de liquidité conclu en juin 2010 avec la société SG SECURITIES SAS, le nombre d'actions vendues et achetées en 2010 est respectivement de 16 221 et 23 727. Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 7 506 titres.

6.12.2 Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres :

	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant au 31 décembre 2010
Capital social	285 700	25 769		311 469
Bons de souscription	6 230	140		6 370
Prime d'émission	43 495 568	23 010 327		66 505 895
Résultat de l'exercice	<7 700 436>	<8 350 889>	<7 700 436>	<8 350 889>
Report à nouveau	<35 570 578>	<7 700 436>		<43 271 015>
Total capitaux propres	516 484	6 984 911	<7 700 436>	15 201 830
Autres Fonds Propres	3 239 646	1 920 832		5 160 478

6.12.3 Augmentations de capital

Les augmentations de capital en numéraire par émission de nouvelles actions ordinaires réalisées en 2010 ont été les suivantes :

- Le conseil d'administration du 3 février 2010 a constaté la souscription définitive de 245.000 actions nouvelles pour une valeur nominale de 0.01 €. Le capital social a été augmenté de 2 450 euros, assortie d'une prime d'émission de 3 006 K€.
- Le conseil d'administration du 23 avril 2010 a constaté la souscription définitive de 1.305.700 actions nouvelles pour une valeur nominale de 0.01 €. Le capital social a été augmenté de 13 057 euros, assortie d'une prime d'émission de 16 504 K€.

110

- Le conseil d'administration du 16 juin 2010 et du 29 octobre 2010 a constaté la souscription définitive de 237.154 actions nouvelles pour une valeur nominale de 0.01 €. Le capital social a été augmenté de 2 371,54 euros, assortie d'une prime d'émission de 3 000 K€.
- En novembre 2010, le capital a été augmenté de 3 810 euros, assortie d'une prime d'émission de 873 k€ à la suite de l'exercice de 381 BSPCE émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005.
- En décembre 2010, le capital a été augmenté de 4 080 euros, assortie d'une prime d'émission de 935 k€ à la suite de l'exercice de 408 BSA émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 décembre 2005.

6.13 Avances conditionnées (autres fonds propres)

Les avances conditionnées s'élèvent à 5 160 k€ et sont relatives aux avances suivantes :

- Avance conditionnée de Oséo Innovation venant en aide au programme pour le traitement de la Dermatite atopique du chien, pour 1 500 k€.
- Avance conditionnée de Oséo ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé APAS-IPK-Amélioration de la Prédictivité de l'Activité et de la Sélectivité des Inhibiteurs Kinase, en oncologie, pour 3 661 k€. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 4 432 K€ déblocables en 4 phases. En cas de succès du projet, la société versera à Oséo à partir de la troisième année de chiffre d'affaires 1% du CA annuel de l'assiette retenue, à concurrence de 4M€ par an maximum, jusqu'à un plafond de versements cumulés de 16M€.

6.14 Provisions

L'évolution des provisions s'analyse comme suit :

			Provisions pour	
		Provisions pour	pertes de	
(En Milliers d'euros)	Litiges	impôt	change	Total
31-déc-09	60	70	42	172
Dotations	39	481	54	505
Reprises	(40)	0	(42)	(40)
31-déc-10	59	551	54	665

6.14.1 Provisions pour litige

Les provisions pour litiges d'un montant global de 113 k€ au 31 décembre 2010 concernent principalement :

- un litige prudhommal né de la rupture de contrats de travail (14 k€)
- un litige avec un fournisseur (20 k€)
- contrôle URSSAF (25 k€)
- La provision pour perte de change (54 k€)

Ces provisions ont été calculées en fonction des risques estimés par nos conseils sur les dossiers concernés.

6.14.2 Provisions pour charges

Les provisions pour charges (551 k€) sont relatives aux provisions pour impôts :

- en matière de taxes sur les salaires au titre des années 2005, 2006 et 2007. Le montant du redressement envisagé s'élève à 70 milliers d'euros. Une réclamation contentieuse a été envoyée le 30 mars 2009.
- en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2007, 2008 et 2009. Au titre de cette période le crédit d'impôt recherche perçu s'élève à 5 909 k€. Une proposition de redressements a été notifiée à la

Société. Une provision a été constatée à hauteur de 356 milliers d'euros. Nos observations formulées aux impôts ont été envoyées le 18 février 2011.

Sur la base de la proposition de redressements, une provision de 125 k€ a été également constituée au titre de l'exercice 2010.

7 Informations sur le compte de résultat

7.1 Détails des charges

Les charges sont principalement composées des dépenses engagées auprès d'organismes ou prestataires intervenants dans le domaine de la recherche et des frais de personnel qui interviennent dans les programmes de recherche.

La composante principale des charges sont les prestations de recherche et développement de nouvelles molécules qui s'élèvent à 6 316 k€ hors charges de personnel par comparaison aux 9 638 k€ représentant le total des charges comptabilisées au 31 décembre 2010 hors charges de personnel et hors crédit impôt recherche.

Les charges exceptionnelles sont relatives principalement à des pénalités.

7.2 Détails des produits

- Le chiffre d'affaires de la Société au titre de l'année 2010 s'élève à 2 028 k€. Afin de disposer d'une base de clients établie dès que la molécule sera enregistrée aux Etats-Unis. le groupe a décidé d'honorer gratuitement des demandes d'importation émanant de vétérinaires aux Etats-Unis pour un montant équivalent à environ 1 111 K€ de chiffre d'affaires au titre de l'année 2010.
- Les autres produits concernent principalement une indemnité reçue de 260 K€ dans le cadre du règlement d'un litige.
- Les produits exceptionnels concernent principalement des ristournés accordées par un fournisseur.

7.3 Déficits fiscaux

Sur le plan fiscal, la société AB Science peut reporter indéfiniment ses déficits fiscaux accumulés depuis son 1^{er} exercice clos en 2001.

Situation actuelle:

 Cumul des déficits fiscaux de 2001 à 2009 :
 55 568 425

 Déficit 2010 :
 9 585 959

 Cumul des déficits fiscaux au 31 décembre 2010 :
 65 154 384

8 Autres Informations

8.1 Effectifs

L'effectif de la société au 31 décembre 2010 est de 71 personnes contre 65 personnes au 31 décembre 2009.

La filiale américaine de la Société compte par ailleurs 6 collaborateurs au 31 décembre 2010, comme au 31 décembre 2009, soit un effectif total de 77 personnes au 31 décembre 2010 contre 71 personnes au 31 décembre 2009.

La ventilation de l'effectif par catégorie est la suivante :

Dirigeant salarié : 1 personne
 Cadre : 64 personnes
 Non cadre 6 personnes

8.2 Engagements pour indemnités de départ en retraite

La société n'a pas constitué de provision pour indemnités de départ en retraite.

Le passif éventuel représentant le montant des indemnités de départ du personnel présent au 31 décembre 2010, calculé en application de la convention collective et de l'ancienneté, hors charges sociales, s'élève à 164 k€.

AB Science verse les cotisations de retraite chaque mois à des organismes qui assureront le versement des pensions aux salariés lorsqu'ils seront en retraite (régime à cotisations définies). De ce fait, il n'y a pas lieu de comptabiliser des provisions pour pensions. Il n'existe pas de contrats de retraite à prestations définies au sein de la société AB Science.

8.3 Engagements pour le Droit Individuel à la Formation (DIF)

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié et se fait en liaison avec l'entreprise. Les dépenses liées au DIF n'ont pas été provisionnées dans la mesure où aucune démarche n'a été initialisée par un quelconque salarié.

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de la période	877
Cumul des droits acquis par les salariés au cours des exercices précédents	3 123
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	4 000

8.4 Engagements hors bilan vis-à-vis du CIT

Etude	Montant
Carcino Study by Oral Route in Rats	2 500

8.5 Montant des rémunérations

- Les administrateurs d'AB Science ne sont pas rémunérés pour leur mandat d'administrateur.
- AB Science n'ayant qu'un dirigeant, sa rémunération n'est pas communiquée s'agissant d'une rémunération individuelle (décret du 20 novembre 1983, article n° 24.18 et décret 94.663 du 2 août 1994).
- Le directeur général et le directeur général délégué n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2010 au titre de leurs mandats.

8.6 Nantissement sur des valeurs mobilières de la Société

Messieurs Alain Moussy et Laurent Guy ont souscrit des prêts personnels auprès de la Banque Neuflize OBC, de BNP Paribas, et de la Banque Martin Maurel afin de financer l'acquisition d'actions de la Société. Messieurs Alain Moussy et Laurent Guy ont remis en garantie de leurs obligations des titres de la Société dans les conditions suivantes :

- 300.000 actions nanties par Monsieur Alain Moussy au profit de BNP Paribas en garantie d'un contrat de prêt personnel d'un montant en principal de 670.000 euros ;
- 252 000 actions de la Société nanties par Monsieur Alain Moussy au profit de Banque Neuflize OBC en garantie d'un prêt personnel d'un montant en principal de 628.000 euros;
- 54.000 actions nanties par Monsieur Laurent Guy au profit de BNP Paribas en garantie d'un contrat de prêt personnel d'un montant en principal de 125.000 euros ; et
- 104 000 actions de la Société nanties par Monsieur Laurent Guy au profit de Banque Neuflize OBC en garantie d'un prêt personnel d'un montant en principal de 262.000 euros ; et
- 49.040 actions nanties par Monsieur Laurent Guy au profit de la banque Martin Maurel en garantie d'un contrat de prêt personnel d'un montant en principal de 113.000 euros.

8.7 Liste des subventions

LISTE DES SUBVENTIONS - en euros

Organisme	Objet de l'aide	Montant Notifié	Montant Reçu	Montant à Recevoir
ANR RIB 2006	c-kit D816 : Traitement de la mastocytose	948 471	758 776	189 695
INSERM	Cancer du pancréas	60 000	60 000	0
OSEO	ISI APS-IPK (1)	1 479 626	537 158	942 468
CRITT	Transfert de technologies	95 200	95 200	0
OSEO	APS – ITK	15 000	15 000	0
TOTAL SUBVENTIONS		2 598 297	1 466 134	1 132 163

^{(1) :} Le montant global de la subvention s'élève à 1 842 k€

8.8 Résultat de l'exercice

Le résultat de la période est une perte 8 351 K€. Cette perte tient compte du produit résultant de la comptabilisation du crédit d'impôt recherche d'un montant total de 2 862 K€ sachant que ces produits ne seront définitivement acquis que lors du dépôt de la déclaration fiscale de l'année 2010.

8.9 Ventilation Impôt sur les sociétés

La ventilation de l'impôt sur les sociétés est la suivante :

Résultat	Impôt sur les sociétés
Résultat courant	0
Résultat exceptionnel	0
Résultat avant impôt	0
Résultat après impôt	0

8.10 Consolidation

AB Science est une société indépendante appartenant majoritairement à des actionnaires individuels. Les comptes d'AB Science ne sont pas intégrés dans le périmètre de consolidation d'une autre société.

Le groupe AB Science établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ATTESTATION DES RESPONSABLES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

AB Science S.A.

Siège social: 3, avenue George V – 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AB Science S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 3.13 et 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des aides publiques obtenues par la société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes 3.10 et 4 (v) de l'annexe aux comptes consolidés exposent le traitement des paiements en

actions et les modalités d'évaluation des bons et options de souscription d'actions octroyés aux salariés et mandataires sociaux. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et à vérifier que la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Saint Germain en Laye, le 23 mars 2011

KPMG Audit SEGESTE Département de KPMG S.A.

Catherine Porta Alain Barré
Associée Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010

AB Science S.A.

Siège social: 3, avenue George V – 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AB Science S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 6.6 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des aides publiques obtenues par la société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous

nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Saint Germain en Laye, le 23 mars 2011

KPMG Audit Département de KPMG S.A. **SEGESTE**

Catherine Porta *Associée*

Alain Barré Associé

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes consolidés au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et des entités comprises dans la consolidation et que le rapport annuel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société a été confrontés.

Le Président Directeur Général Alain Moussy